

ACRONYMES

AGR	: Activités Génératrices de Revenues
BD	: Base des Données
C3EDM	: Centre d'Economie et d'Ethique pour l'Environnement et le Développement à Madagascar
CIRAD	: Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement
COBA / VOI	: Communauté de Base / Vondron'Olona Ifotony
COGE	: Comité de Gestion
CTD	: Collectivité Territoriale Décentralisée
DGE	: Direction Générale de l'Environnement
DGEF	: Direction Générale des Eaux et Forêts
DREEF	: Direction Régionale de l'Ecologie, de l'Environnement et des Forêts
GCF	: Gestion Contractualisée des Forêts
GELOSE	: Gestion Locale Sécurisée
INTRAG	: Indicateurs Economiques pour les Transferts de Gestion
IRD	: Institut de Recherche pour le Développement
OA	: Organismes d'Appui
PAGS	: Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié
PCD	: Plan Communal de Développement
PE	: Programme Environnemental
PTA	: Plan de Travail Annuel
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RNR	: Ressources Naturelles Renouvelables
R-TGRNR	: Réseau de Transfert de Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables
SSE	: Système de Suivi et Evaluation
STD	: Services Techniques Déconcentrés
TG	: Transfert de Gestion
TGRNR	: Transfert de Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables
WWF	: World Wildlife Fund

GLOSSAIRES

- Transfert de gestion** **de** : Le transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables (TGRNR) est le processus par lequel l'Etat octroie aux communautés de base ou VOI la gestion des ressources d'un terroir. A Madagascar, le TGRNR est régi par la loi 96-025 ou loi GELOSE » du 30 septembre 1996 (COOK & MONTAGNE, 2007). Trois axes résument les principes de la loi GELOSE (HERIMANDIMBY, 2004) : (i) la reconnaissance par l'Etat des pratiques et des droits des populations locales sur les ressources, (ii) le consensus entre le système de gestion traditionnelle et le système légal et (iii) une nouvelle répartition des droits et devoirs des différents acteurs et leur organisation sous forme contractuelle.
- Communauté de base ou VOI** **de** : La communauté de base est un groupement volontaire d'individus unis par les mêmes intérêts et obéissant à des règles de vie commune. Elle regroupe selon le cas les habitants d'un hameau, d'un village ou d'un groupe de villages. Elle est dotée de la personnalité morale qui a pour objet la gestion locale des ressources naturelles renouvelables selon la Loi n° 96-025 (article 2, Décret n° 2000-027 du 13 janvier 2000 relatif aux communautés de base chargées de la gestion locale de ressources naturelles renouvelables)
- Système de suivi-évaluation des TGRNR** **des** : Le Système de Suivi-évaluation des contrats de TGRNR a pour objectif de disposer des informations sur l'état d'avancement de l'atteinte des objectifs assignés au TGRNR, notamment la participation des populations locales dans la gestion et la conservation durable des RNR (MEF, Guide de suivi et évaluation des contrats de TGRNR à Madagascar, 2006).
- Suivi d'impact** **:** Le suivi-évaluation d'impact des TGRNR est le processus d'identification et d'évaluation des effets d'un ensemble d'activités sur l'environnement écologique, socio-culturel, économique, institutionnel. Les indicateurs d'impact ont pour but de vérifier les effets recherchés et non pas les moyens utilisés pour ce faire.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
METHODOLOGIE.....	3
1 Problématique et hypothèses.....	3
1.1 Contexte et problématique	3
1.2 Hypothèses	4
2 Les zones d'étude.....	4
3 Présentation du SITG	6
3.1 Définition et objectifs du SITG.....	6
3.2 Conception du SITG.....	7
3.3 Principes de fonctionnement du SITG	7
3.4 Le processus du SITG	8
4 Etat des connaissances	10
4.1 Suivi-évaluation participatif.....	10
4.2 Suivi-évaluation des TGRNR à Madagascar.....	11
5 Méthodologie de recherche.....	12
5.1 Démarche préliminaire.....	13
5.2 Méthodes de collecte des données	14
5.3 Analyse de données.....	17
5.4 Synthèse de la méthodologie.....	25
RESULTATS ET INTERPRETATIONS	27
1 Mise en œuvre effective du SITG par les acteurs locaux.....	27
1.1 Effectivité de fonctionnement du SITG au niveau des trois parties au contrat de TG	27
1.2 Réponses du SITG aux besoins des parties prenantes.....	33
2 Mise en œuvre effective du SITG au niveau central	37
2.1 Appropriation du SITG par l'Administration forestière.....	37
2.2 Réponses du SITG aux besoins de l'Administration et de ses partenaires.....	40
2.3 Faisabilité du SITG	44
DISCUSSIONS	47
1 Discussion sur la méthodologie	47

1.1	Représentativité des informateurs	47
1.2	Limite de la démarche participative	48
1.3	Limite de l'étude	49
2	Discussions sur la mise en œuvre du SITG par les acteurs locaux	49
2.1	Echange inégal entre les acteurs.....	49
2.2	Appropriation sélective des outils et rôles des organismes d'appuis	50
2.3	Implication des communautés dans le SITG et intérêts perçus	50
2.4	Non implication des acteurs dans le SITG malgré l'existence d'intérêts.....	52
2.5	Pérennité du SITG au niveau local.....	53
3	Discussions sur l'appropriation du SITG par l'Administration forestière	54
3.1	Entre l'implication de l'AF et l'appropriation du SITG.....	54
3.2	Intérêts de l'AF dans l'appropriation du SITG	54
3.3	Utilisation des résultats d'analyses par les bailleurs de fonds.....	55
3.4	Entre volonté et faisabilité de l'appropriation.....	55
	CONCLUSION.....	57
	BIBLIOGRAPHIE	59
	ANNEXES	I

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Localisation de la zone Didy	5
Carte 2 : Localisation de la zone Plateau Mahafaly	5

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Les différents niveaux d'analyse dans le SITG	9
Figure 2 : Cadre logique du projet COGESFOR.....	19
Figure 3 : Schéma récapitulatif de la démarche méthodologique	25
Figure 4 : Disponibilité des outils de suivi au niveau des acteurs.....	27
Figure 5: Nombre des enregistrements pour les VOI à Didy	29
Figure 6 : Nombre des enregistrements pour les VOI au Plateau Mahafaly	29
Figure 7 : Evolution moyenne des activités par VOI à Didy	31
Figure 8 : Evolution des activités par VOI au PM	31
Figure 9 : Niveau de facilité des étapes du SITG.....	33
Figure 10 : Niveau de satisfaction des acteurs sur les outils SITG	34
Figure 11 : Intérêts perçus par les acteurs dans le SITG	35
Figure 12 : Intéressement des VOI aux thèmes du suivi-évaluation	36
Figure 13 : Niveau de renseignement des BD régionaux sur les TGRNR	38
Figure 14 : Répartition par activité du budget de la DVRF en 2014.....	40
Figure 15 : Intérêts des PTF de l'administration forestière chargée des TGRNR dans le SITG.....	41
Figure 16 : Appréciation de l'utilité et de la faisabilité de mise en œuvre du SITG au niveau central.	42
Figure 17 : Evolution de l'utilisation des revenus des VOI a Didy.....	43
Figure 18 : Evolution moyenne annuelle des surfaces forestières dans les aires protégées et les TG (en %).	44

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Caractéristiques des TG dans les deux zones d'étude	6
Tableau 2 : Rôles des différents acteurs dans le SITG.....	8
Tableau 3 : Typologie des démarches participatives selon PRETTY (1995)	10
Tableau 4 : Les travaux de suivi-évaluation des TGRNR à Madagascar.....	11
Tableau 5 : Principales variables de l'étude	13
Tableau 6 : Nombre de personnes contactées par institution	15
Tableau 7 : Organismes d'appuis ayant évalué le SITG	16
Tableau 8 : Critères d'analyse de l'implication des acteurs dans l'utilisation des outils	18
Tableau 9 : Mode d'appréciation de l'analyse et de la diffusion effective des données	20

Tableau 10 : Critères d'analyse de la satisfaction des besoins des acteurs	20
Tableau 11 : Principes d'organisation de l'administration forestière dans le SITG.....	21
Tableau 12 : Critère d'évaluation du SITG par les acteurs centraux	23
Tableau 13 : Quelques indicateurs d'impacts de la gestion communautaire utilisés par les PTF	23
Tableau 14 : Critères d'analyse de la faisabilité de généralisation du SITG.....	24
Tableau 15 : Nombre de variables renseignées par acteur entre 2010 et 2013	28
Tableau 16 : Niveau de mobilisation des responsables du VOI dans le SITG à Didy	29
Tableau 17 : Répartition des variables renseignées par thèmes d'activités	30
Tableau 18 : Niveau d'application des principes d'analyse et de diffusion	32
Tableau 19 : Points forts et points faibles de la démarche SITG selon les acteurs	33
Tableau 20 : Points forts et points faibles des outils SITG	34
Tableau 21 : Modalité et niveau de mobilisation de l'administration forestière dans le SITG.....	37
Tableau 22 : Produits des analyses effectuées au niveau central	39
Tableau 23 : Evolution du niveau de respect du dina entre 2012-2013 à Didy.....	42
Tableau 24 : Niveau d'étude des acteurs.....	44
Tableau 25 : Coût de mise en œuvre du SITG au niveau des VOI	45
Tableau 26 : Moyenne annuelle des revenus à Didy et au PM (2011-2013)	45
Tableau 27 : Répartition des dépenses annuelle des VOI à Didy et au PM (Moyenne 2011-2013)	45
Tableau 28 : Coût de mise en œuvre du SITG au niveau de l'administration forestière.....	46
Tableau 29 : Représentativité des informateurs	47

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des VOI impliqués dans le SITG à Didy	I
Annexe 2 : Liste des VOI impliqués dans le SITG au Plateau Mahafaly	I
Annexe 3 : Fiche d'évaluation du SITG au niveau des VOI.....	II
Annexe 4 : Fiche d'évaluation du SITG au niveau central	VI
Annexe 5 : Structure du cahier de suivi d'impact des VOI.....	VIII
Annexe 6 : Structure du logiciel de suivi des TGRNR au niveau des DREEF	IX
Annexe 7 : Volets, principes et critères du SITG.....	X
Annexe 8 : Fiche d'enquête des Communes	XIII
Annexe 9 : Fiche d'enquête DREEF	XV
Annexe 10 : Fiche d'enquête des organismes d'appui	XVII
Annexe 11 : Fiche d'enquête des GAP	XIX
Annexe 12 : Fiche d'enquête VOI.....	XX
Annexe 13 : Termes de références	XXVII
Annexe 14 : Liste des outils de suivi prescrits par l'administration aux VOI.....	XXIX

INTRODUCTION

Rapport-Gratuit.com

INTRODUCTION

Dans le monde, malgré la multiplication des aires protégées, la dégradation des ressources naturelles en général, et des ressources forestières en particulier, n'a cessé de persister, amenant les politiques à se tourner vers la responsabilisation des populations rurales pour assurer la gestion de ces ressources. L'idée que la forêt ne peut être gérée aux dépens des populations qui en vivent, ni en l'absence de leur participation active, constitue aujourd'hui l'un des concepts consensuels du discours international sur la protection de l'environnement (MILOL, 2006).

A Madagascar, la biodiversité qui fait la renommée du pays connaît le même sort de dégradation. Les écosystèmes malgaches comptent plus de 12000 espèces de faune et de flore, dont le degré d'endémisme est de 80% à 85 %. Pourtant 200 000 à 300 000 Ha de forêts disparaissent chaque année (BLANC-PAMARD & RAMIARANTSOA, 2003). Il fut constaté de manière récurrente que malgré la politique de protection centrée sur des interventions d'agents de l'Etat, les réglementations officiellement en vigueur n'étaient pas ou peu respectées par les populations et les communautés locales (MONTAGNE & RAKOTONDRAINIBE, 2007). En vue de remédier à cette situation, la politique environnementale malgache a connu plusieurs phases d'évolution, partant de la politique d'exclusion et de répression vers la promotion de la gestion communautaire des ressources.

A partir de 1990, malgré la reconnaissance de l'inefficacité des politiques d'exclusion, des années 1930 à 1990 (MONTAGNE & RAMAMONJISOA, 2009), il a fallu attendre plusieurs années avant de concrétiser le transfert de la gestion (TG) des ressources naturelles, de l'Etat aux communautés locales de base (CLB) ou *Vondron'olona Ifotony* (VOI). A ce titre, le premier programme environnemental malgache (PE I, 1991-1997) a été consacré aux aires protégées (AP), tandis que la gestion communautaire des ressources n'a tenu une place prépondérante que dans le PE II (1997-2002). Le transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables (TGRNR) fut concrétisé par la loi 96-025 ou loi Gelose dite Gestion Locale Sécurisée, du 30 septembre 1996. Cette dernière pose l'importance de l'association des populations riveraines à toute volonté de conservation des écosystèmes (RAZAFINDRALAMBO, 2007).

L'association de l'Etat avec les acteurs locaux dans la gestion des RNR, dont les modalités sont fixées par la loi Gelose, devient alors un des principes fondamentaux de la politique forestière malgache¹(1997). La participation de la population rurale dans la gestion et la conservation durable des ressources naturelles renouvelables (RNR) a été envisagé à travers un contrat tripartite de transfert de gestion (TG) entre la communauté de base, la commune et le service déconcentré de l'Etat concerné par les ressources. Par ailleurs, la politique forestière malgache, à travers le PE III pose le caractère impératif de la mise en place d'un système de suivi-évaluation des TGRNR, dans lesquelles les acteurs

¹Fixé par le Décret n° 97-1200 du 2 octobre 1997 portant adoption de la nouvelle politique forestière malagasy

régionaux et locaux y sont progressivement associés pour favoriser la prise de conscience et de responsabilité collective face au problème de dégradation des ressources forestières (DGF, 1997).

Depuis la promulgation de la loi Gelose, les initiatives de mise en place de système de suivi-évaluation des transferts de gestion en appui aux services de l'Administration forestière concernés ont été nombreuses. Diverses et variées ont été les systèmes mobilisés par les organismes non gouvernementaux pour l'évaluation des transferts de gestion qui ont bénéficié de leur appui. Cependant, force est de constater qu'aucun système de suivi continu des TG n'a été adopté au niveau de l'Administration forestière. Bien qu'un « Guide de Suivi et Evaluation des Contrats de TGRNR à Madagascar » ait été conçu, aucune validation officielle n'a été obtenu pour la généralisation de l'outil (FIONONANA, 2010). Seul un système d'évaluation ponctuel, en vue du renouvellement des contrats de TG, est mobilisé par l'administration.

Au niveau des organismes d'appui, aucune méthodologie harmonisée n'est formellement reconnue par l'Administration Forestière. Les indicateurs retenus par les institutions, où les projets restent très spécifiques, ne permettent pas aux décideurs d'apprécier l'intérêt respectif des différents systèmes de gouvernances décentralisées des forêts déjà expérimentés. Aucun système de suivi environnemental ne permet de faire un bilan comparatif de l'impact social, économique et écologique des transferts de gestion à stricte vocation de conservation et des transferts de gestion associant à la conservation différents modes de valorisation des ressources naturelles renouvelables (AUBERT, RAHAJASON, & GANOMANANA, La modélisation d'accompagnement pour le suivi de l'impact des transferts de gestion à Madagascar, 2012).

Dans ce cadre, en 2010, le CIRAD et le WWF, à travers le Projet de Conservation et de gestion des écosystèmes forestiers malgaches (COGESFOR) ont initié la mise en place d'un système de suivi de l'impact des TGRNR (SITG) qui puisse répondre aux attentes de l'Administration forestière et être cohérente avec les aspirations des acteurs locaux. Ce faisant, l'esprit du SITG se base sur la responsabilisation partagée des communautés de base, des autorités communales, de l'Administration forestière et des organismes d'appui dans la mise en œuvre du suivi-évaluation. Aussi, au terme du projet COGESFOR, la présente étude s'est penchée sur les questions de l'appropriation effective et de la possibilité de généralisation du SITG. Les questions de recherche suivantes ont été posées :

- Quelle appropriation du SITG par les acteurs ?
- Quelles évaluations des acteurs sur la pertinence du SITG ?
- Quelle faisabilité de la généralisation du SITG ?

METHODOLOGIE

METHODOLOGIE

1 Problématique et hypothèses

1.1 Problématique

Les perceptions de la conservation de l'environnement et du développement ont toujours été différentes pour l'Etat et les communautés rurales. Si les institutions étatiques et ses organismes d'appuis fondent leurs décisions sur les connaissances techniques et scientifiques, les communautés s'appuient sur leurs connaissances traditionnelles. Pourtant, le processus de transfert de gestion contraint ces acteurs à rallier leurs logiques en vue de la réalisation d'un objectif commun.

Dans le cadre du contrat de transfert de gestion, politique de gestion décentralisée des ressources, différents outils techniques sont mis à la disposition des communautés locales. Toutefois, l'appropriation de ces outils techniques reste incertaine. L'introduction d'innovations techniques dans le milieu rural a souvent abouti à des échecs, ce qui a imposé une remise en question des méthodes traditionnelles de transfert de technologies (JANKOWSKI, 2012). De tels échecs ont contribué à l'émergence du concept de participation, reconnue aujourd'hui comme une condition essentielle au processus de développement.

En effet, le concept de participation pose le fait que les scientifiques et les hommes politiques ne sont plus considérés comme infaillibles et doivent nécessairement prendre en considération les connaissances et les savoirs faire des paysans (AGRAWAL ARUN, 1995, BARNAUD, 2008, D'AQUINO, 2007). En particulier, l'approche participative appliquée au suivi-évaluation de la gestion communautaire des ressources naturelles vise un plus grand partage entre les acteurs locaux et les acteurs extérieurs. La cogestion des ressources naturelles met l'accent sur un échange entre les communautés et l'Etat (CARLSSON & BERKES, 2004 in BARNAUD, 2008). Un enjeu de la démarche participative de suivi-évaluation est de proposer un cadre de formation mutuelle à l'ensemble des acteurs impliqués dans les transferts de gestion et vise le renforcement des « capacités » de ces acteurs (AUBERT, RAHAJASON, & GANOMANANA, La modélisation d'accompagnement pour le suivi de l'impact des transferts de gestion à Madagascar, 2012). L'évaluation participative devient alors, pour les communautés locales, un moyen d'analyser leurs pratiques plutôt qu'un instrument de contrôle social entre les mains de l'État (GARON & ROY, 2001).

D'autre part, de nombreuses critiques pèsent sur démarche participative et notamment sur les systèmes participatifs de suivi-évaluation. Leur appropriation effective par les populations rurales est souvent remise en question. COTE & GAGNON, en 2005, fait état d'un bilan mitigé la stratégie de participation à l'évaluation et au suivi des impacts, malgré l'ampleur des moyens déployés, à cause des lacunes des dispositifs participatifs et de la conduite des acteurs. Selon (THOMAS, 2006), les stratégies de promotion des savoirs autochtones ne servent que rarement les intérêts de ceux qui en sont détenteurs.

Le STIG est l'aboutissement d'une longue démarche participative, et il y a ainsi lieu de repenser ces critiques en se penchant sur les questions d'appropriation et de faisabilité. La présente étude entend apprécier l'appropriation du système de suivi de l'impact des transferts de gestion (SITG) par les différents acteurs impliqués dans sa mise en œuvre ainsi que les perspectives de généralisation de l'outil à l'échelle nationale. Les questions de recherche suivantes sont posées :

- Quelle appropriation du SITG par les acteurs ?
- Quelles évaluations des acteurs sur la pertinence du SITG ?
- Quelle faisabilité de la généralisation du SITG ?

1.2 Hypothèses

Pour cela, les hypothèses suivantes ont été émises:

H 1 : Le SITG est mis en œuvre par les parties prenantes au contrat de TGRNR puisqu'il répond à leurs intérêts

La politique forestière malgache (1997) inclut dans ses principes le besoin d'un système de suivi des TG. Le principe étant de mieux organiser le système de suivi-évaluation afin de mieux répondre aux besoins des acteurs du TG dont la communauté de base ou VOI, la collectivité Territoriale décentralisée représentée par la commune, et l'Administration forestière représentée par la Direction régionale de l'environnement et des forêts (DREEF).

La démarche du SITG pourrait répondre aux besoins de ces acteurs en termes de système de suivi-évaluation et ainsi être effectivement approprié et mis en œuvre.

H 2 : Le SITG est effectivement mis en œuvre et répond aux besoins des institutions centrales en étant cohérent avec leurs stratégies de suivi-évaluation et avec les moyens existants

Parmi les nombreux systèmes proposés, aucun système de suivi continu des TG n'est officiellement mis en œuvre au niveau national par l'AF. Seul un système d'évaluation ponctuel, en vue du renouvellement du contrat de TG, est mobilisé.

Les caractéristiques du SITG pourraient être compatibles avec les besoins des institutions et son fonctionnement réaliste au regard des contextes politiques et stratégiques et des moyens humains, techniques et financières en vigueur.

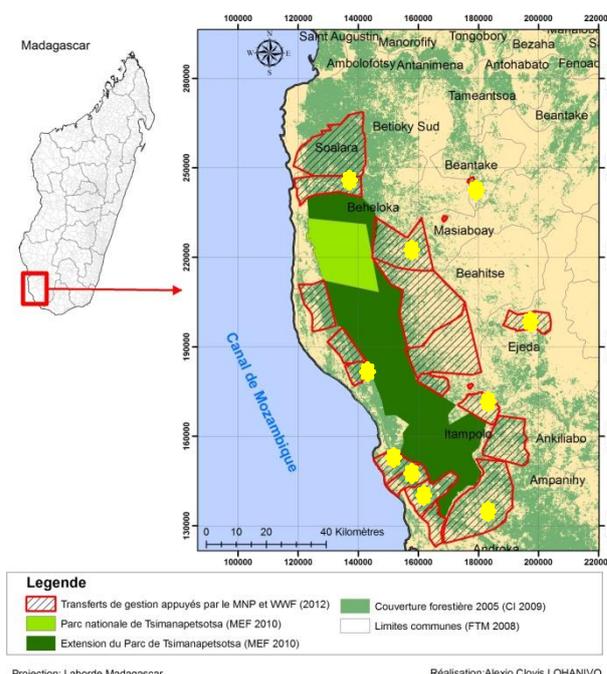
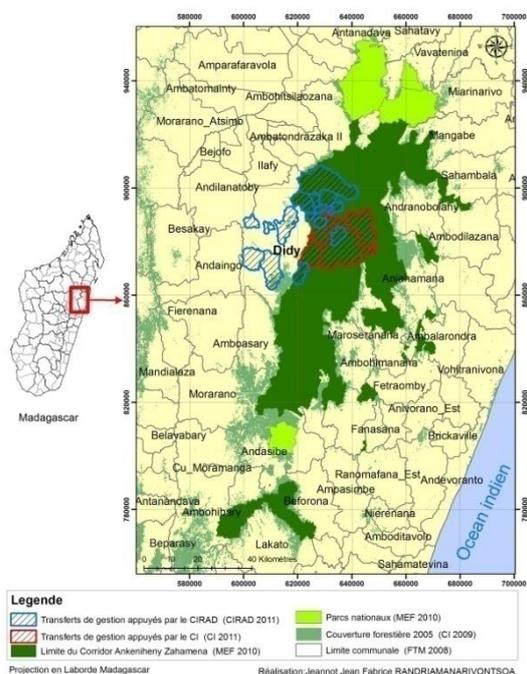
2 Les zones d'étude

L'étude veut donner une vision comparative des enjeux et de la faisabilité de la généralisation du SITG pour des TGRNR localisés dans différentes zones.

A l'est de l'Ile, à Didy, dans la forêt classée d'Ambohilero (Carte 1), sont localisés 17 transferts de gestion (TG) qui allient conservation et valorisation, appuyés par le Centre de coopération

internationale de recherche en agronomie pour le développement (CIRAD), à travers le projet Cogesfor, et 8 transferts de gestion qui ont opté pour la conservation exclusive appuyés par l'ONG Conservation Internationale (CI) (Liste VOI à Didy, Cf. Annexe 1). Ces 8 TG constituent en même temps le noyau dur de la Nouvelle Aire Protégée (NAP) Corridor Ankeniheny Zahamena (CAZ) dont la gestion a été déléguée à CI.

Au sud de l'Ile, sur le Plateau Mahafaly (Carte 2), 10 transferts de gestion², appuyés par l'ONG Word Wild Fund for Nature (WWF) avec le GIZ et le Madagascar National Park (MNP), constituent une ceinture verte autour du parc national Tsimanampetsotsa géré par le Madagascar National Parc (MNP) (Liste VOI au PM, Cf. Annexe 2).



Carte 1 : Localisation de la zone Didy

Carte 2 : Localisation de la zone Plateau Mahafaly

La nature diversifiée des TG implantés dans ces zones et la variabilité des caractéristiques des ressources et des populations concernées par ces TG permettent d'établir une intéressante vision comparative dans l'étude.

² En raison de l'importante étendue du Plateau Mahafaly de 1200 500 Ha contre les 117 600 Ha de la forêt d'Ambohilero, ces 10 TG ne constituent qu'un échantillon représentatif des TG ceinturant l'aire protégée Tsimanampetsotsa.

Tableau 1 : Caractéristiques des TG dans les deux zones d'étude

Caractères	Zone Didy	Zone Plateau Mahafaly
Localisation	Province Toamasina, Région Alaotra Mangoro, 1 District, 1 commune ³	Province Tuléar, Région Atsimo Andrefana, 3 Districts, 5 communes ⁴
Superficie zone	117 600 Ha	1 200 500 Ha
Nombre de TG implantés	25 TG, tous impliqués dans le SITG	40 TG dont 10 impliqués dans le SITG
Organismes d'appui	CIRAD, CI	WWF, GIZ, MNP
Type de ressources transférées	Forêts humides sempervirentes	Forêts sèches : forêt galerie, forêt xérophytique, forêt de transition
Population gestionnaire	Sihanaka	Mahafaly
Taux d'alphabétisation globale (INSTAT/ENSOMD, 2012) ⁵	67,7 – 77,8% dans la Région Atsinanana	53,3-67,7 % dans la Region Atsimo Andrefana
Principales activités économique des gestionnaires	Agriculture, élevage	Agriculture, élevage

Source : Auteur, 2014

3 Présentation du SITG

3.1 Définition et objectifs du SITG

Le SITG est un ensemble de procédures et d'outils permettant, aux acteurs, d'apprécier les effets et impacts des TGRNR.

L'objectif principal du SITG est de **promouvoir une vision partagée sur l'impact** réel des TGRNR sur la conservation de la biodiversité (impact écologique), sur le respect et l'acceptation des réglementations de gestion (impact juridico-institutionnel) et, sur l'amélioration des conditions de vie des populations (impact socioéconomique).

Un autre objectif est d'appuyer une démarche d'évaluation participative qui favorise un **cadre d'échanges** d'informations permettant à chaque acteur/ partie prenante du TG, d'apprécier le rôle de tout un chacun dans la gestion durable des RNR et de réorienter ses pratiques de gestion.

³ District Ambatondrazaka, commune de Didy

⁴ Districts Betioky Sud (commune Maroarivo), District Ampanihy Ouest (Communes Itampolo, Behahitse, Ejeda), District Toliara II (Beheloke)

⁵ Enquête nationale sur le suivi des objectifs du millénaire pour le développement à Madagascar, 2012-2013

3.2 Conception du SITG

La conception du SITG a mobilisé la « modélisation d'accompagnement » (ComMod). L'objectif initial de la démarche ComMod vise à construire, à partir de la multiplicité des points de vue, une représentation partagée d'un processus impliquant des dynamiques écologiques et des dynamiques sociales. L'application de la modélisation d'accompagnement à la conception et à l'utilisation d'un système de suivi-évaluation des transferts de gestion vise le renforcement des « compatibilités » de ces acteurs au travers d'un processus pérenne d'élaboration, d'échange, d'analyse et de stockage d'informations (AUBERT, RAHAJASON, & GANOMANANA, La modélisation d'accompagnement pour le suivi de l'impact des transferts de gestion à Madagascar, 2012).

Le processus de conception du SITG s'est déroulé en trois phases :

- 1) Une phase d'explicitation des enjeux a conduit à la formulation participative des objectifs (principes et critères) du suivi évaluation
- 2) Une phase de confrontation des points de vue a conduit à l'identification participative des indicateurs du suivi-évaluation avec les acteurs parties prenantes de l'alimentation et de l'utilisation du SE
- 3) Une phase d'appropriation du système de suivi-évaluation (SSE) défini a reposé sur le test, l'alimentation et l'analyse du SSE au travers de plusieurs formations-actions.

3.3 Principes de fonctionnement du SITG

Le fonctionnement du SITG est basé sur les principes suivants :

☞ *Etre approprié par tous les acteurs des TGRNR*

Les acteurs savent à partir de quoi ils s'auto évaluent et sont évalués, c'est-à-dire des indicateurs explicites, transparents et connus de tous.

☞ *Responsabiliser toutes les parties prenantes au contrat de TG dans la mise e œuvre du suivi-évaluation*

L'évaluation n'appartient pas seulement aux experts. Elle est considérée comme une activité sur laquelle les acteurs locaux ont des droits démocratiques à exercer et des responsabilités à prendre (GUAY, 1997).

☞ *Servir les initiatives, les objectifs et les attentes des différentes parties prenantes ;*

L'évaluation a une définition plus ambitieuse que sa définition officielle qui se limite à apprécier si une action a atteint les objectifs qui lui ont été fixes.

☞ *Favoriser la communication entre les parties prenantes au contrat de TG et une vision commune du développement durable.*

Grace à la communication entre acteur, les populations cessent d'être des bénéficiaires d'intervention de développement qui leur sont extérieur pour prendre en main leur développement.

3.4 Le processus du SITG

Le processus du SITG implique différents étapes et plusieurs acteurs aux rôles distincts.

Tableau 2 : Rôles des différents acteurs dans le SITG

Acteurs	Rôles	Outils
VOI	Premiers gestionnaires des ressources et sources des informations	Outils de gestion : contrat, cahier des charges, plan d'aménagement et de gestion, dina, Cahier de suivi SITG
Commune	Communiquer aux communautés de base les informations leur permettant d'apprécier leur contribution au développement territorial communal	Outils de gestion : Plan Communal de Développement (PCD) Plan local d'occupation foncière (PLOF), Rôles fiscaux, Budgets communaux, Schéma d'aménagement communal, ...
Administration Forestière	Agent local ⁶ : gérer les informations sur les TG, à leur niveau, selon les activités entreprises. DREF ⁷ : Appuyer et encadrer les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SITG. Rassembler les données sur les TG dans la région et les stocker dans la BD régionale MEF ⁸ : Appuyer les DREF dans leur mission relative. Gérer la BD nationale sur les TG. Evaluer et prendre les décisions et mesures d'orientation appropriées	Outils de gestion : Programme général de l'Etat, Plan de travail annuel, budgets... Logiciel pour gérer la BD sur les TG
Organismes d'appui	Rendre compte de leurs activités Réaliser des études scientifiques complémentaires	

Les étapes de collecte, d'analyse, et de diffusion présentent des caractéristiques spécifiques.

☞ Collecte des informations

La responsabilité du suivi et de la collecte ne pèse pas uniquement sur les communautés de base, mais touche également les responsables au niveau des communes, des cantonnements forestiers, des organismes d'appui par rapport à leurs activités de gestion sur les ressources. Différents rôles sont attribués aux acteurs.

Source : Cogesfor, 2014

⁶ Agents du cantonnement ou du triage forestier

⁷ Particulièrement le Service chargé des forêts et des TGRNR

⁸ Particulièrement la Direction de la valorisation des ressources forestières (DVRF) et la Direction du système d'information (DSI)

☞ Stockage

La Direction Régionale de l'Écologie, de l'Environnement et des Forêts (DREEF) est le gestionnaire de la Base de Données (BD) régionale sur les TG à l'aide du logiciel SITG et exporte les données saisies au Ministère de l'Environnement et des Forêts (MEF)

☞ Analyse

Le système considère trois niveaux d'analyse : (i) auto-évaluation, (ii) analyse interactive, (iii) analyse comparative et prospective.

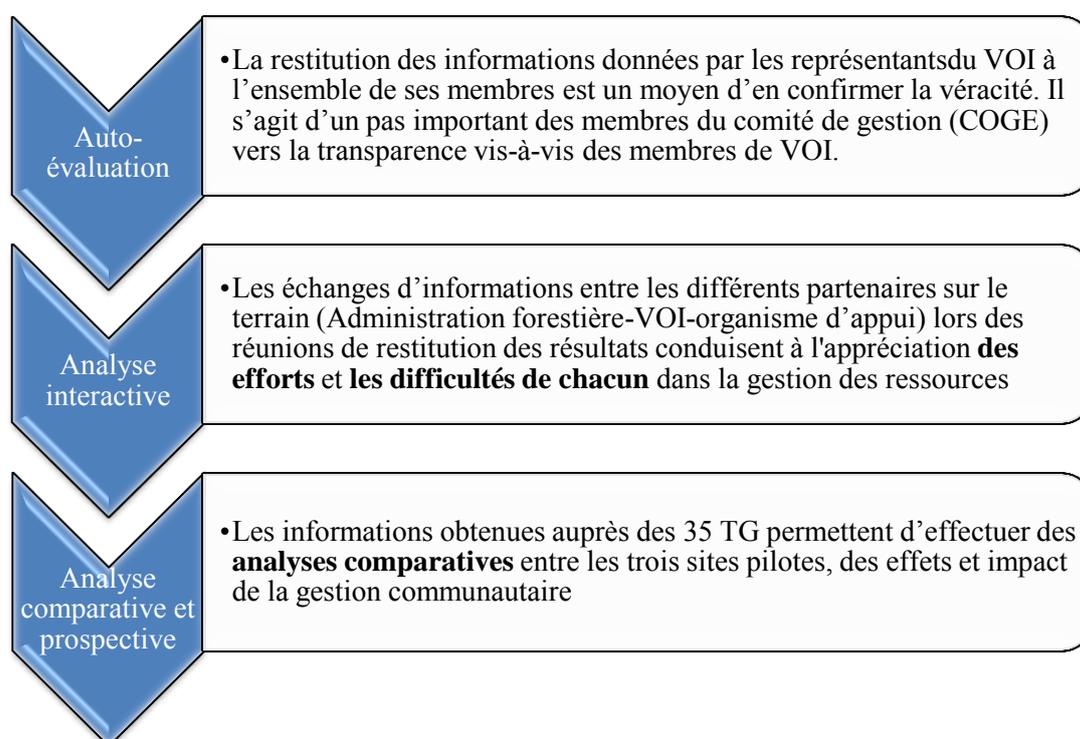


Figure 1: Les différents niveaux d'analyse dans le SITG

Source : Rahajason et al, 2014

☞ Diffusion

Plusieurs modalités de diffusion des résultats sont prises en compte dans la démarche à savoir les restitutions thématiques sur le terrain, les rapports techniques et documents de vulgarisation, les rapports d'activités, les articles scientifiques.

Concernant particulièrement les restitutions thématiques : (i) les membres du COGE restituent aux membres du VOI les informations pour discussion, validation et mise en transparence, (ii) Commune, Administration forestières et organisme d'appui restituent aux VOI les résultats d'analyse des données pour discussion et validation.

4 Etat des connaissances

4.1 Suivi-évaluation participatif

Le concept de suivi-évaluation participatif associe les impératifs de « suivi-évaluation » et de « participation ». Le premier terme ayant été explicite plus haut, l'accent est ici mis sur le caractère participatif du système.

La participation dans le suivi-évaluation implique un partage du pouvoir entre les communautés locales et les autres acteurs. PRETTY en 1995 a défini sept échelles de participation (PRETTY, 1995 in BARNAUD, 2008):

Tableau 3 : Typologie des démarches participatives selon PRETTY (1995)

Typologie	Caractéristiques
Participation passive	Les personnes participent en ce sens qu'une administration ou la gestion d'un projet les informe de ce qui va se passer ou de ce qui s'est déjà passé
Participation par la fourniture d'informations	Les personnes participent en répondant à des questions posées par des chercheurs. Les conclusions de l'enquête ne sont pas communiquées aux participants qui ne peuvent pas contrôler si elles sont exactes.
Participation par la consultation	Les personnes participent, lors des consultations d'experts externe, pour connaître leurs points de vue. Cependant les populations locales ne prennent pas part aux décisions.
Participation pour des incitations matérielles	Les populations participent en fournissant des ressources (main-d'œuvre, terre, ...) et reçoivent en échange des vivres, des espèces ou d'autres incitations matérielles. Une grande partie des recherches en exploitation rentrent dans cette catégorie, car les agriculteurs fournissent l'emplacement, mais ne participent pas à l'expérience ou au processus d'apprentissage.
Participation fonctionnelle	Les populations participent en constituant des groupes pour atteindre des objectifs prédéterminés liés au projet; elles peuvent notamment développer et promouvoir une organisation sociale issue d'une initiative externe. En général, cette participation intervient quand les grandes décisions ont déjà été prises, et non durant le stade de la planification.
Participation interactive	Les populations participent à une analyse conjointe, qui débouche sur des plans d'action et sur la création ou le renforcement d'institutions locales. Cette participation fait en général appel à des méthodologies interdisciplinaires qui recherchent des points de vue multiples et utilisent des processus d'apprentissage systématiques et structurés.
Auto-mobilisation	Les populations participent en prenant des initiatives indépendamment des institutions externes pour modifier les systèmes qu'elles gèrent. Elles développent des contacts avec des institutions externes pour obtenir les ressources et les avis techniques dont elles ont besoin, mais restent maîtresses du mode d'utilisation des ressources.

Source : D'après PRETTY, 1995

Dans le présent cas, le système de SITG entre dans le sixième degré de participation qui est la « participation interactive ». En ce sens, les parties prenantes sont associées à tout le processus depuis la formulation des problématiques et objectifs, en passant par la collecte et analyse des données, jusqu'à la formulation des résultats et des recommandations.

4.2 Suivi-évaluation des TGRNR à Madagascar

A Madagascar, plusieurs travaux de suivi-évaluations des TGRNR ont été mis en œuvre à différents échelles et suivant diverses méthodes.

Tableau 4 : Les travaux de suivi-évaluation des TGRNR à Madagascar

Période	Intitulé	Institution promotrice et Echelle	Mise en œuvre
2001	La décentralisation de la gestion des ressources renouvelables à Madagascar	ONE ⁹ Echelle Nationale	(MALDIDIER, 2001)
2004-2005	Evaluation et perspective des TGRNR dans le cadre du Programme Environnemental phase 3	Projet FSP GDRN ¹⁰ Consortium de 6 bailleurs ¹¹ Echelle Nationale	(RESOLVE-PCP ¹² -IRD ¹³ , 2005)
2004-2005	Indicateurs économiques pour l'évaluation des TGRNR	Projet FSP GDRN TG à vocation de valorisation économique sur 3 sites : Arivonimamo, Brikaville, Anakao	(C3EDM ¹⁴ , 2005)
2006	Mise en œuvre du Système de suivi-évaluation du processus de TGRNR dans le cadre du PE3	MEF, r-TGRNR ¹⁵ Projet FSP GDRN Programme ERI et SAHA Test sur 3 Régions : Menabe, Alaotra Mangoro, Haute Matsiatra	(SAVAIVO, 2006)
2010	Etat des lieux sur les TGRNR	Programme PGDRN ¹⁶ Antenne Nord et Sud-Ouest du PGM-E ¹⁷	(FIONONANA, 2010)
2011-2013	Mise en œuvre du Système de suivi-évaluation de l'impact des TGRNR (SITG)	MEF Projet COGESFOR Cirad-WWF	MEF-VOI-Commune
2005-aujourd'hui	Système d'évaluation des contrats de TGRNR en vue de leur renouvellement	MEEF TGRNR	Administration forestière et partenaires

⁹ Office National pour l'Environnement

¹⁰ Projet du Fonds de Solidarité Prioritaire Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles

¹¹ Inter-Coopération / SAHA pour la coopération suisse, FAO (PNUD/GEF), WWF Madagascar, USAID, Conservation International et Coopération Française

¹² Pôle de Compétence en Partenariat Forêts et Biodiversité qui regroupe le département forêts du CIRAD, l'Université d'Antananarivo (représenté dans l'étude par son département Agro Management de l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques) et le FOFIFA (représenté dans l'étude par son département de Recherche-Développement).

¹³ Institut de Recherche pour le Développement

¹⁴ Centre d'Economie et d'Ethique pour l'Environnement et le Développement à Madagascar, Université d'Antananarivo

¹⁵ Réseau de transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables

¹⁶ Programme de Gestion durable des ressources naturelles

¹⁷ Programme Germano Malgache pour l'Environnement

Depuis 2004, plusieurs initiatives d'évaluation (i) de l'application de la loi Gelose et (ii) des impacts des contrats de TGRNR ont été recensés. Trois de ces études, ayant les plus larges portées, ont été retenus dans notre étude.

En 2004, l'étude menée dans le cadre du projet FSP-GDRN, a été menée au constat de *l'insuffisance (la dispersion) des données sur les TGRNR et de la qualité variable et peu connue des TGRNR* (RESOLVE-PCP-IRD, 2005). Les investigations menées visait alors à (i) réaliser un inventaire exhaustif des TGRNR et à (ii) établir une évaluation qualitative des TGRNR à travers leurs aspects administratifs, juridiques, sociaux, environnementaux et économiques. Un autre aspect des travaux dans le cadre du projet a aussi été de concevoir un système de suivi-évaluation unique des TGRNR à l'usage de l'administration forestière. Ce système de suivi-évaluation des TGRNR a été mis en œuvre en 2006 à travers l'expertise du bureau d'étude SAVAIVO, et a été transféré au MEF en vue de sa continuité. Toutefois, aucune initiative de poursuite du système n'a été prise au niveau du MEF, en raison de *la complexité de son fonctionnement*¹⁸.

En 2010, l'étude conduite par FIONONANA a été impulsé par le fait que le TGRNR connaissait des *problèmes* alors les origines n'était pas explicitement identifiées car les conclusions des analyses disponibles étaient *souvent sectoriels suivant les spécialités des auteurs*. L'étude s'est ainsi penchée sur *l'identification des facteurs de réussite pour la bonne gestion des forêts transférées aux associations des Communautés de base* (FIONONANA, 2010).

Entre temps, depuis 2005, le MEEF a conçu, testé et mis en œuvre leur système d'évaluation des contrats de TGRNR, en vue du renouvellement ou de la résiliation de ces contrats. Cependant il s'agit d'un système d'évaluation ponctuel et non d'un système de suivi qui permet d'apprécier de manière continue les TGRNR.

C'est dans ces contextes que le Système de suivi d'impact des TGRNR (SITG) a été initié par le projet Cogesfor dans la perspective, rappelons-le, de :

- Mettre en place un système de suivi continu des TGRNR au niveau de l'administration forestière ;
- De responsabiliser les parties prenantes au contrat de TGRNR (mais pas uniquement des experts extérieurs comme auparavant) dans la mise en œuvre de leur évaluation ;
- Montrer sur de **multiples aspects** (écologiques, social, économique, juridique, institutionnel) les impacts des TGRNR.

5 Méthodologie de recherche

La présente recherche a été conduite en trois étapes comprenant (i) les investigations préliminaires, (ii) la collecte des données et informations requises et (iii) la phase d'analyse.

¹⁸ Communication personnelle avec le responsable des TGRNR au niveau de la DVRF-MEEF

5.1 Démarche préliminaire

5.1.1 Choix de la problématique justifiant l'étude

La pertinence d'une recherche est basée sur la précision du plan de départ. De premières investigations bibliographiques ont été réalisées en vue d'établir le plan de recherche. Il s'agissait principalement de puiser à partir des publications existantes les éléments justifiant l'intérêt de l'étude. Cette phase a en outre permis d'explicitier le contexte dans laquelle a été tiré le sujet et de ressortir la problématique liée à l'étude. Puis la bibliographie a servi à formuler au mieux les hypothèses de recherche.

Les documents consultés sous forme de rapports, d'article de revue, d'ouvrage de recherche ont porté sur les thèmes de la politique environnementale et forestière, la gestion communautaire des ressources naturelles, l'analyse évaluative, les systèmes de suivi-évaluation...

Le plan de recherche ayant été formulés, il s'agissait par la suite de fixer un cadre opératoire.

5.1.2 Etablissement du cadre opératoire et des indicateurs de vérification

Le cadre opératoire définit les éléments à prendre en compte pour vérifier les hypothèses formulées (Indicateurs de vérification).

Tableau 5 : Principales variables de l'étude

Variables	Indicateurs de vérification
<i>H 1 : Le SITG est mis en œuvre par les acteurs concernés puisqu'il répond à leurs intérêts</i>	
Appropriation du SITG	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des principes de collecte des informations et utilisation des outils y afférents ; • Application des principes d'analyse et de diffusion des résultats ; • Satisfaction des besoins des acteurs ;
Appréciation du SITG par les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du SITG • Réponses aux intérêts des parties prenantes. • Compréhension du SITG. • Faisabilité par rapport aux moyens
<i>H 2 : Le SITG répond aux intérêts des institutions intervenant au niveau central en étant cohérent avec leurs stratégies de suivi-évaluation et avec les moyens existants</i>	
Effectivité du fonctionnement au niveau central	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre au niveau institutionnel : actions entreprises, règles créées, procédures créées et mises en œuvre, etc.
Pertinence du SITG	<ul style="list-style-type: none"> • Adéquations du SITG par rapport aux besoins du MEF et des promoteurs du TGRNR au niveau central • Perception de l'utilité et de la pertinence de sa généralisation • Faisabilité au regard du contexte politique • Faisabilité technique • Faisabilité financières

Les indicateurs ayant été explicités, la collecte des données nécessaires aux analyses a mobilisé différentes méthodes.

5.2 Méthodes de collecte des données

5.2.1 Données bibliographique

La recherche s'est appuyée sur les publications existantes pour remonter la filière bibliographique et pouvoir explorer le terrain intellectuel se rapportant à l'étude (RAKOTOMAMONJY, 2011). Une revue bibliographique sur la gestion communautaire des ressources naturelles, sur les systèmes de suivi-évaluation, sur la démarche participative, et sur la pertinence sociale des réformes administratives et institutionnelles, a permis de :

- Mieux orienter les entretiens avec les personnes ressources
- Alimenter les discussions sur les résultats obtenus

Différents types de documents ont été consultés : les publications scientifiques, les documents relatant les stratégies, approches et méthodologie relatives au suivi et /ou évaluation des TGRNR, les rapports d'études sur la gestion communautaire des ressources. L'ensemble des documents consultés sont placés dans les « références bibliographiques » présentées à la fin du présent ouvrage.

5.2.2 Entretien semi-structuré

Etant dans le cadre de science sociale, cette phase d'entretien visait à découvrir les faits et à évaluer l'amélioration des connaissances des acteurs (BLANCHET, 2005 in RAKOTOMAMONJY, 2011). Les entretiens ont été semi-structurés afin de mieux centrer le discours des personnes autour des thèmes définis. En effet, derrière chaque acteur, se cache une position à laquelle sont liés des intérêts, des enjeux etc. que l'individu lui-même ne conscientise pas forcément mais que le chercheur ne doit pas perdre de vue. L'entretien semi-structuré a permis de recueillir des informations plus précises sur des faits et des vérifications de faits, des opinions et des points de vue, des analyses, des propositions, des réactions aux premières hypothèses. Les entretiens se sont déroulés en deux étapes : au niveau des zones d'études et au niveau central.

Au niveau des zones d'études, les entretiens ont ciblé les acteurs dont les rôles sont directement liés au processus de transfert de gestion et au suivi-évaluation. Ces entretiens, conduites avec l'aide de guide (Cf. annexes 3), ont eu pour but d'obtenir les informations qualitatives et quantitatives permettant d'analyser les indicateurs de recherche qui sont :

- L'appropriation de la démarche et des outils de suivi-évaluation préconisé dans le SITG
- L'organisation dans la mise en œuvre du suivi-évaluation : collecte, analyse et diffusion
- La satisfaction des besoins des acteurs ;
- La compréhension de tout le processus du SITG.
- Les perceptions sur la pertinence et la faisabilité du SITG
- Les perspectives

Au niveau central, les investigations ont été conduites auprès des institutions plus concernés par la généralisation du SITG, s’agissant des responsables ministériels chargés de la gestion communautaire des RNR et des organismes non gouvernementaux appuyant le processus. Le contact des acteurs a été réalisé durant une réunion de deux (2) jours, à Antananarivo, au sein du Ministère de l’Ecologie, Environnement et Forêt (MEEF). A l’aide d’une fiche d’évaluation (Cf. annexe 4), les éléments de réponses recherchés auprès de ces acteurs portaient sur :

- La compréhension du SITG
- La satisfaction des besoins
- Les moyens techniques et financiers mobilisés et mobilisables
- Les perspectives

Au total, cinquante-deux (52) personnes ont participées aux entretiens.

Tableau 6 : Nombre de personnes contactées par institution

Institutions	Acteurs cibles	Nombre enquêtées	Nombre concernés
VOI	Membres de comité de gestion	23	105
Commune	Maire	1	5
DREEF	Directeur	2	2
	Responsable régional des TGRNR	0	2
	Responsable de systèmes d’information et de suivi-évaluation	4	4
	Agent local	2	3
MEF	Responsables des TGRNR	2	2
	Responsables de systèmes d’information et de suivi-évaluation	1	1
	Représentants d’autres directions	4	4
Organismes d’appui non gouvernementaux	Représentants de l’OA	13	53
TOTAL		52	184

Sur les 53 organismes non gouvernementaux, recensés en 2013, promoteur du processus de TGRNR, 13 ont été représentés et ont participé à l’évaluation du SITG. Ces organismes sont cités ci-après :

Tableau 7 : Organismes d'appuis ayant évalué le SITG

	Institutions	Régions d'intervention	Représentants
1	Association Inter-Coopération (AIM)	Analanjirofo	Responsable TG Manompana Soanierana
2	Association PARTAGE	Alaotra Mangoro, Boeny	Agent local Alaotra
3	CIRAD-Forêt	Melaky, Alaotra Mangoro, Boeny	Responsable suivi-évaluation projet Cogesfor Didy
4	Conservation International	Alaotra Mangoro, Atsinanana, Boeny, Diana, Sofia, Amoron'I Mania, Vakinakaratra	Directeur Corridor Ankeniheny Zahamena
5	Madagascar National Park (MNP)	Sava, Analanjirofo, Melaky, Amoron'i Mania, Atsimo Andrefana	Cadre de suivi au cogestion et partenariat Mahajanga
6	Madagascar Voakajy	Alaotra Mangoro, Melaky	Chef de projet Anosibe An'Ala Assistant de projet
7	MBG	Vakinakaratra, Analamanga	Chef de site Ankafoso
8	ONG l'Homme et l'Environnement	Boeny, Antsinanana	Chargé de suivi-évaluation
9	GIZ PGME Programme Germano-malgache pour l'Environnement	Diana, Boeny, Sofia, Sud Ouest	Responsable TGRF
10	KFW	Boeny, Amoron'I Mania	Responsable de site
11	The Peregrine Fund	Melaky	Responsable du site
12	WCS	Sava, Analanjirofo	Responsable de suivi-écologique scientifique et restauration local Coordonnateur de développement communautaire
13	Word Wild Fund for Nature (WWF)	Atsimo Atsinanana, Vatovavyfitovinany, Vakinakaratra, Amoron'I Mania, Atsimo Andrefana, Anosy, Androy, Sofia, Sava	Responsable de suivi-évaluation central

Durant les séances de formation-évaluation, 80 % des organismes d'appui ont été représenté par des responsables locaux de leurs zones d'intervention et 20 % par des responsables au niveau central.

5.2.3 Consultation des outils de suivi

Les données issues des enquêtes ont une fiabilité limitée car elles sont essentiellement à dire d'acteurs. Pour cela, les informations plus précises ont été puisées dans les documents servant d'outils de suivi aux acteurs, notamment au niveau des VOI, de la commune, et de la DREEF.

Au niveau des VOI, un cahier (Structure du cahier Cf. annexe 5) a été conçu pour leur permettre de mener le suivi de leurs activités, regroupées essentiellement en 10 thèmes :

- Les activités de conservation et d'aménagement

- Les activités de surveillance forestière
- La surveillance des espèces de faune et flore protégées
- Le suivi des défrichements et des feux
- La gestion des droits d'usage sur les ressources
- La gestion des finances et de la trésorerie
- La réalisation d'œuvres socio-économiques
- La tenue des réunions et des formations
- L'application du dina
- La gestion des conflits

Au niveau de la DREEF, une application informatique (Structure du logiciel Cf. annexe 6) a été mise en place pour gérer la base de données issue des TGRNR dans la région.

5.3 Analyse de données

5.3.1 Analyse de la mise en œuvre effective du SITG et de l'appréciation des acteurs locaux sur le système

Hypothèse 1 : *Le SITG est mis en œuvre par les parties prenantes au contrat de TGRNR puisqu'il répond à leurs intérêts*

Selon l'hypothèse, durant les deux années 2012 et 2013, le SITG est (i) effectivement mis en œuvre au niveau des deux sites en (ii) répondant aux besoins exprimés par les acteurs. Ces deux conditions ont été vérifiées.

5.3.1.1 Etude de l'effectivité de fonctionnement du SITG

Afin de **voir la mise en œuvre effective** du SITG, les éléments suivants ont été vérifiés :

- L'implication des acteurs dans l'utilisation des outils;
- L'application des principes de collecte, d'analyse, et de diffusion des informations ;

Globalement, il s'agissait de décrire les pratiques et d'analyser les écarts entre ces pratiques et les principes établis dans le SITG.

☞ Analyse de l'implication des acteurs dans l'utilisation des outils

Différentes institutions se voient proposer la responsabilité du recueil de données et de l'alimentation des indicateurs en relation directe avec leur domaine d'action. Il s'agit alors d'apprécier la prise de responsabilité de ces acteurs dans le suivi, à travers le renseignement effectif des outils mis en place.

Au niveau des VOI, chaque « enregistrement » dans le cahier correspond à une ligne remplie et relate le déroulement de l'activité réalisé : la date, la nature de l'activité, la quantité réalisée, les participants, la localisation.

Tableau 8 : Critères d’analyse de l’implication des acteurs dans l’utilisation des outils

Variables	Acteurs concernés	Mode de calcul	Objectifs
Disponibilité des outils(Do_i)	VOI Commune DREEF	Notation : 0 =Non : L’outil n’est pas disponible ou est disponible mais n’a jamais été utilisé 1 =Oui : L’outil est disponible et a été utilisé au moins une fois	1
Nombre d’utilisation des outils de suivi(Nu_i)	VOI	Notation : 1 = Faible : 1 à 35 enregistrements effectué dans le cahier de suivi 2 = Moyen : 35 à 65 enregistrements 3 = Elevé : 65 à 100 enregistrements	3
Mobilisation des acteurs dans l’utilisation des outils (Mu_i)	Trois responsables au niveau du VOI : • Le président • Le trésorier • Le secrétaire	Notation 1 =Jamais : L’acteur n’a jamais écrit dans le cahier de suivi (n’a jamais utilisé le cahier) 2 =Rare : L’acteur l’utilise rarement dans l’année [1-5 fois /an [3 =Dès fois : Utilisation occasionnel dans l’année [5-10 fois/an [4 =Toujours : L’acteur assure le renseignement continu de l’outil [>10 fois/an [

☞ **Respect des principes du SITG**

Analyse de l’application effective des principes de collecte

Chaque acteur est doté d’outils de suivi afin de mieux cerner leurs activités dans le TGRNR. Toutefois, une fois par an, au moins, chaque institution est tenue de renseigner la BD sur les TGRNR. La BD sur les TGRNR comprend 8 principes, 26 critères (Détail Cf. annexe 7), 479 variables pour Didy et 316 variables pour PM. Aussi, une mise en œuvre effective du SITG consiste au renseignement de ces variables par les acteurs à travers des fiches d’enquêtes spécifiques (Cf. annexe 8 jusqu’à annexe 12).

L’analyse consistait alors à recenser le nombre des variables renseignées par acteur. En outre, il s’agissait de comparer les réalisations des acteurs dans une année (2013) par rapport à l’année antérieure (2012) pour voir leur évolution. Une comparaison particulière est faite sur les pratiques des VOI appuyés par COGESFOR sur les deux sites. Toutefois cette comparaison ne vise pas à juger les performances des acteurs puisqu’ils n’ont **pas les mêmes objectifs en termes de volume de travail** même si ils sont appuyés par le même projet suivant un seul cadre logique (Figure 2).

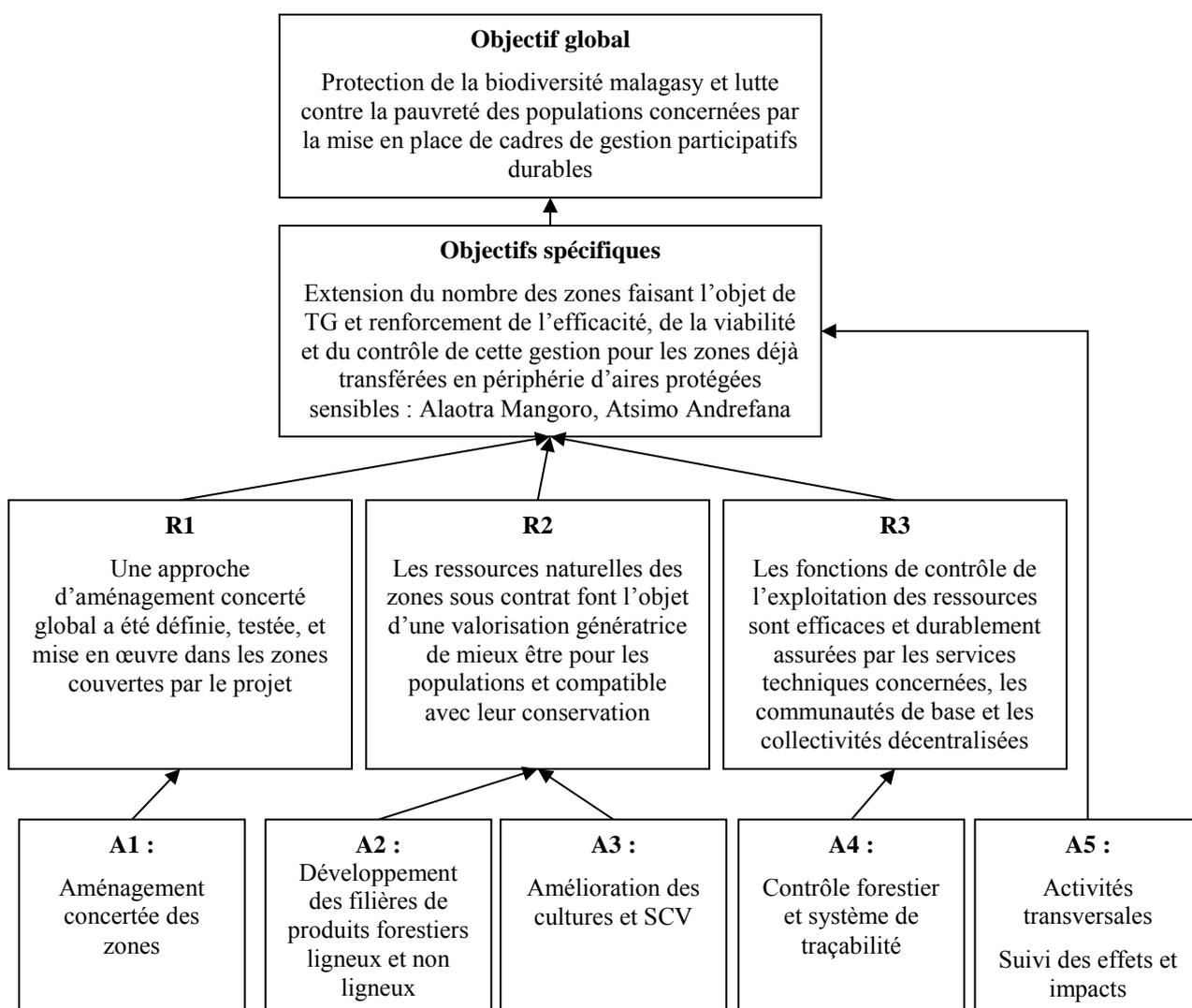


Figure 2 : Cadre logique du projet COGESFOR

Source : FFEM, 2008

Analyse de l'application effective des principes d'analyse, d'auto-évaluation et de diffusion

L'analyse consistait à comparer les réalisations en termes d'analyse des données et de diffusion des résultats par rapport aux principes établis dans le SITG.

Le SITG a établi trois niveaux d'analyse: l'autoévaluation, l'analyse interactive, et l'analyse comparative et prospective. Les deux premiers niveaux d'analyse des informations ont été considérés. Le premier niveau d'analyse d'un indicateur (une variable ou combinaison de plusieurs variables) est établi par le responsable de la collecte des données (VOI ou commune ou DREF). Puis le résultat des analyses est restitué à son institution d'origine (AUBERT, RAHAJASON, & DANTHU, Guide méthodologique pour le suivi des impacts des transferts de gestion des ressources naturelles renouvelables, 2011). Un second niveau d'analyse est établi dans le cadre des interactions entre les différents partenaires lors des réunions de restitution des résultats du système de suivi d'impact auprès des VOI.

Tableau 9 : Mode d’appréciation de l’analyse et de la diffusion effective des données

Principes d’analyse et de diffusion	Objectifs (Nombre/an)	Mode d’analyse
Auto-évaluation	Non défini	1 : réalisé
Analyse conjointe des informations entre les représentants du VOI, de la DREF et de la commune	1 par VOI	0 : non réalisé
Restitution des données de suivi aux membres des VOI	1 par VOI	
Restitution par la DREEF, le MEEF (et l’OA) des résultats de leurs analyses aux VOI	1 par VOI	

Une fois par an les différentes institutions concernées par l’évaluation se réunissent avec chaque VOI (ou au sein de la fédération de VOI) afin de présenter et de discuter les résultats obtenus. Le résultat est établi à partir de la présence des VOI à ces réunions.

5.3.1.2 Analyse de la satisfaction des besoins des acteurs

Cette partie de l’analyse a porté sur la satisfaction des acteurs par rapport au SITG au regard des différents besoins exprimées par les VOI, les DREF, les communes, qui sont globalement:

- La facilité de compréhension de la démarche de SITG : collecte, analyse, diffusion
- La facilité de manipulation de l’outil de suivi
- Utilité des informations collectées pour l’autoévaluation
- L’efficacité de l’outil pour disposer des données (qualitatives et quantitatives) permettant de suivre et d’évaluer les activités dans les TGRNR (Besoins de la DREF)

Ainsi, à l’issue des deux années de mise en œuvre, il a été demandé à chaque responsable de donner leur niveau de satisfaction par rapport aux besoins cités ci-dessus.

Tableau 10 : Critères d’analyse de la satisfaction des besoins des acteurs

Variabiles	Acteurs concernés	Mode de calcul	Objectifs
Compréhension et mise en œuvre des étapes du SITG : 1. La collecte 2. L’analyse et l’auto-évaluation 3. La diffusion des informations à la DREEF 4. La restitution conjointe des informations	3 acteurs	Notation par les acteurs : 1 : faible : Apres les années de mise en œuvre, le SITG est toujours difficile à comprendre et à mettre en œuvre 2 : moyenne : La démarche de SITG est assez comprise par l’acteur 3 : élevée : La démarche de SITG est bien comprise par l’acteur et est facile à mettre en œuvre	3 : Bien
Facilité de manipulation de l’outil	3 acteurs	Notation :	4 : Bien
Utilité des informations collectées pour l’auto évaluation	3 acteurs	1 : Mauvais 2 : Passable	
Efficacité de l’outil pour disposer des informations sur les TGRNR	DREEF	3 : Assez bien 4 : Bien 5 : Très bien	

Finalement, un recensement des intérêts et bénéfices énoncés par les acteurs a été menée.

5.3.2 Analyse de la mise en œuvre effective du SITG par l'Administration forestière centrale et faisabilité de sa généralisation

Hypothèse 3 : *Le SITG est effectivement approprié et pérennisé par l'Administration forestière en répondant à ses besoins et en étant cohérent avec les stratégies de suivi-évaluation et les moyens existants*

Trois conditions ont été analysées pour vérifier cette hypothèse :

- L'appropriation du SITG par l'Administration forestière centrale ;
- La réponse du SITG aux attentes de l'Administration et de ses partenaires techniques et financiers (PTF) dans le processus de TGRNR ;
- La cohérence du fonctionnement du SITG (et de sa généralisation) avec la stratégie de SE et avec les moyens techniques et financiers en vigueur.

5.3.2.1 Etude de l'appropriation du SITG par Le MEEF

☞ Importance de la mobilisation de l'administration forestière

En principe, l'Administration forestière centrale est tenue de mobiliser des responsables permanents et ponctuels pour la mise en œuvre et la pérennisation du système. L'intervention de l'Administration forestière requiert au moins trois (3) personnes par région, dont les rôles sont définis comme suit :

Tableau 11 : Principes d'organisation de l'administration forestière dans le SITG

Responsabilité	Rôles
Un (1) Responsable des TGRNR	<ul style="list-style-type: none"> • Appuis techniques aux acteurs locaux • Analyse des données saisies • Diffusion des informations
Un (1) Responsable de gestion de BD (sur les TGRNR)	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie des données issues des fiches de suivis annuels
Un (1) Agent local (agent de triage forestier)	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte des données sur les fiches de suivis annuels

Il s'agit ainsi de déterminer le taux de mobilisation de l'administration par rapport à ces principes.

Ce taux de mobilisation T_m est calculé comme suit :

$$Taux\ de\ mobilisation\ T_m = \frac{\text{Nombre d'agents effectivement mobilisés}}{\text{Nombre d'agents prévus}} \times 100$$

☞ Implication dans la collecte et la saisie

La gestion des bases de données régionale et nationale sur les TGRNR incombe à l'Administration forestière. Cela implique de rassembler, au moins une fois par an, les données fournies par les différents partenaires et de saisir ces données à travers l'application informatique pour obtenir une

base commune aux TGRNR par région. L'implication des agents de la DREF est ainsi mesurée par la saisie effective des données émanant des différents acteurs.

☞ **Implication dans l'analyse et la diffusion**

Le niveau central est concerné par quatre niveaux d'analyse des TGRNR à savoir (i) leur autoévaluation, (ii) l'analyse interactive avec les autres parties prenantes au contrat, (iii) l'évaluation comparative d'impacts, et (iv) l'évaluation finale des contrats de TG en vue du renouvellement ou de la résiliation.

Il est ici question de voir le taux d'utilisation des indicateurs du SITG dans la conduite de ces différentes analyses.

☞ **Implication dans la pérennisation du SITG**

La manière pour l'Administration de pérenniser la mise en œuvre du SITG est de l'insérer dans son programme de travail officiel dit programme de mise en œuvre de la Politique générale de l'Etat (PGE) relative au secteur de l'environnement et des forêts.

Aussi, l'évolution de la place accordée au transfert de gestion et au SITG dans les PGE successifs des années 2012, 2013, 2014 a été examinée en termes de quantité de travail et de budget alloué.

5.3.2.2 Analyse de la réponse du SITG aux besoins des acteurs centraux

Les besoins des acteurs centraux (l'administration et ses partenaires techniques et financiers) en termes de système de suivi-évaluation des TGRNR sont globalement de (i) disposer d'un système pragmatique et facile à mettre en œuvre, permettant de (ii) rassembler des informations sur les transferts de gestion en vue d'évaluer l'impact de cette stratégie politique

L'analyse consiste donc à voir :

- L'appréciation par le MEEF et ses partenaires sur l'efficacité et le pragmatisme (pertinence et facilité) de la démarche et des outils SITG
- L'importance des liaisons entre les indicateurs renseignées dans le SITG et les indicateurs d'évaluation des TGRNR auprès des bailleurs de fonds

☞ **Appréciation par les acteurs centraux du SITG**

Cette évaluation de l'efficacité et du pragmatisme de la démarche et des outils du SITG a été effectuée durant une réunion de formation sur le SITG (Termes de Référence de la réunion Cf. annexe 13) ayant rassemblés quelques directions du MEEF et plusieurs de ses PTF (Liste Cf. tableau 6).

La formation a eu pour objectifs de :

1. Former les PTF sur la démarche du SITG
2. Former sur les fonctionnalités de l'application informatique du SITG : saisie des données, analyse, et sortie des résultats
3. Partager les résultats du recensement des TGRNR à Madagascar

4. Collecter des données sur les TGRNR venant des PTF pour compléter la base de données nationale du TG

Aussi, une première évaluation a été effectuée sur :

- La compréhension des participants, composés par 18 représentants des diverses institutions, sur la démarche globale de suivi des TG et sur la manipulation générale de l'application informatique.
- ce qui a le plus intéressé les participants parmi ces quatre parties de la formation a été effectués.

Par ailleurs, après avoir été formé sur la démarche (structure et fonctionnement) et les outils du SITG, l'évaluation du SITG par les participants s'est portée sur plusieurs critères.

Tableau 12 : Critère d'évaluation du SITG par les acteurs centraux

Critère	Mode d'évaluation	Objectifs
Facilite de la collecte des informations (fiches d'enquêtes annuelles)	5 = Très bien	
Facilite de manipulation du cahier de suivi des VOI	4 = Bien	
Facilite de manipulation de l'application informatique	3 = Assez bien	4 = Bien
Faisabilité de l'analyse des données	2 = Passable	
Faisabilité de la restitution locale des informations	1 = Mauvais	
Utilité et pertinence des informations fournies par le SITG		

☞ **Analyse des liaisons entre les indicateurs du SITG et ceux des bailleurs de fonds**

Cette analyse se focalise sur la manière dont le SITG peut alimenter les indicateurs d'impacts *actuellement* utilisés par les PTF et les bailleurs de fonds. Pour ce faire, différents rapports de suivi d'impact de la gestion communautaire utilisés récemment par les PTF du MEF pour le compte des bailleurs de fonds ont été pris comme références. Les quelques indicateurs suivants ont été retenus :

Tableau 13 : Quelques indicateurs d'impacts de la gestion communautaire utilisés par les PTF

Volet	Indicateurs	Documents de références
Ecologique	Evolution des surfaces des forêts	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de l'impact de la gestion communautaire de la foret pour le compte de GTZ (VON STIEGLITZ, 2014) • Manuel sur l'Evaluation des Impacts sociaux et sur la biodiversité de pour les projets REDD+. Etude financée par plusieurs bailleurs (RICHARDS, PANFIL, & MALDONADO, 2011)
Socio-économique	Investissement économique des VOI dans la protection des ressources et dans l'amélioration des conditions de vie de la communauté	
Juridique	Niveau de respect des dina Principaux transgressions aux dina	

5.3.2.3 Analyse de la faisabilité du fonctionnement et de la généralisation du SITG

Pour cette partie de l'analyse, les éléments suivants sont considérés :

- Faisabilité par rapport aux moyens techniques
- Faisabilité par rapport aux moyens financiers

Tableau 14 : Critères d'analyse de la faisabilité de généralisation du SITG

Variables	Méthodes	Outils
Faisabilité technique	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Vérifier si les acteurs concernés ont les capacités techniques requis au fonctionnement du SITG ☞ Vérifier s'il y a des perspectives d'engagement des partenaires techniques du MEEF 	<p>Analyse du niveau d'alphabétisation des acteurs</p> <p>Fiche d'évaluation du SITG auprès des PTF</p>
Faisabilité financière	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Vérifier si le cout de fonctionnement du SITG peut être supporté par moyens financiers disponibles auprès des acteurs concernés 	<p>Budgets annuels des acteurs : VOI, commune, DREEF, MEF</p>

5.4 Synthèse de la méthodologie

Les étapes suivies dans la méthodologie peuvent se résumer comme suit :

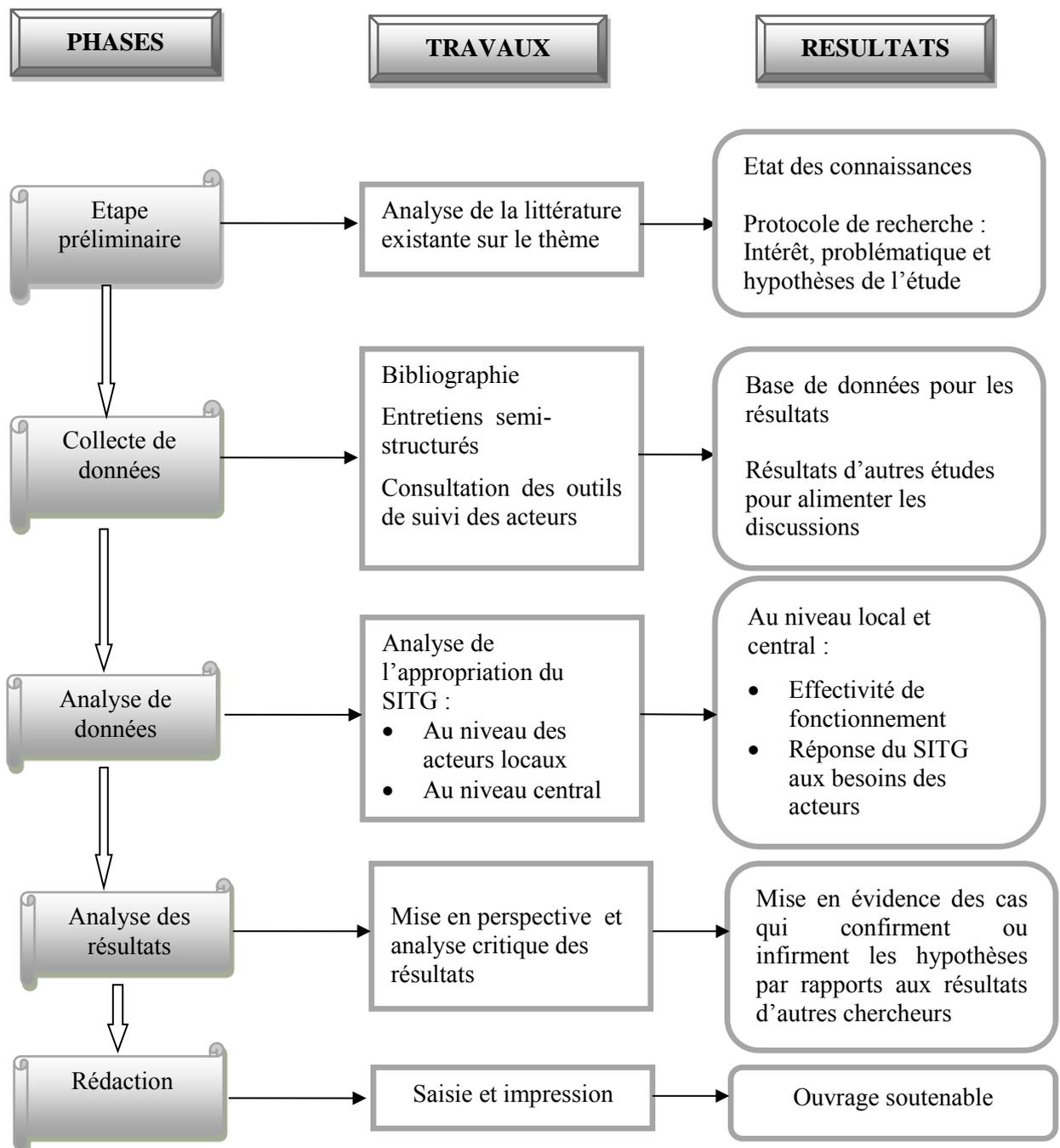


Figure 3 : Schéma récapitulatif de la démarche méthodologique

RESULTATS ET INTERPRETATIONS

RESULTATS ET INTERPRETATIONS

1 Mise en œuvre effective du SITG par les acteurs locaux

1.1 Effectivité de fonctionnement du SITG au niveau des trois parties au contrat de TG

1.1.1 Disponibilité des outils de suivi au niveau des acteurs

Trente-cinq (35) VOI, deux (2) DREEF et huit (8) communes ont été initialement considérées dans le SITG. Ces trois types acteurs ont été dotés d'outils de suivi. Toutefois, après deux années (2012-2013), ces outils ne sont pas unanimement disponibles auprès de ces acteurs.

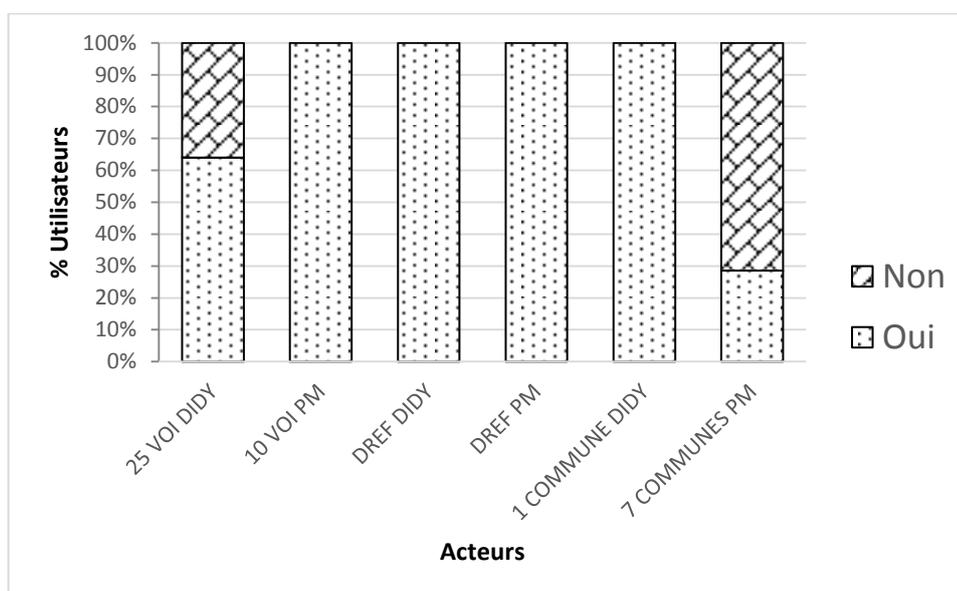


Figure 4 : Disponibilité des outils de suivi au niveau des acteurs

Si la totalité des 10 VOI au Plateau Mahafaly ont à disposition et ont utilisé au moins une fois leurs cahiers de suivi en 2012-2013, le résultat à Didy est de 16 VOI sur les 25 mobilisés initialement. Sur ces 16 VOI, les 10 (sur 17) ont été appuyés par le projet Cogesfor et 6 (sur 8) travaillaient avec CI. Quant à l'Administration forestière dans les deux régions, ils se sont tous impliqués dans l'utilisation de leurs outils de suivi. Par contre, au Plateau, seuls 2 communes sur les 7 concernés se sont impliqués dans le système de suivi. Ces 5 communes ont répondu absent au début de la phase test du système de bien qu'ils aient été présents durant les phases de conception du système.

Plusieurs faits expliquent le cas des 9 VOI qui, à Didy, ne disposent pas d'outils de suivi ou en disposent mais ne les ont jamais utilisés. Pour cinq (5) VOI, aucun membre n'a su manipuler l'outil car ils ont très peu bénéficié des nombreuses formations octroyées. Les représentants de ces 5 VOI n'ont pas été motivés pour poursuivre les formations-actions au vue de leur éloignement du lieu de formation, contrairement aux autres qui sont basés sur place. Pour deux (2) VOI, l'outil de suivi n'a pas été transmis par les anciens aux nouveaux membres du comité de gestion lors du renouvellement des contrats de TG. Pour le dernier cas, le président, très âgé, ne s'est nullement impliqué dans le

processus. Il est a noté que malgré son âge très avancé et son manque certain de dynamisme, les membres de la communauté ont maintenu ce président a ce rôle, étant donne sa place de *Tangalamena* ou sage du village.

1.1.2 Implication dans l'utilisation des outils de suivi

1.1.2.1 Importance de renseignement par acteur de la BD SITG

Chacune des parties prenantes au contrat de TG est responsable du renseignement de la BD SITG par rapport à ses activités. De 2010 à 2013, la situation de renseignement par acteur des fiches de suivis annuels se présente comme suit :

Tableau 15 : Nombre de variables renseignés par acteur entre 2010 et 2013

Acteurs	Nombre de variables a renseigner	Nombre de variables renseignés (Didy)	Nombre de variables renseignés (PM)
VOI	249	225	212
DREEF	32	3	8
Commune	47	10	1
OA	60	6	0
GAP	18	0	0

L'implication dans le renseignement des variables de suivi des TGRNR est considérable au niveau des VOI (85 à 90 % des variables ont été renseignées au moins une fois). Cette implication est plus faible pour les DREEF (10 % à Didy et 25 % de variables renseignées au PM), les communes (2 % et 21 %), et les représentants locaux du projet Cogesfor (6 % à Didy et 0% au PM). Seuls les gestionnaires des AP sur les deux sites ne se sont pas impliqués.

Selon les principes du SITG, le renseignement des fiches de suivi annuels équivaut à rendre compte aux autres acteurs des activités réalisées durant l'année. Les trois acteurs DREF, commune, et OA se sont certes impliqués mais leurs compte rendus ne sont pas aussi importants que ceux des VOI.

1.1.2.2 Importance de l'utilisation par les VOI de leur cahier de SITG

Pour l'acteur VOI, l'importance de l'utilisation des cahiers de suivi, reçu en début 2012, est reflétée par le nombre des enregistrements effectués. Pour les deux sites Didy et PM, les résultats sont différents, selon cette illustration en 2012-2013 :

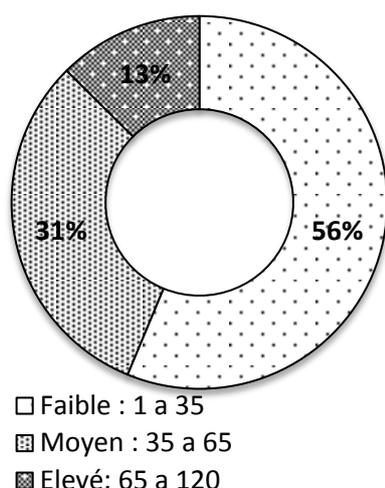


Figure 5 : Nombre des enregistrements pour les VOI à Didy

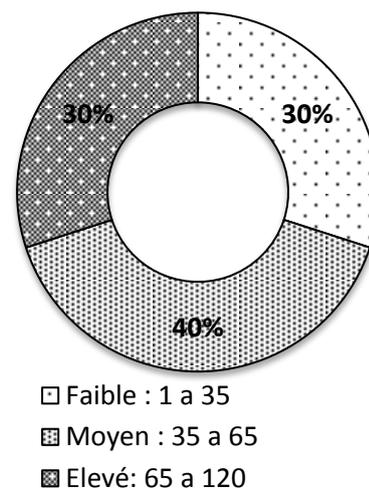


Figure 6 : Nombre des enregistrements pour les VOI au Plateau Mahafaly

Bien qu'ayant bénéficié des mêmes appuis, les VOI au Plateau Mahafaly (PM) ont plus fréquemment utilisé leurs outils de suivi par rapport aux VOI de Didy. 30% des VOI au PM ont effectués entre 65 à 120 enregistrements contre 13% pour les VOI à Didy. Pour ces derniers, plus de la moitié des VOI ont des enregistrements faibles contre 30% au PM.

Ces résultats reflètent l'importance en nombre des activités réalisées par les VOI. A titre illustratif, les VOI au PM ont beaucoup plus renseignés sur les droits d'usage (108 enregistrements) qu'à Didy (10 enregistrements), de même que pour les patrouilles (103 au PM contre 61 à Didy). Toutefois, ces données ne statuent pas sur l'efficacité des VOI, étant donné qu'ils n'ont pas les mêmes objectifs en termes de volume d'activité à réaliser.

1.1.2.3 Mobilisation des VOI dans l'utilisation des outils

Le renseignement du cahier de suivi du VOI responsabilise principalement le président, le trésorier, et le secrétaire. Il a été constaté que le niveau de mobilisation de ces trois responsables n'est pas semblable.

Tableau 16 : Niveau de mobilisation des responsables du VOI dans le SITG à Didy

	Toujours	Dès fois	Rarement	Jamais
Président	47%	0%	27%	27%
Trésorier	27%	7%	33%	33%
Secrétaire	67%	7%	13%	13%

La prise de responsabilité des secrétaires est la plus importante dans la collecte et la saisie des informations. Puis s'en suit celle des présidents de VOI. D'autre part, il est noté une faible implication des trésoriers où seuls 27 % se sont acquitté régulièrement de la mise à jour du cahier de suivi financier.

Le SITG n'a pas définis explicitement une répartition de rôle, ni un volume de travail particulier pour ces trois acteurs dans le remplissage du cahier de suivi. Leur implication relève de leur volonté, qui est alors plus grande pour les présidents et les secrétaires et moins pour les trésoriers.

1.1.3 Implication des VOI dans la collecte des données

1.1.3.1 Fréquence de renseignement des variables par les VOI

Bien que les VOI soient tous tenus de participer aux 10 thèmes d'activités, les réalisations diffèrent significativement entre les VOI.

Tableau 17 : Répartition des variables renseignés par thèmes d'activités

Thèmes activités	Taux Didy (VOI – Cogesfor)	Taux Didy (VOI – CI)	Taux PM
Activités de conservation et d'aménagement	8%	4%	8%
Activités de surveillance forestière	25%	53%	19%
Surveillance des espèces de faune et flore protégées	4%	24%	6%
Suivi des défrichements et des feux	0%	1%	6%
Gestion des droits d'usage sur les ressources	4%	4%	20%
Gestion des finances et de la trésorerie	32%	4%	29%
Réalisation d'œuvres socio-économiques	1%	1%	3%
Tenue des réunions et des formations	25%	9%	7%
Application du dina	1%	0%	1%
Gestion des conflits	0%	0%	1%
TOTAL	100%	100%	100%

Les thèmes d'activités ont été généralement renseignés sauf pour la gestion des conflits et l'application du dina.

La réalisation des patrouilles forestières et la gestion des finances sont aussi importantes dans les deux sites. Toutefois, les patrouilles sont plus prononcées pour les 6 VOI appuyés par CI en occupant 53% des enregistrements. En revanche, la gestion des finances est plus importante (32%) dans les activités des 10 VOI à Didy appuyés par Cogesfor. Les 10 VOI au PM sont plus avancés dans la gestion des droits d'usage sur leurs ressources.

Les informations renseignées périodiquement par les communautés sont directement liées à leurs activités. Ces schémas de répartition des variables renseignées sont cohérents aux vocations des VOI et à leurs principales activités.

A Didy, les 10 TGRNR appuyés par Cogesfor pratiquent l'exploitation raisonnée des ressources forestières, à l'issue des nombreuses formations obtenues, et enregistrent ainsi des flux plus importants dans leurs finances et trésoreries (recettes et dépenses). Par contre, pour les VOI associés à CI, les

actes de conservations les lient à la réalisation de patrouilles forestières et de suivi-écologique, plus fréquentes en échange d'indemnités et de financements diverses. Toutefois, ils n'enregistrent qu'un faible flux financier car la gestion des fonds alloués aux patrouilles n'incombent pas aux VOI mais à CI.

Au Plateau Mahafaly, à défaut d'activités de valorisation des ressources forestières, la principale source de financement propre des VOI provient de leur droit d'usage sur les ressources.

Ainsi, il est illustre à travers ces résultats que les communautés s'investissent effectivement dans la collecte des données et le renseignement de leur outil de suivi. Toutefois, il est manifeste une appropriation sélective de l'outil.

1.1.3.2 Evolution annuelle du nombre d'enregistrements

La progression des activités des VOI appuyés dans le cadre du projet Cogesfor dans les deux sites n'est pas similaire.

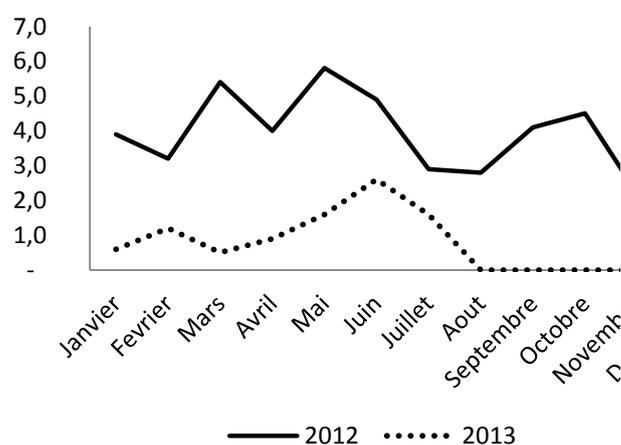
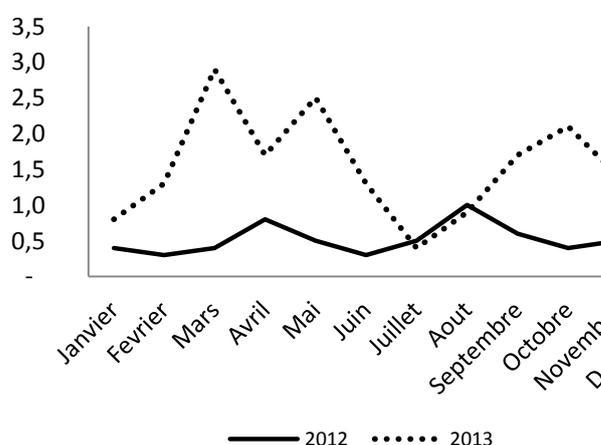


Figure 7 : Evolution moyenne des activités par VOI à Didy

Figure 8 : Evolution des activités par VOI au PM

Sur les deux sites, le suivi a globalement été maintenu par les VOI durant les deux années. En 2012, les activités enregistrées par les VOI au Plateau Mahafaly sont six fois plus importantes qu'à Didy. Par contre, en 2013, les réalisations au Plateau Mahafaly ne représentent que la moitié des activités enregistrées à Didy.

Au regard du même cadre logique d'intervention attribuée aux 10 VOI sur les deux sites, une évolution croissante est constatée à Didy durant les deux années, contrairement aux VOI du PM qui affichent une nette régression.

Ces résultats sont étroitement liés aux contextes qui prévalaient dans des deux zones. A Didy, les VOI n'ont pu effectivement s'épanouir dans leurs activités qu'en 2013, ayant bénéficié des retombées économiques de la valorisation de leurs ressources (débuté en mi-2012). Sur le PM, les activités des VOI connaissent leur apogée en 2012 pour régresser significativement en 2013, au retrait progressif du projet Cogesfor des activités de terrains.

Aussi, il est manifeste que, dans la pratique, l'appropriation du SITG dépend des retombées économiques du TGRNR.

1.1.4 Application des principes d'analyses et de diffusion des résultats

Les pratiques en matière d'analyse et de diffusion sont différentes des principes établis.

Tableau 18 : Niveau d'application des principes d'analyse et de diffusion

Principes d'analyse et de diffusion	Didy		Plateau Mahafaly	
	2012	2013	2012	2013
Restitution conjointe des résultats et analyse conjointe des nouvelles informations entre les VOI, la DREF, les OA, et la commune	1 réunion 72% des VOI	1 réunion 48% des VOI	1 réunion 100 % des VOI	1 réunion 100 % des VOI
Restitution des données de suivi aux membres du VOI	0 %	64 %	100 %	0 %

Durant les deux années, la restitution des résultats et l'analyse conjointe des nouvelles informations, prévues en deux réunions annuelles, ont toujours été combinées en une seule réunion, rassemblant les VOI dans la zone. En effet, par manque de financements (de la part du projet) pour soutenir plusieurs missions sur terrains de l'administration forestière, ceux-ci ont adaptés les occasions de regroupement pour réaliser plusieurs choses à la fois : les restitutions, la collecte de données, et l'analyse conjointe de ces données. D'ailleurs, aucun moyen financier n'a été disponible au MEF pour financer l'initiative des agents de l'AF de mettre en œuvre le SITG.

Par ailleurs, les restitutions aux membres des VOI, qui devaient être réalisées par les membres du COGE, ont été conduites par les représentants de l'administration forestière et de l'organisme d'appui œuvrant dans la zone. Ces pratiques ont souvent été justifiées par les acteurs par le manque de compétence. Mais il a été constaté que la réticence des membres de COGE à la restitution était souvent liée à des problèmes de transparence dans la gestion des ressources du VOI, notamment des ressources financières.

En bref, les étapes de l'analyse et de la restitution conjointe des informations a été tenue, même si la fréquence prescrite n'ait pas été respectée, à défaut de moyens financiers. Par ailleurs, les responsables de COGE n'ont pas assuré les restitutions aux membres des VOI mais ont laissé la tâche à l'Administration forestière centrale.

1.2 Réponses du SITG aux besoins des parties prenantes

1.2.1 Facilite de compréhension et de mise en œuvre du SITG

Le processus de suivi d'impact, comprenant les étapes de collecte, d'analyse et de diffusion, est attendu d'être facilement compris et mis en œuvre par les acteurs. Toutefois, les niveaux de compréhension attribués chaque étape sont différents :

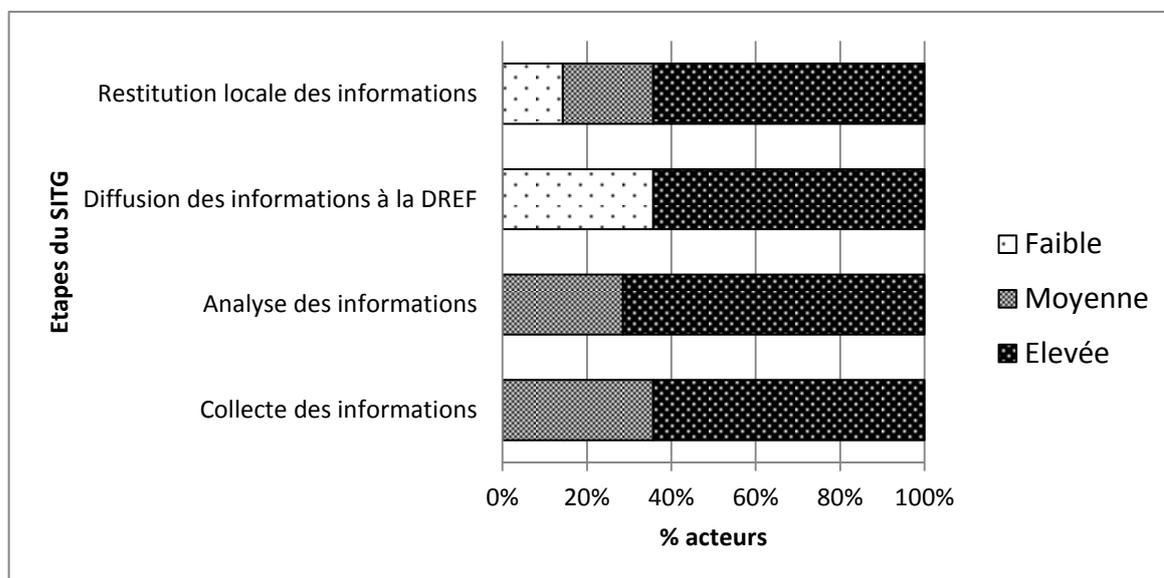


Figure 9 : Niveau de facilité des étapes du SITG

Si les étapes de collecte et d'analyse du SITG présentent globalement une plus grande facilité de compréhension et de mise en œuvre (pour 68 % des acteurs en moyenne), une plus faible conception de la diffusion et de la restitution locale a été relevée (35 % des acteurs).

Ces raisons de la facilité ou de la difficulté d'application du SITG sont illustrées par les points faibles et points forts attribués par les acteurs au processus.

Tableau 19 : Points forts et points faibles de la démarche SITG selon les acteurs

Points forts	Points faibles
<p>Système de suivi directement lié aux activités quotidiennes dans le TGRNR</p> <p>Importants renforcement et valorisation des capacités de suivi et évaluation des VOI</p> <p>Possibilité d'échanges et de concertation des VOI avec l'administration forestière et la commune</p> <p>Compréhension de l'intérêt du suivi-évaluation réalisé, qui est étroitement lié à l'évaluation finale des contrats de TG</p>	<p>Eloignement des sites gérés rendant difficile le suivi</p> <p>Réticence des VOI au renseignement de certaines informations par soucis de préserver les liens sociaux</p> <p>Concentration du volume de travail non rémunéré aux membres du COGE</p> <p>Faible implication des membres de VOI dans le renseignement des informations</p> <p>Difficulté des acteurs dans l'étape de restitution, due à l'appréhension de la réaction des autres acteurs face</p>

Connaissance des enjeux autour des différentes missions d'évaluation, planifiées ou non, auxquelles ils sont confrontés	aux dysfonctionnements et aux échecs rencontrés
Outil de vérification de la transparence de la gestion dans le TGRNR	Faibles moyens financiers des acteurs locaux pour acquérir les matériels et mettre en œuvre le processus

1.2.2 Facilité de manipulation et efficacité des outils SITG

L'évaluation de la facilité de manipulation et de l'efficacité des outils résulte sur diverses perceptions, comme illustre ci-après :

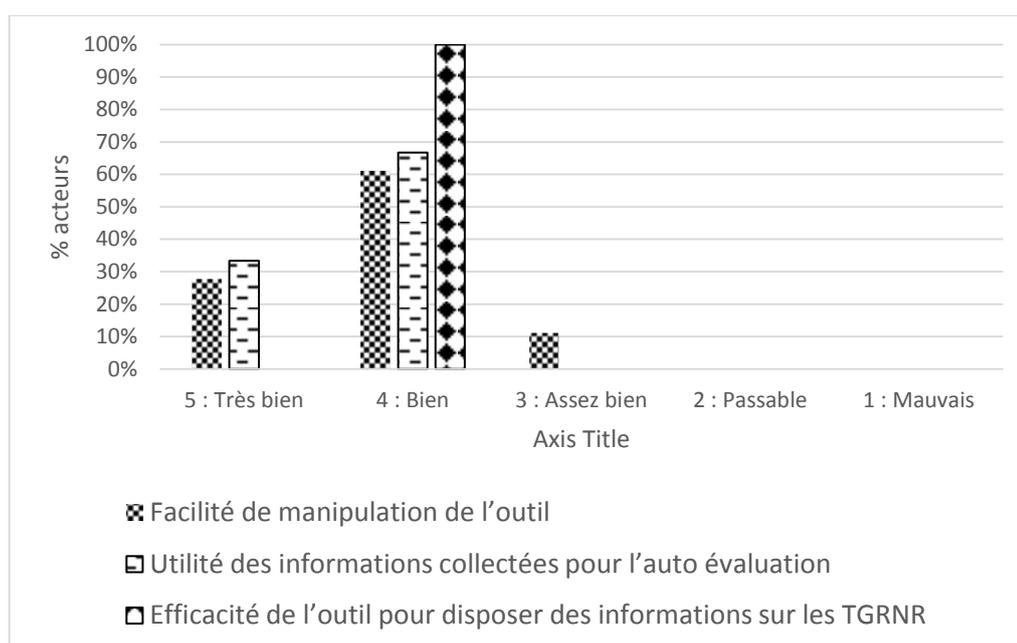


Figure 10 : Niveau de satisfaction des acteurs sur les outils SITG

La perception des acteurs est partagée mais abouti à un résultat positif global. Par ailleurs, ces appréciations sont illustrées par les points forts et points faibles des outils SITG suivants.

Tableau 20 : Points forts et points faibles des outils SITG

Points forts	Points faibles
Facilité de manipulation du cahier de suivi des VOI	Manque de communication entre les membres des mêmes institutions et entre les institutions
Dispositions d'informations plus précises dans le temps et dans l'espace pour l'auto-évaluation et l'évaluation des TG	Niveau d'alphabétisation très faible de la grande majorité des communautés de bases
Disposition d'informations cadrant tous les aspects des réalisations des communautés dans le TG	Manque de matériels plus performants pour effectuer le suivi écologique
Liaison claire entre les objectifs de suivi et les outils utilisés par les trois acteurs : entre suivi-évaluation quotidien et l'évaluation finale du contrat de TG	Irregularité de la qualité des informations produites
Facilité de collecte des données auprès des VOI par la disposition de souches autocopiantes	

1.2.3 Intérêts dans la mise en œuvre du SITG

L'implication des différents acteurs dans le système de suivi d'impact des TG leurs ont permis de percevoir les intérêts et bénéfices, plus ou moins concrètes.

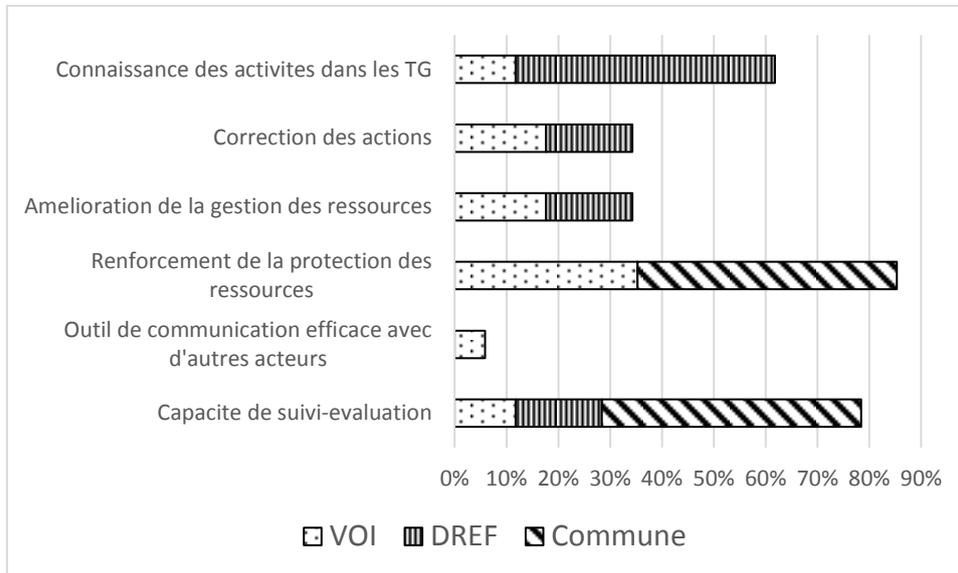


Figure 11 : Intérêts perçus par les acteurs dans le SITG

Les principaux intérêts perçus dans le SITG sont (i) un renforcement de la protection des ressources grâce à un suivi plus régulier et une évaluation plus interactive, et (ii) une importante amélioration des capacités de suivi grâce aux nombreux appuis et formations accompagnant la mise en œuvre du SITG. Par contre, l'intérêt dans le renforcement de la communication entre les acteurs a été moins évoqué.

L'évaluation interactive regroupant les trois parties au contrat de TG ont pour objectif de mieux orienter conjointement leurs actions, et ainsi d'être progressivement associés à la prise de décision concernant la gestion des ressources. In fine, il s'agit de souscrire ensemble aux résultats et aux recommandations de l'évaluation du contrat de transfert de gestion.

D'autre part, concernant la connaissance des activités dans les TG, les VOI accordent des attentions différentes aux 10 thèmes de suivi.

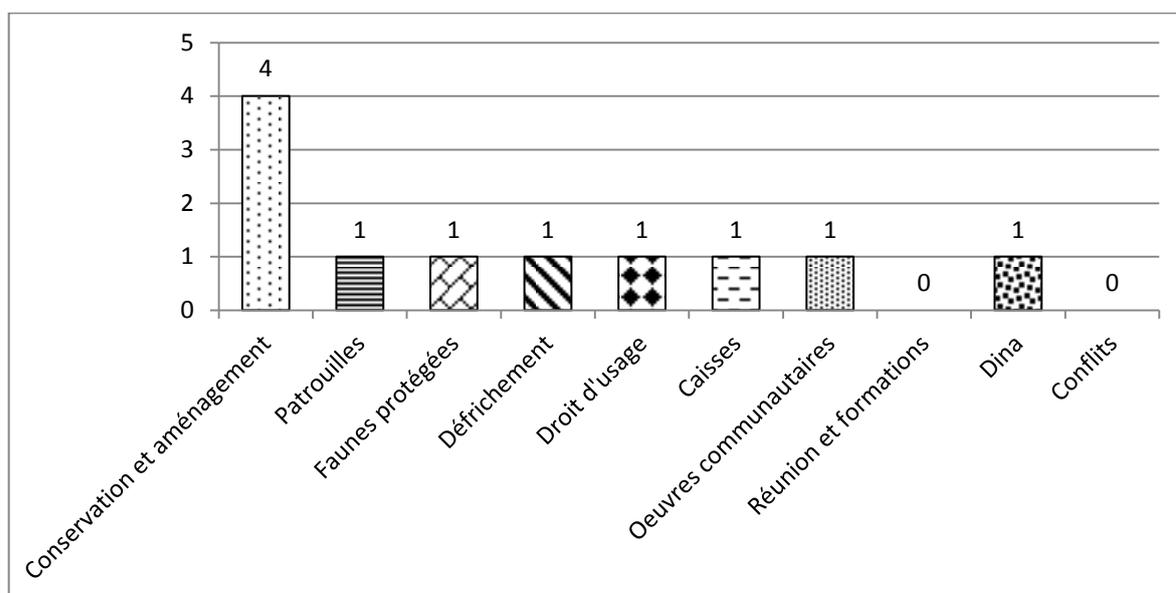


Figure 12 : Intéressement des VOI aux thèmes du suivi-évaluation

Selon les déclarations des VOI, parmi les dix thèmes du SITG, les activités de conservation et d'aménagement sont ceux qui intéressent le plus ces acteurs locaux avec 36% de réponses. A contrario, le suivi des réunions et celui des conflits sont ceux qui intéressent le moins ces acteurs ruraux.

2 Mise en œuvre effective du SITG au niveau central

2.1 Appropriation du SITG par l'Administration forestière

L'appropriation du SITG au niveau de l'administration forestière s'illustre par la mobilisation effective des responsables dans la tenue des rôles qui leur ont été attribués dans le SITG : la mise en œuvre et la pérennisation du système.

2.1.1 Mobilisation de responsables pour le SITG

Le SITG au niveau de l'administration implique l'intervention d'agents au niveau local, régional, et central pour des tâches spécifiques.

Tableau 21 : Modalité et niveau de mobilisation de l'administration forestière dans le SITG

Institution	Responsable des TGRNR	Responsable de BD sur les TGRNR	Autre	Agent local (triage/cantonement forestier)	Taux de mobilisation T_m
MEEF central	2/1	1/1	-	-	150 %
DREEF Alaotra Mangoro	0/1	1/1	1/0	1/1	100 %
DREF Atsimo Andrefana	0/1	1/1	1/0	1/1	100 %

Bien que les pratiques ne correspondent pas exactement aux principes établis, le nombre des agents mobilisés au niveau des deux régions répond aux besoins de fonctionnalité du SITG. Par contre, au niveau de l'administration forestière centrale, cette implication va au-delà de ce qui a été attendu.

Pour les deux DREEF, les responsables directs des TGRNR ont fait défaut durant toute la période de mise en œuvre du SITG : au niveau de la DREEF Atsimo Andrefana ce poste de responsabilité n'existe pas, tandis qu'au niveau de la DREEF Alaotra Mangoro, le responsable n'a pas été impliqué par le Directeur régional. En ce sens, le Directeur a choisi d'imprégner dans le système une autre personne ayant, selon lui, les capacités requises pour appuyer les communautés dans la mise en œuvre du suivi-évaluation.

2.1.2 Mise en œuvre du SITG

Implication dans la collecte et la saisie des données

Les données collectées au niveau des VOI, des communes, des agents locaux de l'administration forestière sont saisies et gérées par les responsables au niveau régional de la BD sur les TGRNR. Depuis la collecte des premières données en fin 2010, le niveau de renseignement de cette BD régionale diffère au fil des années et pour les deux régions.

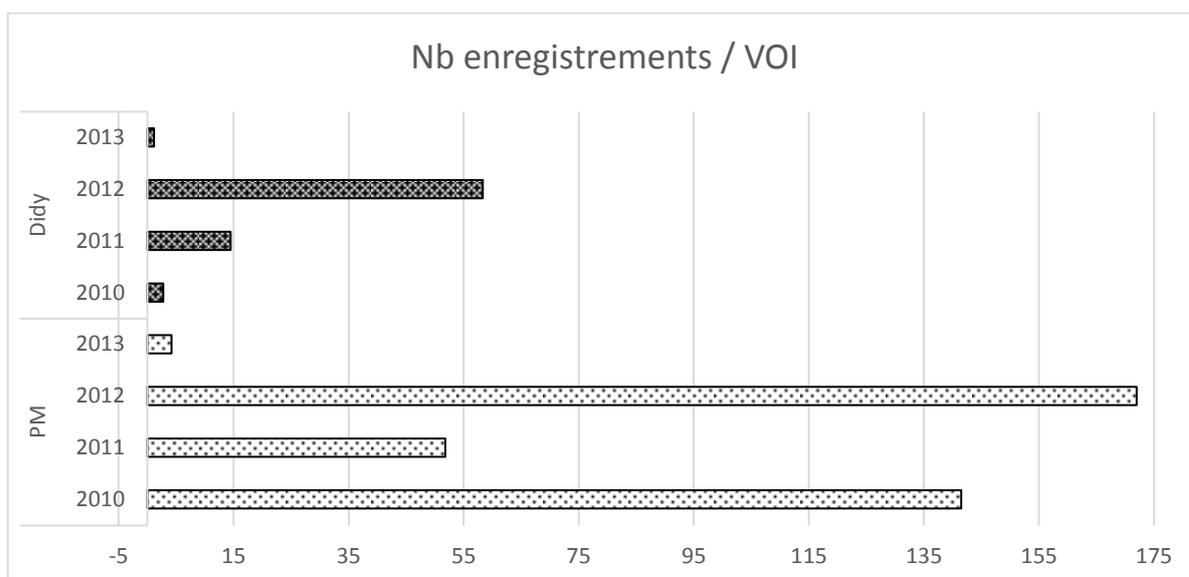


Figure 13 : Niveau de renseignement des BD régionaux sur les TGRNR

Les deux DREEF affichent des résultats très différenciés sur l'importance et l'évolution du nombre moyen de variable renseigné par VOI. La quantité d'information par VOI disponible au sein de la DREEF Atsimo Andrefana est largement plus importante par rapport au DREF Alaotra Mangoro. Par contre, ce dernier le résultat affiche une évolution croissante des réalisations jusqu'en 2013 ou est note un très faible résultat.

Ces cas de figure sont cohérents avec les modes de mise en œuvre du SITG par VOI qui, rappelons-le, sont plus importantes lorsque les AGR sont plus effectifs.

✚ Implication dans l'analyse et la diffusion

L'Administration avec l'appui du projet COGESFOR a pu effectuer plusieurs travaux d'analyses à partir des variables du SITG.

Tableau 22 : Produits des analyses effectuées au niveau central

Modalité d'analyse	Objectif	Taux des variables du SITG	Période	Modalité de diffusion
Autoévaluation	Disposer d'un état des lieux des contrats de TGRNR à Madagascar	100%	2012-2013	Rapport sur le recensement et la spatialisation des TGRNR à Madagascar
Analyse interactive	Apprécier mutuellement les succès et échecs des parties prenantes au contrat de TG	100 %	2012-2013	Article d'ouvrage sur Didy et Plateau Mahafaly ¹⁹
Evaluation d'impact des TG	Analyser les impacts sociaux, économiques, juridiques et institutionnels des TGRNR	100 %	2012-2013	Article d'ouvrage sur Didy et Plateau Mahafaly
Evaluation finale de contrats de TG	Evaluer les contrats de TGRNR en vue de leur renouvellement	48 %	2013	Rapport d'évaluation des contrats de TG a Didy

Les analyses effectuées se sont essentiellement basées sur les variables renseignées dans le SITG sauf pour l'évaluation finale des contrats de TG en vue de leur renouvellement. Pour ce dernier mode d'évaluation, seuls 48% (92 variables sur 188) des variables sont renseignés à travers le SITG. En effet, les 52 % restants ne sont pas directement renseignés par le SITG pour plusieurs motifs : requiert des enquêtes supplémentaires au-delà des informations gérées par les acteurs locaux, sont moins liés aux impacts, sont des indicateurs composés, n'ont pas été considérés pertinents lors de la conception du SITG.

2.1.3 Pérennisation du SITG au niveau de l'administration

Entre 2012 et 2014, la place accordée au TGRNR et au SITG dans les PGE n'a pas évolué car par rapport au budget de ces trois dernières années, aucun financement n'a été alloué à la promotion du TGRNR au niveau de la DVRF. Les moyens financiers à disposition de la DVRF sont alloués à d'autres activités comme illustre ci-après :

¹⁹ Article écrite en co-auteur par RAHAJASON, AUBERT, RABENASOLO, NDRIANANJA, & RAZAFIMAHEFA, en 2014

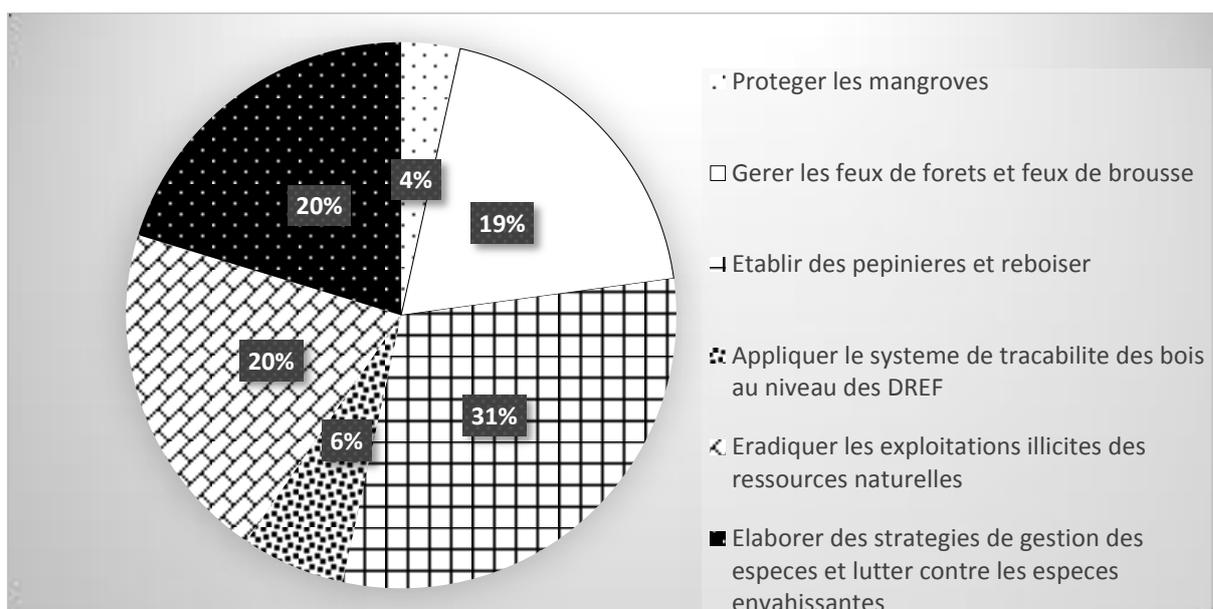


Figure 14 : Répartition par activité du budget de la DVRF en 2014

Source : DVRF, 2014

Malgré des objectifs fonctionnels présentés dans le graphe ci-dessus, le budget d'investissement de la DVFR n'est pas affecté à leur mise en œuvre mais plutôt à l'élaboration de plan stratégique (et d'outils), aux missions de sensibilisation et d'appuis, et au suivi-évaluation. Sur ce, aucun budget n'est alloué à la mise en place des TGRNR, ni à l'appui particulier aux VOI

Par ailleurs, selon les propos des responsables du SITG au niveau de la DVRF, des financements existent à travers les autres projets d'appui mais ces ressources sont strictement alloués aux objectifs de ces projets et sont donc inaccessibles pour les besoins de l'Administration de poursuivre le SITG.

Aussi, la pérennisation du SITG dépend de (i) l'évolution de la place accordée au TGRNR dans le budget d'investissement de l'Administration forestière, de (ii) la possibilité pour l'AF de disposer des financements des projets d'appuis.

2.2 Réponses du SITG aux besoins de l'Administration et de ses partenaires

2.2.1 Intérêt des acteurs dans le SITG

Environ 70% des représentants des PTF ont bien assimilé la démarche globale du SITG et 30 % l'ont moyennement assimilé. En outre, 60% des participants sont arrivés à manipuler correctement l'application informatique.

Par ailleurs, les intérêts manifestes par les PTF sur le SITG sont différents.

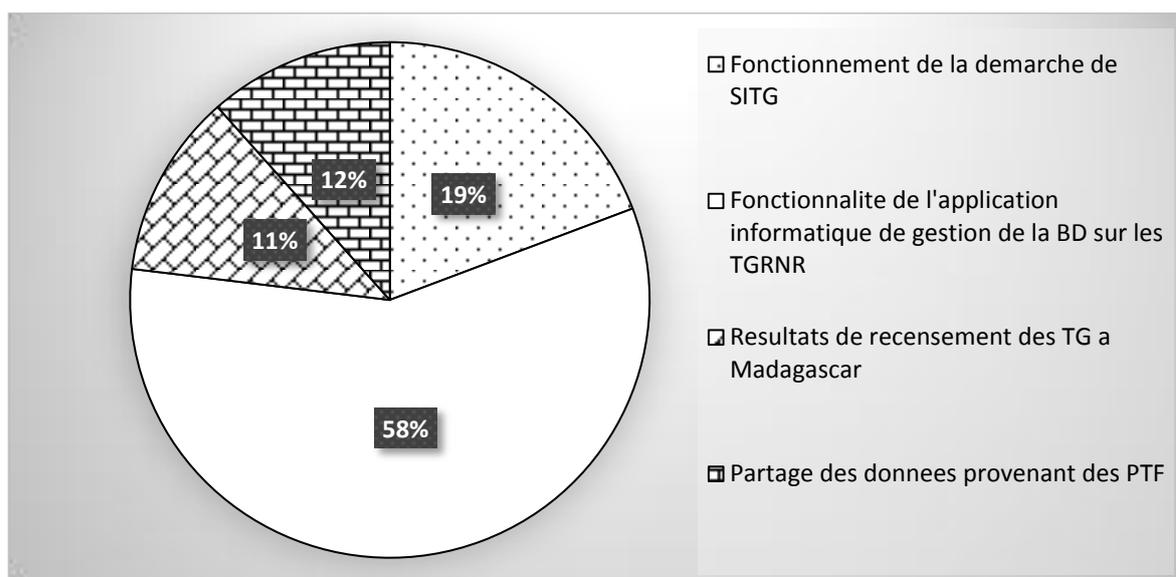


Figure 15 : Intérêts des PTF de l'administration forestière chargée des TGRNR dans le SITG

Plus de la moitié (58%) des PTF ont considéré que le principal intérêt du SITG réside dans la fonctionnalité de son application informatique. En effet, ces PTF disposent de données sur les TGRNR et ont vu, dans l'application informatique SITG, un outil qui facilite la gestion de ces données.

D'autre part, 19% des participants se sont vivement intéressés à la démarche préconisée dans le SITG. Cet intérêt est justifié par le caractère participatif du système et par les possibilités d'échanges permanents entre les acteurs du TGRNR.

L'intérêt relatif aux résultats du recensement des TGRNR et au partage des données sur les TGRNR a été le moins manifesté, avec 12 % des voix. Néanmoins, c'est l'intérêt principal perçu par l'Administration qui cherche à constituer une BD commune des TGRNR à Madagascar afin d'avoir un état des lieux de des TG (nombre, répartition spatiale, types de ressources transférés, ...) dans l'objectif de mieux agencer les orientations stratégiques et opérationnelles de la gestion des ressources. En ce sens, seuls quelques PTF ont apporté les informations sur les TGRNR qu'ils appuient.

2.2.2 Utilité et faisabilité du SITG

L'appréciation par les acteurs centraux du SITG aboutie à des résultats positifs globaux.

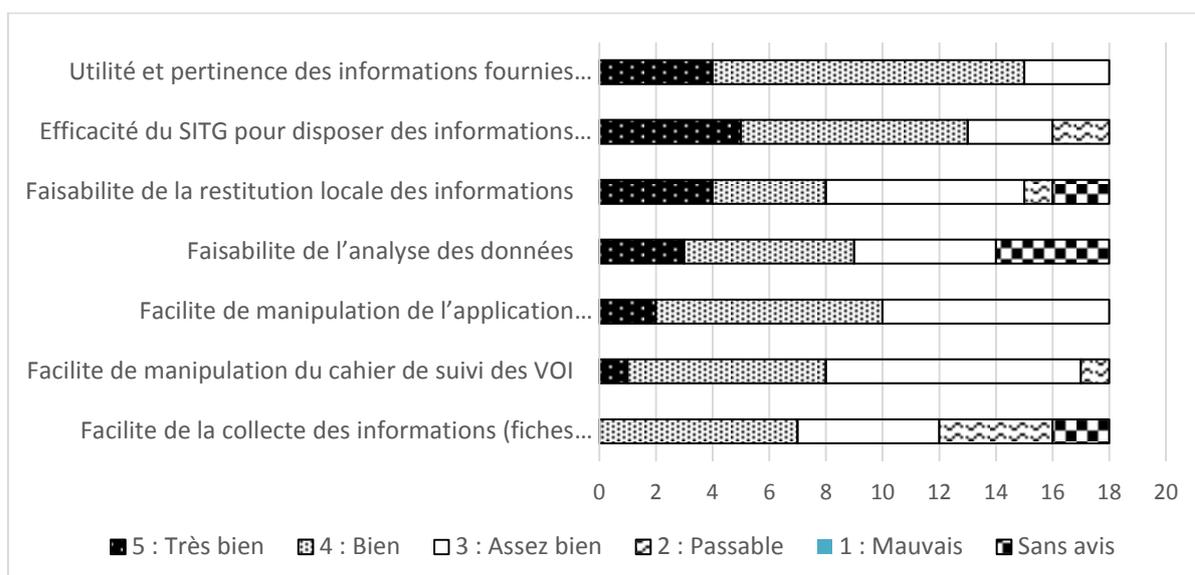


Figure 16 : Appréciation de l'utilité et de la faisabilité de mise en œuvre du SITG au niveau central

L'appréciation de l'utilité et la pertinence des informations fournies par le SITG est élevée par rapport à la faisabilité de mise en œuvre du système. Cette faisabilité est généralement assez bien perçue pour l'ensemble du processus, mais est particulièrement mal notée pour la collecte des informations à partir des fiches d'enquête.

2.2.3 Réponse du SITG aux besoins en information des bailleurs de fonds

Le SITG offre un outil d'évaluation d'impact des TG qui rejoint les références des PTF au processus de TGRNR. Les critères et indicateurs du SITG englobent les aspects de l'impact juridique, institutionnel, social, économique, et écologique et peuvent renseigner les indicateurs de référence des PTF. A titre illustratif, ci-dessous quelques analyses émanant du SITG :

✚ Impacts juridico-institutionnels

Le niveau de respect des dina a été illustre comme suit :

Tableau 23 : Evolution du niveau de respect du dina entre 2012-2013 à Didy

	2007	2012	2013
Nombre de transgression du <i>dina</i> constaté	0	2	14
Nombre de VOI concerné	0	2	5
Nombre de transgresseurs pris	0	7	2
Nombre de sanctions par le <i>dina</i>	0	0	0
Nombre de transgresseurs sanctionnés par le <i>vonodina</i>	0	0	0
Nombre de délits résolus par conciliation	0	2	14

Source : (RAHAJASON et al, 2014)

Plusieurs occurrences peuvent être considérées pour apprécier le respect et l'application des *dina*. Toutefois, la résolution par l'avertissement ou par la conciliation est toujours priorisée.

✚ Impacts socio-économiques

L'investissement économique des VOI dans la protection des ressources et dans l'amélioration des conditions de vie de la communauté est perçu à travers l'utilisation des revenus par les VOI.

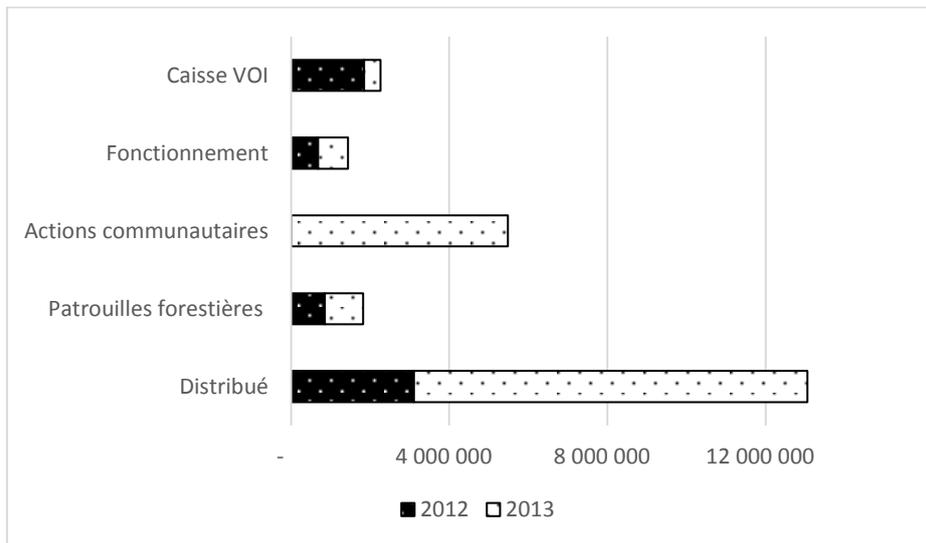


Figure 17 : Evolution de l'utilisation des revenus des VOI à Didy

Source : (RAHAJASON et al, 2014)

A Didy, aucun investissement communautaire n'a été effectué en 2012. En 2013, 4VOI sur 6 ont pu affecter des revenus pour des actions communautaires.

✚ Impacts écologiques

Un indicateur principalement considéré est l'évolution des surfaces des forêts.

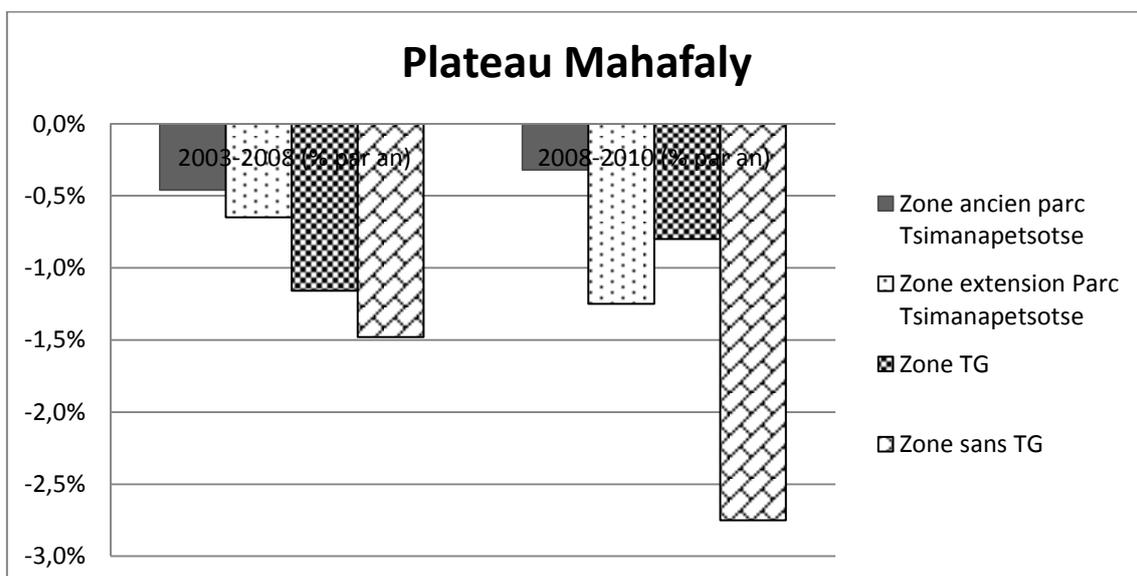


Figure 18 : Evolution moyenne annuelle des surfaces forestières dans les aires protégées et les TG (en %)

Source : (RAHAJASON, AUBERT, RABENASOLO, & NDRIANANJA, 2014)

La figure ci-dessus montre qu'entre 2003 et 2008, les taux de déforestation annuel des anciens TG ont été supérieurs à ceux des espaces placés en conservation au sein de l'ancien parc national, mais inférieurs à la zone périphérique sans TG. Entre 2008-2010, les TG enregistrent en outre un taux de déforestation inférieur à celui constaté dans la zone d'extension du parc Tsimanampetsotsa qu'à la zone périphérique.

2.3 Faisabilité du SITG

2.3.1 Faisabilité technique

La mise en œuvre du SITG requiert, de la part des acteurs, un minimum de compétence technique pour la manipulation des outils de suivi et une certaine aptitude analyse. Ces capacités sont étroitement liées au (i) niveau d'alphabétisation pour les VOI et au (ii) degré d'étude et d'expérience pour l'administration.

Tableau 24 : Niveau d'étude des acteurs

Niveau	VOI		Commune		DREF	
	D	PM	D	PM	D	PM
BACC +5	-	-	-	-	100%	50%
BACC +3	-	-	-	-	-	50%
BACC	5%	0%	100%	-	-	-
BEPC	32%	4%	-	-	-	-
CEPE	47%	71%	-	50%	-	-
Sait lire et écrire	16%	20%	-	-	-	-
Ne sait ni lire, ni écrire	0%	5%	-	50%	-	-

D'un point de vue général, le niveau des acteurs correspond aux capacités requises pour le fonctionnement effectif du SITG.

2.3.2 Faisabilité financière

Une faisabilité financière du SITG implique que son coût de fonctionnement puisse être pris en charge par les ressources financières dont dispose chaque acteur.

2.3.2.1 Faisabilité financière au niveau des VOI

Au niveau des VOI, la mise en œuvre optimum du SITG implique l'acquisition d'outils de suivi et la réalisation de patrouilles mensuelles sur le terroir transféré. Les coûts liés à ces activités sont détaillés comme suit :

Tableau 25 : Coût de mise en œuvre du SITG au niveau des VOI

	COÛT/AN (Ar) PM	COÛT/AN (Ar) DIDY
Outils de suivi		
• Edition Cahier de suivi du VOI (5000 Ar/an/VOI)	50 000	125 000
• Cahier + stylo (1000 Ar/an/VOI)	10 000	25 000
Mise en œuvre		
• Collecte : Patrouilles sur la zone de TGRNR		
Indemnités des patrouilleurs (3 personnes*5000Ar/jr*2jr/mois*12 mois/VOI)	3 600 000	9 000 000
• Analyse et Diffusion: Restitution durant une assemblée générale des membres	-	-
TOTAL	3 660 000 Ar soit 366 000 Ar/VOI/an	9 150 000 Ar soit 366 000 Ar/VOI/an

Sur les deux sites, le fonctionnement optimal du SITG nécessite un financement de 366 000 Ar/VOI/an. Par ailleurs, les revenus moyens annuels, entre 2011 et 2013, de 10 VOI à Didy et 10 sur le PM appuyés dans le cadre du projet Cogesfor se présentent comme suit :

Tableau 26 : Moyenne annuelle des revenus à Didy et au PM (2011-2013)

REVENUS	Moyenne VOI PM (Ar)	Moyenne VOI DIDY (Ar)
Autres sources	19 333	9 867
Droit d'usage	19 042	-
Vonodina	21 000	-
Subventions	-	923 047
Bénéfice net vente produits forestiers	-	876 296
Cotisation	30 658	44 583
MOYENNE DU TOTAL	52 193 Ar	1 014 604 Ar

Les revenus moyens des VOI au PM sont vingt fois inférieurs à ceux de Didy. Toutefois, même ces derniers ne suffisent pas à financer la totalité des fonds demandés pour effectuer le suivi optimal. En effet, les revenus des VOI sont affectés à plusieurs postes de dépenses.

Tableau 27 : Répartition des dépenses annuelle des VOI à Didy et au PM (Moyenne 2011-2013)

DEPENSES	Moyenne VOI PM (Ar)	Moyenne VOI DIDY (Ar)
Caisse non dépensé	28 395	699 689
Frais de patrouille	17 033	87 257
Frais de fonctionnement	16 188	108 217
Ristournes payées	6 667	15 478
Redevances payées	16 667	80 000
Dépenses d'exploitation	-	277 140
Partage des bénéfices	-	591 944
Investissements communautaire	-	405 333
MOYENNE DU TOTAL	52 193 Ar	1 014 604 Ar

Par rapport au besoin de **366 000 Ar/VOI/an** pour le fonctionnement du SITG, les VOI ne disposent pas des fonds requis. Nonobstant, les VOI à Didy sont assez près avec en moyenne 87 000 Ar affectés annuellement aux patrouilles et 108 000 Ar de frais de fonctionnement. Toutefois, l'existence des caisses non dépensées d'environ 28 000 Ar au PM et 699 000 Ar à Didy représentent des fonds potentiellement mobilisables pour la mise en œuvre du SITG.

2.3.2.2 Faisabilité financière au niveau de l'administration forestière

Au niveau de l'administration forestière, les coûts liés à l'acquisition des outils et la mise en œuvre du SITG se présentent comme suit :

Tableau 28 : Coût de mise en œuvre du SITG au niveau de l'administration forestière

	COÛT/AN (Ar) PM	COÛT/AN (Ar) DIDY
Outils de suivi		
• Achat de Disque dur de 1 terra pour sauvegarder la BD (300 000 Ar amorti en 5 ans)	60 000	60 000
• Application informatique	-	-
• Edition du guide de SITG (par VOI)	20000	20000
Mise en œuvre		
• Formation, restitution, collecte et saisie des données (mission sur terrain de 12 jours par site)		
Frais de déplacement en véhicule (500 Ar/km)	300 000	1 800 000
Per diem MEEF (3 agents*30000Ar/j*12jrs)	1 080 000	1 080 000
Per diem DREEF (3 agents*20000Ar/j*6jrs)	360 000	360 000
Fonctionnement (Impression Fiches d'enquêtes et achats de fournitures divers)	50 000	50 000
• Analyse	-	-
• Diffusion : Article, rapport, atelier	-	-
TOTAL	1 870 000	3 370 000

Pour les deux sites, l'intervention de l'administration par VOI ne présente pas un grand écart de coût avec 187 000 Ar/an/VOI au PM et 134 000 Ar/an/VOI à Didy.

Au niveau des moyens disponibles, il a été vu au chapitre 2.1.3 sur la pérennisation du SITG au niveau de l'AF qu'aucun budget n'est alloué au TGRNR ces quatre dernières années. Le financement du TGRNR reste du ressort des projets d'appuis.

DISCUSSIONS

DISCUSSIONS

1 Discussion sur la méthodologie

1.1 Représentativité des informateurs

La principale contrainte de l'étude est liée à la représentativité des acteurs responsabilisés dans le SITG. Les informateurs, lors des entretiens, ne constituent pas la totalité des personnes qui doivent en principe être responsables de la mise en œuvre du SITG.

Tableau 29 : Représentativité des informateurs

Institution	Acteurs	Taux Didy	Taux P M
VOI	Présidents des VOI		
	Trésoriers	27 %	67 %
	Secrétaires		
Commune	Maires	100 %	0%
Administration forestière régionale (DREEF)	Responsables des TGRNR		
	Responsables du système d'information et de suivi-évaluation	50 %	50 %
Administration forestière centrale	Responsables des TGRNR		
	Responsables du système d'information et de suivi-évaluation	100%	100%
Organismes d'appui (OA) sur les deux sites	Responsables des TGRNR		
	Responsables du système d'information et de suivi-évaluation	50%	33%
MOYENNE		65%	50%

Au niveau des VOI, les informateurs constituent respectivement 27 % et 67 % des personnes sensées être responsables du SITG à Didy et au PM. Au niveau de l'AF centrale et régionale, la représentativité est de 50 % sur les deux sites à cause de l'absence des responsables locaux sur les TGRNR. Au niveau des OA, ceux qui appuient les TG se sont investis, mais pas les gestionnaires des aires protégées.

Ces résultats sont dus à plusieurs facteurs :

- Un premier facteur est le choix, fait par le projet, des personnes à intégrer initialement dans le système. En raison d'insuffisance de moyens financiers, les trois principaux membres du comité de gestion (Président, secrétaire, trésorier), en principes responsables du SITG, n'ont pas tous été mobilisé durant les formations. De plus, ce choix a été basé sur le principe que les personnes formées transmettent les savoir- faire aux autres responsables. Aussi, pour les VOI

appuyés par Cogesfor, deux responsables par VOI ont été formés, contre un seul responsable pour les VOI appuyés par CI.

- D'autre part, les résultats d'entretien avec certains VOI (4 VOI à Didy) n'ont pas pu être valorisés car sont biaisés. Il s'agit des entretiens faits avec les nouveaux responsables des VOI, instaurés lors du renouvellement des contrats de TG. Dans ces cas, le transfert de compétence entre ces nouveaux responsables et les anciens membres du comité de gestion qui ont bénéficié des formations n'est pas certain.

1.2 Limite de la démarche participative

Un enjeu du SITG est de renforcer les effets démocratiques de la gouvernance décentralisée des ressources naturelles renouvelables. Depuis la conception du système, les participants sont parvenus à investir des espaces de dialogue, renforçant ainsi les effets démocratiques recherchés (AUBERT, RAHAJASON, & GANOMANANA, 2012). Ce constat rejoint les analyses de (GARON & ROY, 2001) pour qui, l'évaluation participative inciterait à une vie démocratique plus active.

Toutefois, même si le système de suivi se veut être participative et *donner une voix, une visibilité, un poids*, aux idées des communautés (CORIN, 1995 in GUAY, 1997), les informations prises en compte sont essentiellement celles qui sont fournies par les représentants des VOI. Les idées de ces représentants ne reflètent pas forcément celle des membres de la communauté (OLIVIER DE SARDAN, 2000). Mais dans la pratique ce système est perpétué par les communautés. D'ailleurs les textes attribuent au Président des VOI, la prérogative de représenter la communauté de base auprès des différentes instances administratives et des partenaires privés de la communauté²⁰. Comme l'a observé (OVERDEVEST, 2000), il s'agit de démocratie représentative, qui remet entre les mains des représentants locaux la responsabilité d'œuvrer pour le bien-être des citoyens. Dans le même ordre d'idée, (MACHAYEKHI, 2012), parle de 'leaders naturels', élus démocratiquement pour représenter les intérêts des communautés, qui jouent le rôle de facilitateur pour guider le reste des membres à exprimer leurs opinions.

Aussi, face à ces règles de fonctionnement qui limite la participation de tous les membres de la communauté, le SITG a mis l'accent sur l'importance des réunions de restitutions durant lesquels le reste des membres peuvent largement s'exprimer par rapport aux faits réels qu'ils vivent quotidiennement dans le cadre du TG. Ces réunions de restitutions conjointes sont organisées dans l'objectif de considérer au mieux les inégalités de perception et de pouvoirs existants et comme l'a affirmé (GUYJT & SHAH, 1998), de ne pas se limiter à considérer la communauté comme un acteur homogène a *forte cohésion sociale, acteur unique avec ses propres intérêts*.

Toutefois, il faut reconnaître que même cette approche présente des limites, comme l'a affirmé BARNAUD, en 2008, selon laquelle, ces réunions de restitution n'assurent pas que les membres les

²⁰ Article 14 du Décret n° 2000-027 du 13 janvier 2000 relatif aux communautés de base chargées de la gestion locale de ressources naturelles renouvelables.

moins influents de la communauté puissent se faire entendre s'il y a des réclamations dans la gestion des ressources.

1.3 Limite de l'étude

Quant à la limite de l'étude, il s'agit principalement de la pertinence du SITG par rapport à la trajectoire sociale des différents acteurs. En effet, les analyses portent essentiellement sur les perceptions et l'application du SITG dans le présent et le futur (dynamique post-SITG), mais pas sur le passé des VOI. Or, l'adoption ou l'appréciation d'une telle réforme pourrait aussi être intéressante vue sous l'angle de la dynamique pré-SITG ou la dynamique socio-historique des systèmes de suivi-évaluation communautaires.

2 Discussions sur la mise en œuvre du SITG par les acteurs locaux

Les résultats sur le niveau d'implication des acteurs locaux dans la valorisation de leur outil de suivi affirment que les VOI se sont plus fortement impliqués que les communes et les agents locaux de l'administration forestière. Par ailleurs, les agents de l'administration forestière au niveau régional et local se sont beaucoup investis dans le processus, tant dans le renseignement de la BD SITG que dans les restitutions. Il en est alors ressorti que ces acteurs perçoivent des intérêts différents dans le SITG qui justifient l'ampleur de leur implication.

2.1 Echange inégal entre les acteurs

L'étude a ressorti que les représentants des communautés locales se sont plus fortement impliqués dans le renseignement des informations concernant leurs activités. 85 à 90 % des variables du SITG ont pu être renseignées depuis 2010. Ces résultats montrent que l'implication de ces communautés n'est finalement pas mitigée contrairement aux propos de COTE et GAGNON en 2005.

Les trois acteurs DREF, commune, et OA se sont impliqués, mais leurs comptes rendus ne sont pas aussi importants que ceux des VOI. En outre, les gestionnaires des AP n'ont rien renseigné²¹. Dans la pratique, le faible renseignement des fiches de suivi des DREEF et des OA, est attribué au fait que, durant les périodes de collecte semestrielle ou annuelle de données, les agents se sont beaucoup plus concentré sur la formation des VOI, et ont eu tendance à négliger le fait qu'ils devaient aussi renseigner des fiches de suivi. Cette situation est similaire à l'observation de (LONG, 2010) selon laquelle « les agents forestiers passent beaucoup de temps à aider les communautés à développer les plans de gestion plutôt qu'à gérer eux même les forêts.

Il n'est donc pas vraiment question du manque d'*imputabilité* selon RIBOT en 2001 et BARNAUD en 2008. En effet, RIBOT définit l'imputabilité au fait qu'un acteur rende compte de ses actions auprès d'un autre acteur. Par ailleurs, (BARNAUD, 2008) a observé que « l'une des principales limites des

²¹ Conservation International CI à Didy ne s'est nullement implique dans le processus et Madagascar National Parc au PM n'a fourni aucune information sur les fiches de suivi.

représentants des administrations décentralisées actuelles est qu'ils se sentent plus imputables vis-à-vis du gouvernement central que des citoyens ».

Le fait que les VOI aient plus renseigné leurs fiches de suivi que les autres acteurs conduit à un échange inégal des informations. Pourtant, ce fait n'est pas suffisant pour conclure sur l'importance des échanges entre les acteurs. En fait, il a été observé que l'échange inégal ne touche que ce qui est « écrit » mais la communication « orale » reste permanente.

2.2 Appropriation sélective des outils et rôles des organismes d'appuis

Il a été illustré que les VOI investissent largement plus dans certains thèmes que d'autres, signifiant une appropriation sélective de l'outil de suivi. En outre, l'importance de renseignement des outils de suivi a évolué en fonction des retombées économiques du TGRNR.

Ces faits attribuent un rôle conséquent aux sources de financements et aux organismes d'appui dans l'appropriation effective du système.

Au regard de la pratique des VOI à Didy appuyés par CI, les activités des VOI restent tributaires des objectifs de l'organisme promoteur. En effet, ces VOI appuyés par CI se sont consacrés aux patrouilles forestières (en moyenne, 53% des enregistrements), bien plus qu'aux autres activités.

En revanche, les VOI qui pratiquent la valorisation des produits forestiers ont accordé plus d'importance à la gestion financière (32%) plutôt qu'aux patrouilles (25 %).

Par ailleurs, les 10 VOI au PM sont plus avancés dans la gestion des droits d'usage et la gestion financière. En effet, aucune activité de valorisation n'a été prévue par le WWF dans leurs plans d'aménagement et de gestion. Aussi, la gestion des droits d'usage a été mieux valorisée par ces communautés pour constituer leur principale source de revenus. Par contre, pour compenser l'inexistence de valorisation des ressources forestières, WWF a appuyé les communautés afin d'obtenir des subventions de la part du SGP-Tany Meva.

2.3 Implication des communautés dans le SITG et intérêts perçus

Les membres des communautés de base se sont plus fortement impliqués dans le processus de SITG. Les intérêts qu'ils perçoivent sont d'autant plus importants.

2.3.1 Intérêt stratégique de l'implication dans le SITG

Les analyses ont montré que les intérêts principaux justifiant l'implication des VOI ont été : (i) un renforcement de la protection des ressources, et (ii) une importante amélioration des capacités de suivi. Mais dans la pratique, l'implication des VOI relevait plutôt d'intérêts stratégique et technique.

Les VOI s'impliquaient dans le SITG afin de répondre aux conditions qui leur assurent le renouvellement du contrat de TG. En effet, ce contrat de TG est vu, par les communautés, comme le garant d'une reconnaissance légale de leurs droits de propriété coutumier mais aussi d'une préservation de leurs ressources. D'ailleurs (RALALAHARIMANGA, 2006, BERTRAND,

RABESAHALA, & MONTAGNE, 2009) ont souligné ce fait que *le transfert de gestion concrétise la réappropriation par les communautés de la légitimité de leur gestion des ressources*. C'est dans la même logique que, RANDRIANARIVELO en 2008 a mentionné que le TGRNR est une démarche importante et vitale au profit de la population rurale pour réacquérir la légitimité d'occupation de leur terroir.

Dans le cadre du contrat de TG, l'AF a mis l'accent sur la nécessité pour les VOI de réaliser un suivi de leurs activités. Or, le suivi préconisé par l'AF était perçue comme étant une lourde tâche, avec la longue liste d'outils de suivi recommandé à l'usage des VOI (Liste Cf. annexe 14). Face à une telle responsabilité, les communautés ont perçu un intérêt technique dans l'outil de suivi développé dans le SITG, qui selon leur appréciation est facile à manipuler et réduit considérablement leurs tâches. En effet, le contrat de TG impose déjà suffisamment de tâches administratives à ces communautés alors que leur capacité est limitée.

2.3.2 Intérêt économique impulsant les acteurs ruraux

Les analyses ont mis en exergue une évolution de l'importance de renseignement des outils de suivi par les VOI entre 2012 et 2013. Une évolution croissante a été constatée à Didy entre 2012 et 2013, contrairement aux VOI du PM qui affichent une nette régression en 2013.

Ces résultats ont été liés à des raisons d'ordre économique. En effet, le suivi à travers les patrouilles en forêts, a été plus important à Didy (pour les VOI appuyés par CI) et au PM en 2012 avec l'obtention de diverses subventions monétaires ou en nature durant cette période. Au PM, des subventions en nature²² (d'une valeur de 25 000 000 Ar/VOI/an²³ en moyenne) ont été obtenus du projet SGP-Tany Meva en contre partie de la conservation des forêts. Cependant ces subventions n'ont pas duré jusqu'en 2013.

En outre, pour le cas des VOI à Didy qui s'autofinancent grâce à la valorisation des RF, le suivi a pris de l'importance en 2013 quand les activités ont été effectivement rentables. Le suivi s'est alors orienté sur les activités de valorisation en forêt ; effectuée de manière volontaire et en fonction des moyens propres disponibles.

Aussi, les motivations des VOI ont évolué avec les opportunités financières obtenues des projets. Ceci confirme les analyses de (OLIVIER DE SARDAN, 2000) selon lequel les *populations perçoivent désormais les projets comme une opportunité de ressources qu'il ne faut pas laisser aller*.

²² Il s'agit d'appui matériels pour assurer leurs responsabilités de gestionnaire des ressources (bureau de VOI, fournitures pour les patrouilles : Mégaphone, radio, tante, lampe solaire sac à dos, bidon, ustensiles de cuissons), pour leurs survies quotidiennes (matériels agricoles et intrants) ou pour améliorer les conditions de vie de la communauté (école, puis).

²³ Appuis venant du projet SGP Tany Meva

2.4 Non implication des acteurs dans le SITG malgré l'existence d'intérêts

Malgré tous les intérêts perçus, les acteurs ne se sont pas tous appropriés les principes du SITG à cause de contraintes et limites d'ordre sociales, culturelles, et économiques.

2.4.1 Limite sociale de la mise en œuvre du SITG

Les résultats de l'utilisation du cahier de suivi ont ressortis que tous les thèmes d'activités ont été renseignés. Seule la gestion des conflits et l'application du dina ont été faiblement considérés.

La réalisation effective du suivi a été limitée par la rationalité sociale, plus ou moins prononcée, des VOI. Le souci de préserver les liens sociaux (amitié ou lien de famille) a limité la précision et la fiabilité des informations fournies par rapport aux transgressions contre le dina. Le cas est plus illustré à Didy par rapport au signalement des délits contre le dina ou les délinquants ne sont jamais pris en flagrant délit car par peur de sanctionner le délinquant, seul un avertissement lui est donné. En effet, le souci de protéger les liens sociaux est aussi important que le souci de préserver les ressources naturelles. Sur ce point (BÉRARD, 2009) a observé qu'à Madagascar, les nouveaux *dina* sur la gestion des RNR sont décalés des modes de régulation locales. Par contre, au PM, le signalement des délits est plus important à cause de l'absence de ces liens sociaux.

Pour les conflits, les cas mentionnés sont rares en raison du règlement à l'amiable systématique des situations de conflits. Sur ce point, les textes légaux sur les TGRNR favorisent prioritairement le règlement local et à l'amiable des conflits, et place en dernier lieu les seules conditions aux recours judiciaires (AUBERT, TCHOUSSO, & RAZAFIARIJAONA, 2012).

2.4.2 Limite économique de l'appropriation du SITG

Le principal obstacle à l'imprégnation des communautés dans le SITG, et généralement dans les réformes institutionnelles, est l'absence de sources financements pérennes accompagnant ces initiatives. La responsabilisation des communautés dans le suivi constitue un manque à gagner puisque le suivi exige leur disponibilité, en contrepartie de laquelle aucune rémunération n'est prévue. De ce fait, malgré leur intérêt prononcé sur les activités de protection des ressources et autres activités génératrices de revenus dans le cadre du TGRNR, ces activités demeureront au second plan lorsqu'il s'agit de travailler pour leurs besoins quotidiens. Cette non implication est d'autant plus importante lorsqu'aucune activité rémunératrice n'est pratiquée par le VOI.

Par ailleurs, les résultats par rapport à la conduite des restitutions ont montré que les membres du COGE n'ont pas assuré leurs restitutions au reste de la communauté et ont laissé cette tâche à l'administration forestière centrale et à l'organisme d'appui. En effet, la culture de la restitution, notamment aux populations, n'est pas encore acquise au niveau des dirigeants des communautés. Ceci a été particulièrement vrai pour les sujets liés à la gestion des ressources et aux bénéfices économiques tirés de cette gestion. Cette réticence à la restitution touche également le partage des

savoirs faire acquis des diverses formations octroyées par le projet. D'ailleurs, ces comportements ont été cultivés par les organismes d'appui qui cherchent souvent à focaliser leurs interventions sur les mêmes personnes qui ont toujours et encore bénéficiées des renforcements de capacités.

2.5 Pérennité du SITG au niveau local

Bien que les limites soient nombreuses, les acteurs ruraux, notamment les communautés rurales perçoivent des intérêts dans la mise en œuvre du SITG. Ces intérêts peuvent être garant de la pérennité de mise en œuvre du suivi-évaluation.

Le SITG est pérenne dans la mesure où il répond au souci des VOI de veiller à la préservation de leurs ressources. En fait, ceci est effectif puisque les activités de suivi demandées aux VOI ne font pas partie de leurs habitudes mais renforce juste l'objectif institutionnel du suivi et la précision des informations recherchées. Ce propos est souligné par (GUAY, 1997), selon que les communautés font de l'évaluation sans trop le savoir, même s'ils n'en font pas une pratique systématique.

En effet, le suivi des défrichements effectué par les VOI relève moins du souci de protéger les ressources naturelles renouvelables que de protéger le patrimoine foncier qui supporte ces ressources. En effet, dans certains droits coutumiers, l'appropriation des terres forestières se fait par le défrichement (MUTTENZER, 2006, RAZAFINDRAIBE, ANDRIAMBOLANORO, & RAKOTONDRASATA, 2007).

Par ailleurs, les patrouilles forestières ne constituent pas des pratiques nouvelles apportées par le SITG mais relève d'activités ancestrales des communautés qui doivent assurer que les intrus et les voleurs ne dérobent pas leurs ressources (cheptel bovins, miel, bois, poissons, ...). A titre illustratif, à Didy, la forêt des VOI constitue un lieu de parcage du cheptel bovin mais aussi une riche réserve de bois précieux et de ressources minières qui depuis longtemps font l'objet de convoitise des exploitants extérieurs. Aussi, *la surveillance de leurs territoires ou kijana est depuis longtemps une pratique traditionnelle de ces communautés* (RANDRIANARIVELO, 2008).

Par rapport à ces intérêts précédemment annoncé, le suivi écologique des défrichements et des espèces protégées, réalisé au rythme des besoins des VOI, ne constitue ni un surplus de travail, ni un surplus de cout. Par contre, s'il leur est demande de maintenir une certaine fréquence de leur patrouille forestière, de un par mois, comme préconisée dans le SITG, le financement correspondant doit être prévu, s'agissant idéalement de financements propres des VOI afin d'assurer la pérennité du système. A ce propos, GUAY, confirme que *l'évaluation doit déterminer des dimensions prioritaires pouvant faire l'objet d'évaluation selon des moyens modestes.*

3 Discussions sur l'appropriation du SITG par l'Administration forestière

Les résultats ressortent que l'Administration forestière centrale s'est fortement impliquée dans la mise en œuvre du SITG et a manifesté l'intérêt de poursuivre la démarche malgré que le fonctionnement du système soit incohérent avec les moyens disponibles.

3.1 Entre l'implication de l'AF et l'appropriation du SITG

Les services étatiques au niveau central et au niveau des deux régions se sont impliqués tout au long du processus de conception et de mise en œuvre du SITG. D'ailleurs, ils ont été dotés de nombreux outils (guide du SITG aux populations locales, ordinateur complet, modèle de livre de suivi) qui doivent faciliter la mise en œuvre du système. Au terme du projet, la poursuite du SITG a été proposée par le responsable du SITG, promu au titre de Directeur de la Valorisation des Ressources Forestière (DVRF) dans le programme général de l'Etat (PGE).

La contribution continue de l'AF a eu un résultat significatif en termes de pérennisation du système au-delà du mandat du projet car ceux-ci ont manifesté la volonté de poursuivre le système, en le proposant dans le PGE. Ce qui rejoint le propos de (MONTAGNE & BERTRAND, 2013) selon laquelle l'association formelle au projet des administrations assure une meilleure acceptabilité des propositions d'amélioration réglementaires et institutionnelles par le pouvoir public à Madagascar. Sur ce, l'implication d'organisation stable, institution d'Etat ou reliée à l'Etat assure une bonne mise en œuvre de tout concept développé.

Toutefois, même si la promotion du TGRNR (et du SITG) a été mieux argumentée dans la proposition de PGE 2014, au final aucun budget n'a été accordé. Le budget annuel de la DVRF a été alloué à d'autres activités jugées prioritaires (Cf. figure 14).

Néanmoins, le DVRF a mis le point sur le fait qu'il poursuit ses investigations auprès des bailleurs de fonds pour financer les initiatives de la Direction, dont notamment le SITG. Ce dernier étant considéré *comme un capital, leur permettant de justifier leurs demandes de financement auprès des PTF*²⁴.

Ces résultats obtenus au niveau de l'AF pourraient ainsi infirmer les propos de (KARPE, BERTRAND, & LE ROY, 2012) selon laquelle la définition collaborative, collective, participative d'un outil institutionnel n'empêche pas que cet outil soit *in fine* inutile.

3.2 Intérêts de l'AF dans l'appropriation du SITG

L'appropriation du SITG par l'AF relève des intérêts que celle-ci y perçoit.

Le SITG a contribué à concrétiser une initiative de l'AF de disposer d'une base d'aide à la décision concernant les TG. En effet, de nombreux intervenants sur terrains appuyaient les communautés de

²⁴ Communication personnelle avec le DVRF

base dans le processus de négociation et de conclusion des contrats de transfert de gestion dans de nombreuses régions de Madagascar sans aucune base commune d'enregistrement des données (COOK & MONTAGNE, 2007). Le nombre, la localisation et le type de ressources transférées n'étaient pas connus avec précision. Or, l'outil SITG a permis à l'AF d'inventorier et d'établir des données de base sur les 1248 contrats de TGRNR établis dans le pays. Ces informations ont été obtenues d'un inventaire plus ou moins exhaustif des contrats de TG signés à Madagascar en 15 ans, qui occupe actuellement 4,17 % du territoire national (LOHANIVO, 2014).

Par ailleurs, le concept de responsabilisation des acteurs locaux dans la protection des ressources en général, et dans le système de suivi en particulier, se rapproche plus des besoins de l'AF qui sont depuis toujours en manque accru de moyens (humains, financiers). L'implication des VOI compensent, même dans une moindre mesure, la surcharge de travail que connaissent les agents de l'Etat. A titre illustratif, pour la DREF Alaotra Mangoro un agent forestier est responsable de 11 400 Ha²⁵ de forêt tandis que pour la DREF Atsimo Andrefana, un agent forestier doit se charger de 32 700 Ha²⁶ de forêt.

3.3 Utilisation des résultats d'analyses par les bailleurs de fonds

Un objectif du SITG est de disposer des résultats d'analyses sur les impacts du TGRNR et de mettre ces informations à disposition des décideurs finaux qui sont les hauts responsables au niveau de l'AF et les bailleurs de fonds. Plusieurs travaux d'analyses ont pu être effectués grâce à la BD sur les TGRNR dans les deux zones d'étude. Les résultats des indicateurs d'impacts ont été diffusés à travers des rapports et ouvrages.

Toutefois, il n'est pas certain que ces résultats puisse être considéré par les décideurs finaux. A ce titre, il a été précédemment illustré que les décideurs du budget de l'Etat n'a nullement considéré la demande de la DVRF d'appuyer les TGRNR et le SITG malgré les arguments donnés. La question se pose alors si les bailleurs de fonds se donnent les moyens de vérifier l'impact de leurs actions. A ce titre, (AMSALLEM & BIED-CHARRETON, 2014) a observé que les indicateurs d'impacts ont rarement de valeur contractuelle dans les conventions passées entre les bailleurs de fonds, le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre. Une illustration plus précise est donnée par (GRIFFITHS & HORTA, 2013) sur le cas de la Banque Mondiale. Selon eux, bien que la Banque ait mis sur pied un Groupe consultatif externe, ses répercussions sur les activités de la Banque n'ont pas été significatives sur le fait d'adopter des normes internationales.

3.4 Entre volonté et faisabilité de l'appropriation

Malgré l'écart important entre les moyens financiers disponible et le coût de fonctionnement du SITG, la perspective de poursuivre et de généraliser ce système a été maintenue par l'AF.

²⁵ Le personnel technique de la DREF ALM compte au total 41 agents pour 469 000 Ha de forêt (surface forestière de la région en 2005)

²⁶ 52 agents pour 1 702 000 Ha de forêt (surface forestière de la région en 2005)

En 2013, durant un colloque focalisé sur « Les rôle et place des TGRNR dans les politiques forestières actuelles à Madagascar », l'Administration forestière a reconnu l'inexistence de système de suivi continu des TG au sein du Ministère et ainsi la nécessité d'impliquer les PTF dans l'initiative SITG. La concertation entre l'Administration et de nombreux PTF a abouti aux recommandations suivantes : (i) pour l'AF, il s'agit de la nécessité de *mettre en œuvre et d'internaliser les coûts d'un système de suivi/évaluation unique pour tous les types de TG* et de *valoriser les résultats obtenus en matière de TG et les mettre à la disposition de nouvelles politiques (REDD, REDD+, ...) au sein du secteur environnement et forêt*, (ii) pour les OA, ils sont tenus de *respecter l'Etat de Droit et appuyer le MEF dans la mise en œuvre du système de suivi/évaluation unique en communiquant systématiquement les informations relatives à la mise en place et à l'évolution des TG appuyés* (MEF, 2013).

D'autre part, cette volonté d'appropriation du SITG peut aussi s'expliquer par la faiblesse de son coût de fonctionnement du SITG par rapport à d'autres systèmes antérieurs. Les fonds requis pour le fonctionnement du système de suivi-évaluation est moins élevé pour le SITG avec 187 000 Ar/VOI/an au PM et 134 800 Ar/VOI/an à Didy, que pour le système de suivi-évaluation proposé en 2006 au MEF qui s'élève à 564 250 Ar/an/VOI (donnée dans SAVAIVO, 2006). Il est observé que le coût décroît en fonction du nombre de TG établi dans une région.

Toutefois, malgré la volonté de l'AF de promouvoir les TGRNR et de pérenniser le SITG, ses interventions restent tributaire des financements en vigueur. L'ensemble des contrats Gélouse qui ont été initiés, l'ont jusqu'à présent été par des projets de développement (AUBERT, 2001). Selon (RAONINTSOA, RAKOTOARISOA, & GRABENER, 2012), le TGRNR a été peu appliqué car les procédures sont onéreuses et compliquées. A ce propos, (LONG, 2010) a observé que *pour de nombreux Etats, la foresterie communautaire n'est pas considérée comme une source possible de revenus pour l'Etat mais plutôt comme une charge*.

La DVRF ne peut pas utiliser les recettes générées de la valorisation des ressources forestières versée dans le Fond Forestier National pour promouvoir le TG. Or ce dernier a toujours été relégué en dernier lieu au profit d'activités prioritaires telles que le reboisement et la lutte contre les feux, qui selon les agents de l'AF reste la priorité des bailleurs de fonds. La pérennisation du SITG est ainsi étroitement liée à la place accordée au TGRNR dans la politique de l'Etat. Dans la pratique, cette place du TGRNR n'est pas acquise malgré les nombreux discours tenus sur l'importance de la gestion communautaire. Sur ce point, ... affirme que *Semble-t-il que seuls le reboisement et la lutte contre le feu reste prioritaires aux yeux des bailleurs de fonds*. Sur ce, ENDA Graf, en 1999 écrivait que *la lutte pour la survie institutionnelle a dominé les perspectives des Etats du sud, ce qui explique que les priorités imposées par les partenaires du Nord les ont amenés à négliger les points de vue et les stratégies des populations* (ENDA, 1999 in LEGROS, 2008).

CONCLUSION

CONCLUSION

Durant les deux années 2012 et 2013, les acteurs locaux se sont impliqués dans la mise en œuvre du SITG bien que les degrés de leur implication soit différents et les échanges inégales. Les communautés locales sur les deux sites (64% à Didy et 100% au PM) se sont largement investies pour faire fonctionner le système et pour valoriser leurs outils de suivi. Les communautés ont pu renseigner, respectivement pour Didy et PM, 90 % et 85 % des variables prescrits pour l'évaluation d'impact. Mais lorsqu'il s'agissait de renseigner leurs propres outils de suivi, ces acteurs ruraux ont été plus sélectifs. Par contre, le niveau de renseignement des variables SITG par les autres acteurs (commune, administration forestière locale, organisme d'appui) a été assez faible, voire nul (pour les gestionnaires des aires protégées). En effet, en se focalisant sur l'appui aux VOI, ceux-ci ont négligé le fait qu'ils devaient aussi rendre compte de leurs activités aux autres acteurs.

L'implication des VOI est significative bien que ça a évolué au fil du temps et en fonction des activités génératrices de revenus dans le cadre des TGRNR. La majorité des communautés ont appuyé l'idée que leur principal intérêt dans le SITG était l'amélioration de leur capacité d'auto-évaluation pour une meilleure protection de leurs forêts. Mais il est ressorti des analyses que l'implication de ces communautés relevait de raisons plus stratégique et économique, qui vont au-delà du SITG.

Au regard de ces résultats, la première hypothèse qui stipule que *le SITG est mis en œuvre par les parties prenantes au contrat de TGRNR puisqu'il répond à leurs intérêts* n'est alors que partiellement confirmée.

Au niveau central, les responsables au niveau de la DVRF et des deux DREEF ont mobilisés les ressources humaines nécessaires pour assurer les rôles de l'Administration forestière (AF) dans le SITG, qui consiste notamment à la constitution de la base de données sur les TGRNR et à l'utilisation de ces informations pour orienter leurs décisions. Les besoins de l'AF en termes de facilité de manipulation d'un système de suivi-évaluation et de disponibilité des données sur les TGRNR ont généralement été satisfaits dans le SITG. Toutefois, comme pour les VOI, l'implication de l'AF sont liés à des intérêts plus stratégique (informations importantes fournies par les acteurs locaux) et économique (constitution de capital pour rechercher des financements). Par ailleurs, malgré leur volonté de pérenniser le système, les moyens mis à leurs dispositions sont restés au profit des activités prioritaires du MEF où le TGRNR n'y figure pas. Aussi, la deuxième hypothèse affirmant que *le SITG est effectivement mis en œuvre et répond aux besoins des institutions centrales en étant cohérent avec leurs stratégies de suivi-évaluation et avec les moyens existants* n'a pas été entièrement confirmée.

Les pratiques observées dans la mise en œuvre du SITG par les différents acteurs ne reflètent pas forcément le schéma et les principes prévus lors de la conception du SITG, mais montre malgré tout qu'une certaine appropriation s'est manifestée. D'ailleurs, le rapport entre une norme et son application n'est jamais un rapport immédiat. Le déclenchement et la mise en œuvre de la démarche

participative de suivi-évaluation a eu lieu avec succès durant les deux années 2012 et 2013, mais les résultats après sont plus incertaines. L'étude de cas sur les deux sites illustre le mode d'appropriation par les acteurs d'un système participatif de suivi-évaluation d'impact. Pour reprendre les propos de DE SANDRAN, elle n'entend pas être le cas type, mais « elle demeure instructive et reflète de nombreuses situations analogues d'appropriation de nouveaux outils institutionnels par les acteurs ruraux et par l'administration centrale », ce qui devrait être la base d'une autre étude plus approfondie sur les modalités de la généralisation du SITG.

BIBLIOGRAPHIE

- (MESEB), M. d. (2000). *Education pour tous : bilan à l'an 2000*. Consulté le Avril 4, 2013, sur Données INSTAT, Forum Mondial sur l'éducation: <http://www.unesco.org/education/wef/countryreports/madagascar/contents.html#cont>
- AGRAWAL ARUN. (1995). *Indigenous and scientific knowledge: some critical comments*. *Indigenous Knowledge and Development monitor* 3: 3-5.
- AGRAWAL, A. (2002). *Classification des savoirs autochtones : la dimension politique* (Vol. 2002/3 n° 173). *Revue internationale des sciences sociales* .
- AMSALLEM, I., & BIED-CHARRETON, M. (2014). *Indicateurs d'impact des projets de gestion durable des terres, de lutte contre la dégradation des terres et la désertification*. Agence Française de Développement.
- AUBERT, S. (2001). *La gestion patrimoniale des ressources forestières à Madagascar. Limites et perspectives d'une "révolution par le haut"*. Patrimonialiser la nature tropicale.
- AUBERT, S., RAHAJASON, F., & DANTHU, P. (2011). *Guide méthodologique pour le suivi des impacts des transferts de gestion des ressources naturelles renouvelables*. Projet COGESFOR, Didy, Vohimana, Plateau Mahafaly, Cirad/WWF/H&E/MEF.
- AUBERT, S., RAHAJASON, F., & GANOMANANA, T. (2012). *La modélisation d'accompagnement pour le suivi de l'impact des transferts de gestion à Madagascar*. Vertigo, Volume 11 Numéro 3. Récupéré sur Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [Online], Volume 11 Numéro 3.
- AUBERT, S., TCHOUSSO, A., & RAZAFIARIJAONA, J. (2012). Les tenants et les aboutissants juridiques des transferts de gestion des ressources naturelles renouvelables. Approche comparée Madagascar/Niger. Dans P. Montagne, & F. Rives, *Kajjala, Tattali, Djekabaara. Valoriser les produits pour mieux conserver les forêts* (Vol. Tome 2 : Comparaisons Madagascar, Niger et Mali, pp. 49-67). Antananarivo: CITE.
- BARNAUD, C. (2008). *Équité, jeux de pouvoir et légitimité : les dilemmes d'une gestion concertée des ressources renouvelables*. These pour l'obtention du grade de Docteur en géographie humaine, économique et régionale: Université Paris X Nanterre.
- BÉRARD, M. (2009). *Légitimité des normes environnementales et complexité du droit : l'exemple de l'utilisation des dina dans la gestion locale des forêts à Madagascar*. Quebec: These de la Faculte de Droit, Université LAVAL.
- BERTRAND, A., RABESAHALA, N., & MONTAGNE, P. (2009). *Gestion communautaire ou préservation des ressources renouvelables : histoire inachevée d'une évolution majeure de la politique environnementale à Madagascar*. VERTIGO, vol 9, n° 3.
- BLANCHET. (2005). *Les techniques d'enquête en science sociale*. France: Dunod.

- BLANC-PAMARD, C., & RAMIARANTSOA, R. (2003). Madagascar : Les enjeux environnementaux. (M. Lesourd, Éd.) *L'Afrique. Vulnérabilité et défis. Collection Questions de géographie*, 354-376.
- C3EDM. (2005). *Indicateurs économiques pour l'évaluation des transferts de gestion. Rapport de synthèse final*.
- CARLSSON, L., & BERKES, F. (2004). *Co-management: concepts and methodological implications*. *Journal of Environmental Management* 75.
- CHABOUT, C. (2009). L'expérimentation du développement durable à Madagascar: réalités et difficultés. *Monde en développement*(148), 47-66.
- COOK, A., & MONTAGNE, P. (2007). Présentation méthodologique générale de TANTEZA. Dans P. Montagne, Z. Razanamaharo, & A. Cook, *Le transfert de gestion à Madagascar; dix ans d'efforts (TANTEZA)* (pp. 1-9). Antananarivo: CITE.
- CORIN, E. (1995). *Enjeux et défis reliés à l'intégration des acteurs dans la recherche évaluative*. Exposé donné au Colloque du CQRS dans le cadre du Congrès de l'ACFAS à Chicoutimi.
- COTE, G., & GAGNON, C. (2005). *Gouvernance environnementale et participation citoyenne : pratique ou utopie ? Le cas de l'implantation du mégaprojet industriel Alcan (Alma)*. *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 18, n° 1, 2005, p. 57-72.
- D'AQUINO, P. (2007). *Empowerment et participation : comment mieux cadrer les effets possibles des démarches participatives ?* Cirad.
- DGF, D. G. (1997). *Nouvelle politique forestière*. Antananarivo.
- ENDA, G. (1999). *Pauvreté, décentralisation et changement social. Éléments pour la reconstruction d'une société politique*. Dakar: Enda Graf Sahel.
- FIONONANA, H. (2010). *Etude pour l'identification des facteurs de réussite pour la bonne gestion des forêts transférées aux COBA*. Antananarivo: PGME-GIZ.
- GARON, S., & ROY, B. (2001). *L'évaluation des organismes communautaires. L'exemple d'un partenariat avec l'État : entre l'espoir et la désillusion*. *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 14, n° 1, p. 97-110.
- GRIFFITHS, T., & HORTA, K. (2013). *La politique forestière de la Banque mondiale*. Forest Peoples Programme.
- GUAY, L. (1997). *Évaluation : un outil stratégique de renforcement du communautaire*. Montréal: Actes du colloque « L'évaluation comme outil de renforcement du mouvement communautaire »,.
- GUYJT, I., & SHAH, M. (1998). Waking up to power, conflict and process. Dans I. GUYJT, & M. SHAH, *The Myth of Community: Gender Issues in Participatory Development*. London: Intermediate Technology Publications.
- HERIMANDIMBY, V. (2004). *Pratiques paysannes et gestion des ressources naturelles: Cas de la zone de Manjakatombo*. Université d'Antananarivo: These ESSA Agro-Management.

- JANKOWSKI, F. (2012). *Agro-écologie, gouvernance environnementale et dialogue des savoirs dans l'état de Oaxaca (Mexique)*. ENGOV Working Paper no. 3.2.
- KARPE, P., BERTRAND, A., & LE ROY, E. (2012). Precautions pour un statut utile du bois-énergie. Dans P. Montagne, & F. Rives, *Kajjala. Valoriser les produits pour mieux conserver les forêts. Tome 2 : Comparaison Madagascar, Niger et Mali* (pp. 193-203). CITE.
- LEGROS, O. (2008). Dakar, Rabat, Cotonou, Tunis, Jerusalem, Sanaa, Adels,: Participation citoyenne et action publique.
- LONG, C. (2010). *Forêt et gestion communautaire : processus permettant la reconnaissance des droits et de la gestion communautaire et pertinence pour la république démocratique du Congo*. Forest monitor.
- LONG, C. (2010). *Forêt et gestion communautaire : processus permettant la reconnaissance des droits et de la gestion communautaire et pertinence pour la république démocratique du Congo*. Forest monitor.
- MACHAYEKHI, D. (2012). *Analyse de l'Assainissement Total Pilote par la Communauté à Madagascar*. Institut d'étude politique de Grenoble.
- MALDIDIÉ, C. (2001). *La décentralisation de la gestion des ressources renouvelables à Madagascar*. ONE.
- MEF. (2006). *Guide de suivi et évaluation des contrats de TGRNR à Madagascar*. Antananarivo.
- MEF. (2013). *Acte du colloque sur "Les rôles et place des TGRNR dans les politiques forestières actuelles à Madagascar"*. Antananarivo: MEF.
- MEF. (2013). *Document d'évaluation des 17 transferts de gestion dans le massif forestier d'Ambohilero à Didy*.
- MILOL, A. (2006). *Gouvernance et participation dans la gestion des ressources forestières au Cameroun: impacts inattendus sur les pratiques foncières*. Pondichéry, Institut Français de Pondichéry, 549 p (233-255): Paru dans Christoph Eberhard (dir.), *Enjeux fonciers et environnementaux*. Dialogues afroindiens,.
- MONTAGNE, P., & BERTRAND, A. (2013). Le projet Gesforcom. Dans P. MONTAGNE, & F. RIVES, *KAJIALA* (pp. 17-25). CITE.
- MONTAGNE, P., & RAKOTONDRAINIBE, P. (2007). Les politiques forestières et environnementales : brève revue historique. Dans P. Montagne, A. Cook, & Razanamaharo, *TANTEZA*. Antananarivo: CITE.
- MONTAGNE, P., & RAMAMONJISOA, B. (2009, octobre 22). *Politique forestière à Madagascar entre répression et autonomie des acteurs*. Consulté le 10 février, 2014, sur *Economie rurale* [En ligne], 294-295: <http://economierurale.revues.org/894>
- MUTTENZER, F. (2006). *Coutume ancestrale et droit coutumier : problèmes de connaissance et de reconnaissance des droits fonciers à Madagascar*. Genève: Institut universitaire d'études du développement.

- OLIVIER DE SARDAN, J. (2000). « *La gestion communautaire sert-elle l'intérêt public ?* » *Le cas de l'hydraulique villageoise au Niger*. Politique africaine, 2000/4 N° 80.
- OVERDEVEST, C. (2000). *Participatory democracy, representative democracy, and the nature of diffuse and concentrated interests: A case study of public involvement on a national forest district*. Society & Natural Resources, 13.
- PRETTY, J. N. (1995). *Participatory learning for sustainable agriculture*. World Development, 23(8).
- RAHAJASON, F. (2010). *Mise en articulation du système du système d'information et de suivi-évaluation d'un projet de développement avec ceux de ses partenaires*. Mémoire de fin d'études d'Ingénieur Agronome, Département Agro-Management de l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques.
- RAHAJASON, F., AUBERT, S., & MONTAGNE, P. (2014). a paraitre dans Environmental Management.
- RAHAJASON, F., AUBERT, S., RABENASOLO, E., & NDRIANANJA, T. (2014). Analyse institutionnelle, socio-economique et ecologique des effets et impacts des TGRNR appuyes par le projet COGESFOR. Dans P. MONTAGNE, A. RAZAFIARITIANA, & B. RAZAFINDRAKOTO, *KIJANA* (pp. 121-140). Antananarivo: CITE.
- RAHAJASON, F., AUBERT, S., RABENASOLO, E., NDRIANANJA, T., & RAZAFIMAHEFA, L. (2014). Le système de suivi de l'impact des transferts de gestion : une initiative de développement institutionnel durable. Dans P. Montagne, A. Razafiaritiana, & B. Razafindrakoto, *Kits et Initiatives pour Joindre les Approches Nouvelles et Ancestrales* (pp. 111-120). Antananarivo: CITE.
- RAKOTOMAMONJY, S. N. (2011). *Importance de la sensibilisation sur le comportement des etudiants et de leurs parents envers les lemuriens*. Universite d'Antananarivo: Ecole Superieure des Sciences Agronomiques - Departements des Eaux et Forets.
- RALALAHARIMANGA, H. (2006). *Droit, pratique locale et gestion durable des RNR : etude de cas sur l'application de la gelose a Ambohirano Merimanjaka*. Universite d'Antananarivo: Ecole Superieure des Sciences Agronomique-Departement Eaux et Forets, Memoire de DEA.
- RANDRIANARIVELO, G. (2008). *Bilan economique de l'exploitation raisonne de bois d'oeuvre dans le cadre des transferts de gestion appuyes par le projet FFEM Biodiversite- Commune Rurale de Didy*. Universite d'Antananarivo: ESSA-Departement Agro-Management, Memoire de DEA.
- RAONINTSOA, P., RAKOTOARISOA, J., & GRABENER, J. (2012). *Etat des lieux de la gouvernance forestiere a Madagascar*. Alliance Voahary Gasy.
- RATEFINJANAHAARY, D. H. (2010). *Gestion integree des ressources naturelles: Evaluation des effets du contrat de conservation des forets sur la population locale*. Universite d'Antananarivo: ESSA Agro Management.

- RAZAFINDRAIBE, R., ANDRIAMBOLANORO, D., & RAKOTONDRASATA, M. (2007). Foncier et transfert de gestion : la SFR. Dans P. MONTAGNE, & Z. RAZANAMAHARO, *Le transfert de gestion, dix ans d'efforts (TANTEZA)*. Antananarivo: CITE.
- RAZAFINDRALAMBO, G. (2007). Le transfert de gestion dans le cadre du PE3. Quels indicateurs de réalisation retenir? Dans P. Montagne, Z. Razanamaharo, & A. Cook, *Le transfert de gestion à Madagascar, dix ans d'efforts (TANTEZA)*. Antananarivo: CITE.
- RESOLVE-PCP-IRD. (2005). *Evaluation et perspectives des transferts de gestion des ressources naturelles dans le cadre du programme environnemental 3. Rapport final de synthèse*.
- RIBOT, J. (2001). *Local actors, powers and accountability in african decentralizations: a review of issues*. United Nations Research Institute for Social Development (UNRISD).
- RIBOT, J. C. (2001). *Integral local development: "accomodating multiple interests" through entrustment and accountable representation*. Int. J. Agricultural Resources, Governance and Ecology, 1(3/4).
- RICHARD, M., PANFIL, S., & MALDONADO, O. (2011). *Manuel sur l'évaluation des impacts sociaux et sur la biodiversité (EISB) pour les projets de REDD+ : Première partie – Directives de base à l'intention des initiateurs de projets*. Washington, DC.: Climate, Community & Biodiversity Alliance, Forest Trends, Rainforest Alliance et Fauna & Flora International.
- RICHARDS, M., PANFIL, S., & MALDONADO, O. (2011). *Manuel sur l'Évaluation des Impacts Sociaux et sur la Biodiversité (EISB) pour les Projets de REDD+*. Conservation International et Forest Trends Association.
- SAVAIVO. (2006). *Mise en oeuvre du systeme de suivi-evaluation du processus de TGRNR a Madagascar*. MINENVEF.
- THOMAS, F. (2006). *Biodiversité, biotechnologie et savoirs traditionnels. Du patrimoine commun de l'humanité aux ABS*. Revue Tiers Monde 188 : 825-842.
- VON STIEGLITZ, F. (2014). *Impacts de la foresterie sociale et de la gestion communautaire de la forêt*. Section de la gestion de la forêt et de la conservation de la nature, Office allemand de la coopération technique (GTZ).

Textes juridiques

- Loi n° 96-025 du 30 septembre 1996 dite loi GELOSE, relative à la gestion locale des ressources naturelles renouvelables
- Loi n° 97-017 du 8 août 1997 portant révision de la législation forestière
- Décret n° 97-1200 du 2 octobre 1997 portant adoption de la politique forestière malagasy
- Décret n° 2000-027 du 13 janvier 2000 relatif aux communautés de base chargées de la gestion locale de ressources naturelles renouvelables

ANNEXES

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des VOI impliqués dans le SITG à Didy

	Nom de l'Acteur	Date Signature Contrat	Type de contrat	Organisme promoteur
1	EZAKA I	2004	GCF	CI
2	RAVINALA II	2004	GCF	CI
3	LAZASOA LOVASOA	2004	GCF	CI
4	TSARAHONENANA	2004	GCF	CI
5	RAVINALA I	2004	GCF	CI
6	BELANONANA	2004	GCF	CI
7	MISI	2004	GCF	CI
8	TARATRA	2004	GCF	CI
9	FENOMANANANA I	2010	GELOSE	CIRAD
10	FANDROSOANA	2010	GELOSE	CIRAD
11	FANAVAOZANA	2010	GELOSE	CIRAD
12	MAROMANIRY	2010	GELOSE	CIRAD
13	ZINA	2005	GELOSE	CIRAD
14	TAFITASOA	2011	GELOSE	CIRAD
15	TOKOTELO	2005	GELOSE	CIRAD
16	VOLATANTELY	2005	GELOSE	CIRAD
17	FIMIFA	2007	GELOSE	CIRAD
18	BERIRININA	2005	GELOSE	CIRAD
19	ANJARASOA	2005	GELOSE	CIRAD
20	FIVOARANA	2010	GELOSE	CIRAD
21	EZAKA II	2010	GELOSE	CIRAD
22	LIANTSOA	2005	GELOSE	CIRAD
23	MANOVOSOA	2005	GELOSE	CIRAD
24	FENOMANANA II	2005	GELOSE	CIRAD
25	SAROBIDY	2007	GELOSE	CIRAD

Annexe 2 : Liste des VOI impliqués dans le SITG au Plateau Mahafaly

	Nom de l'Acteur	Date Signature Contrat	Type de contrat	Organisme promoteur
1	SOA HO ANAY	2011	GCF	WWF
2	MANDROSOA	2005	GCF	WWF
3	TSY MANDIKALILINDRAZA	2010	GCF	MNP/WWF
4	MITSIJO TARANAKA	2006	GCF	WWF
5	MIZAKAMASY	2005	GCF	WWF
6	MITSIJO TARANAKA MAGNASOATANE	2011	GCF	WWF
7	MAEVASOA	2006	GCF	WWF
8	MILAMINTSOA	2011	GCF	WWF
9	FIMPABE	2006	GCF	GIZ/WWF
10	MAHASOA	2006	GCF	WWF

Annexe 3 : Fiche d'évaluation du SITG au niveau des VOI

FICHE D'EVALUATION VOI

Nom du VOI :**COMPREHENSION DU SITG**

Comprenez-vous les étapes de la démarche SITG ?

	Un peu	Moyen	Bien
La collecte des informations			
L'analyse des informations			
L'envoi des informations à la DREF			
La restitution des informations aux VOI, à la commune, et à l'AF			

ORGANISATION DU VOI DANS LE SITG

Qui écrit vraiment dans le cahier de suivi ?

	Toujours	Dès fois	Rarement	Jamais	Pourquoi ? Commentaires
Président					
Trésorier					
Secrétaire					

Qui donnent aussi des informations ?

	Toujours	Dès fois	Rarement	Jamais	Sur quoi ? Commentaires
Membre VOI					
Polisin'ala					
Commune					
DREF/MEF					
Agents Projets					

A qui partagez-vous les informations ?

	Toujours	Dès fois	Rarement	Jamais	Sur quoi ? Commentaires
Membre VOI					
Polisin'ala					
Commune					
Agents DREF					
Agents Projets					

MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS MOBILISES

Quels moyens matériels utilisés ?

Quels moyens financiers mobilisés (en 2013) ?

Activités	Dépenses (Ariary)	Pensez-vous que c'est nécessaire ?	Commentaires
Envoi des copies du cahier de suivi		OUI NON	
Achat d'autres cahiers pour le suivi		OUI NON	
...			

INTERETS DES VOI

Quels thèmes du cahier de suivi vous intéressent le plus ?

Pourquoi ?

Quels thèmes vous intéressent le moins ?

Pourquoi ?

EVALUATION DU SYSTEME

Grille	Elevée	Moyenne	Faible
Pertinence de la démarche de suivi participative au suivi d'impact			
Qualité du cahier de suivi des VOI			
Utilité de l'outil de suivi dans la gestion de la vie associative			
Utilité du SITG pour l'auto-évaluation les VOI			
Efficacité du SITG pour disposer des informations sur les TG			
Utilité et pertinence des informations fournies par le SITG			
Facilité de manipulation du cahier de suivi et de collecte des informations			
Satisfaction des besoins en information du VOI			

Commentaires :

PERSPECTIVES DU VOI

Etes-vous prêt à continuer le SITG ? Oui /non

Pourquoi ?

Quelles sont pour vous les principaux avantages de la démarche/outil du SITG ?

Quelles sont pour vous les principales contraintes de la démarche/outil du SITG

Quels sont, selon vous, les améliorations à apporter dans ce système ?

- Sur la démarche :

- Sur les outils :

Quels sont vos perspectives sur le SITG pour la suite

**TOMBAN'EZAKA NY RAFITRA FIZOHINA NY FIANTRAIKAN'NY
FAMINDRAMPITANTANANA**

TOMPON'ANDRAIKITRA

Anarana :.....
 Andraikitra :.....
 Taona nandraisana ny andraikitra :.....
 Mari-pahaizana : Tsy misy CEPE BEPC BACC BACC+2 BACC+5 BACC+8
 Fiofana hafa natao :.....
 Mahay manoratra : ENY TSIA
 Mahay mamaky teny : ENY TSIA

FAHAFANTARANA NY RAFITRA FIZOHINA (SUIVI)

	ENY	TSIA
Fantatratreo ve ireo dingana rehetra @ fizohina, miainga avy @ VOI, mandalo @ DREF ka hatrany @ MEF foibe?		
Fantatratreo ve ireo mpisehatra rehetra tompon'andraikitra ?		
Fantatratreo ve ireo antontam-baovao kirakira ina amin'ny fizohina?		
Fantatratreo ve ireo tanjona na fiantraikany andrasana @ famindram-pitantanana (principes et critères) ?		
Fantatratreo ve ireo tondro mandrefy ny fahatratrarana ireo tanjona ireo (indicateurs)?		
Fantatratreo ve ireo vokatry andrasana avy @ ny tomban'ezaka (resultants d'analyse des indicateurs)?		

FAMPIHARANA NY FIZOHINA

Misy fepetra noraisina ho fanatanterahana ny fizohina ve?

Misy tompon'andraikitra notendrena ve ? Iza

avy?.....

Misy fotoana natokana hanaovana ny fizohina? Oviana ary hafiriana?

Misy fitaovana ampiasaina manokana? Inona avy?

Misy famatsiam-bola natokana hanaovana ny fizohina? ohatrinona?

NY FANATANTERAHANA NY FIZOHINA

Mora aminareo ve ny fanangonana ireo antontam-baovao (collecte)? :

TENA MORA MORA IHANY SAROTRA

Hazavao ny

hevitrao:.....

Inona avy ireo fitaovana ampiasaina @ fizohina?

	Sarety	Bisikileta	Moto	GPS	Fakan-tsary	Solosaina	Fanamihana (Tenue)	Hafa
Isany								

Ampy hanatanteraha ny fizohina ve ireo fitaovana ireo? ENY TSIA

Inona no antony?.....

Mora aminareo ve ny fanaovana ny tomban'ezaka (analyse): TENA MORA MORA IHANY SAROTRA

Hazavao ny hevitrao :

.....
Mora aminareo ve ny fanaparitahana ireo antontam-baovao (diffusion) amin'ny olona anatin'ny ivelan'ny fikambanana : TENA MORA MORA IHANY SAROTRA

Hazavao ny hevitrao :

.....
Mora aminareo ve ny mampiasa ireo fitaovana @ fizohina (Boky fizohina na Logiciel SITG ho an'ny DREF)? TENA MORA MORA IHANY SAROTRA

Hazavao ny hevitrao :

.....
TOMBON-TSOA AZO AMIN'NY FANATANTERAHANA NY FIZOHINA

Misy tombon-tsoa azonareo ve amin'ny fampandehanana ny fizohina? ENY TSIA

Tanisao:.....

.....
Afa-po tamin'ny fanatanteraha ny fizohina ve ianareo ? ENY TSIA

Inona no antony :

.....
Manampy anareo amin'ny asa fitantanana ny ala ve ireo fitaovana fizohina ? ENY TSIA

Hazavao ny

hevitrao:.....

OLANA

Inona ny olana sedrainao amin'ny fanatanterahana ny

fizohina?.....

.....
Inona ny olana anatin'ny? (Ohatra ny Fiaraha-monina ao anaty fikambanana, ny toe-tsaina, ny mari-pahalalàna, ny fomba misy...)

.....
Inona ny olana avy any ivelany?

.....
HEVITRA FANATSARANA

Aminao, inona no zavatra azo trandrahana hanatsarana ny rafitra fizohina?

.....
Inona ny soso-kevitra mety hanatsarana ny rafitra fizohina?

.....
Inona ny hevitrao mba hampahomby ny fanatanterahana ny fizohina?

Annexe 4 : Fiche d'évaluation du SITG au niveau central
FICHE D'EVALUATION DU SITG PAR LES ACTEURS AU NIVEAU CENTRAL

Institution d'origine :
Zone d'intervention et fonction :

Compréhension des thèmes présentés

N°	Thème	Compréhension		
		Peu	Moyen	Bien
1	La démarche globale de suivi des TG (de la collecte jusqu'à la diffusion des informations)			
2	La manipulation générale de l'application informatique			
3	L'établissement de Fiche acteurs/territoire			
4	L'enregistrement des indicateurs			
5	L'élaboration des états de sorties			

Quelle(s) partie(s) de la formation vous a le plus intéressée ?

Quelle(s) partie(s) de la formation vous a le moins intéressée ?

Quelles parties des thèmes exposés vous ont paru plus facile à comprendre ? Pour quelles raisons ?

Quelles parties des thèmes exposés vous a paru plus difficile à comprendre ? Pour quelles raisons ?

Grille d'évaluation globale du SITG

Grille	Très bien	Bien	Assez bien	Passable	Mauvais
Pertinence de la démarche de suivi participative au suivi d'impact					
Qualité du cahier de suivi des VOI					
Qualité du logiciel de suivi des VOI					
Pertinence du SITG pour l'auto-évaluation les VOI					
Efficacité du SITG pour disposer des informations sur les TG					
Intérêts du SITG pour les CTD (commune)					
Intérêt du SITG pour les organismes d'appui					
Utilité et pertinence des informations fournies par le SITG					
Facilité de manipulation des outils de suivi des VOI (cahier)					
Facilité de manipulation des outils de suivi (logiciel)					
Faisabilité de la collecte des informations : Facilité du renseignement des indicateurs					
Facilité de l'analyse des données					
Faisabilité de la restitution locale des informations					
Satisfaction de vos besoins en information sur le SITG					

Veillez justifier votre choix des valeurs « mauvais » mentionnées dans le tableau ci-dessus afin que l'on puisse apporter des améliorations au SITG

Etes-vous prêt à adopter le SITG sur les terrains que vous investissez avec les VOI ?

Oui /non

Pourquoi ?

Quels outils du SITG êtes-vous prêt à utiliser ? (barrer la mention inutile)

Cahier de suivi des VOI : OUI	NON
Application informatique : OUI	NON
Fiches d'enquêtes : OUI	NON
Indicateurs écologiques : OUI	NON
Indicateurs socio-économiques : OUI	NON
Indicateurs juridico-institutionnels : OUI	NON

Quelles sont pour vous les principaux avantages de la démarche/outil du SITG appliquée à vos zones d'intervention?

Quelles sont pour vous les principales contraintes de la démarche/outil du SITG appliquée à vos zones d'intervention?

Quels sont pour vous les principaux avantages du SITG par rapport aux systèmes de suivi que vous connaissez ?

Quels sont pour vous les principales limites du SITG par rapport à votre système de suivi aux systèmes de suivi que vous connaissez ?

Quels sont, selon vous, les améliorations à apporter dans ce système ?

- Sur la démarche :
- Sur les outils des acteurs locaux :
- Sur les outils au niveau central :

La formation a-t-elle satisfait à vos attentes ? PEU SATISFAIT MIEUX SATISFAIT
SATISFAIT

Pourquoi ? Exposer les points forts et les points faibles de la formation :

Trouvez-vous opportun de travailler de concert avec l'Administration pour la mise en place et la mise en œuvre de ce système dans votre zone d'intervention ? OUI NON

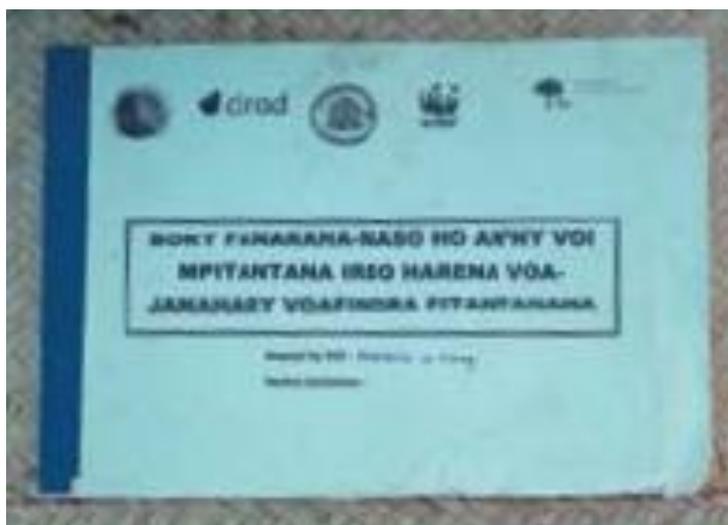
Comment pensez-vous procéder ?

Quels sont vos perspectives dans l'utilisation de ce système ?

- Contacter le MEF en vue de l'amélioration ou correction du système : OUI NON

Partager systématiquement avec le MEF les informations enregistrées à partir de l'outil : OUI
NON

Annexe 5 : Structure du cahier de suivi d'impact des VOI



5 BOKY FANARAHANA-MASO NY FAMPIASANA NY ZO NENTIN-DRAZANA (Fampiasana natao an'ny foto-foty) *1/1*

Anaran'ny VOI: *Mandrosoa*

Anaran'ny faritra tantanina: *Tongaenoro*

DATY	HARENA NALAINA	FATRA	ANTONY	ANARAN'NY MPANGATAKA	FARITRA	FANAMARIHANA/TSANGA ISY ARA OALANA
<i>06/04/13</i>	<i>Katrafae</i>	<i>60</i>	<i>Hanamboarana trano</i>	<i>Emarendrae</i>	<i>Emivony</i>	
<i>06/04/13</i>	<i>Fantiole</i>	<i>20</i>	<i>Hanamboarana trano</i>	<i>Emarendrae</i>	<i>Emivony</i>	
<i>06/04/13</i>	<i>Katrafae</i>	<i>60</i>	<i>Hanamboarana trano</i>	<i>Emarendrae</i>	<i>Emivony</i>	
<i>06/04/13</i>	<i>Fantiole</i>	<i>20</i>	<i>Hanamboarana trano</i>	<i>Emarendrae</i>	<i>Emivony</i>	

By Tompon'ny foto-foty: *F. L. N. N. 1/1*

Date: *20 April 2013*

Mantombon'ny foto-foty

Antony: Hanamboarana trano

Faritry: Emivony

Fanamarihana: Emarendrae

5) BOKY FANARAHANA-MASO NY FAMPIASANA NY ZO NENTIN-DRAZANA

Anaran'ny VOI: *Mandrosoa*

Anaran'ny faritra tantanina: *Tongaenoro*

DATY	HARENA NALAINA	FATRA	ANTONY	ANARAN'NY MPANGATAKA	FARITRA	FANAMARIHANA
<i>06/04/13</i>	<i>Katrafae</i>	<i>60</i>	<i>Hanamboarana trano</i>	<i>Emarendrae</i>	<i>Emivony</i>	
	<i>Fantiole</i>	<i>20</i>				

5 CAHIER DE SUIVI DES PRELEVEMENTS RELATIFS AUX DROITS D'USAGE

Feuille n° : /

Nom du VOI :

Nom du site transféré :

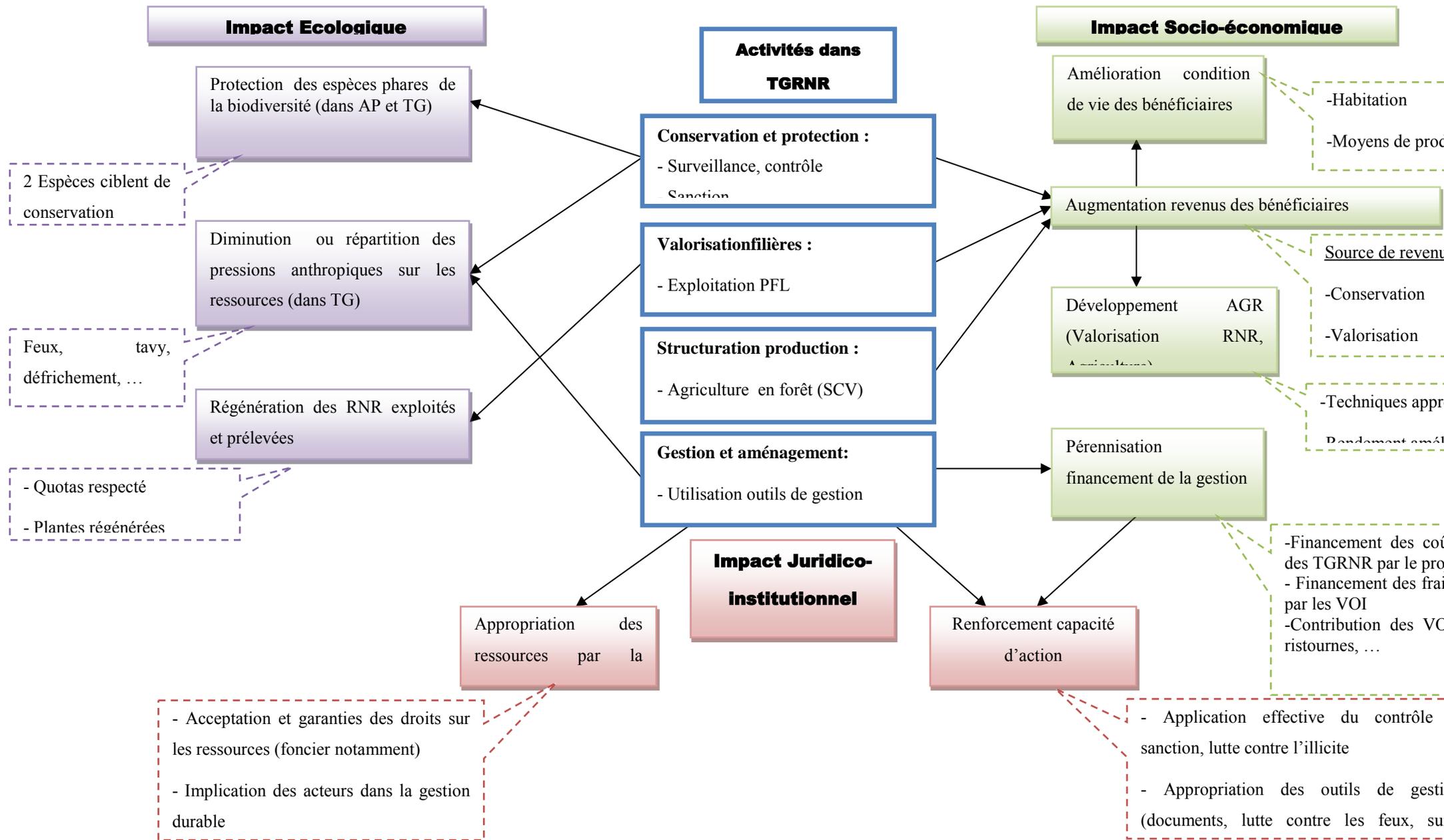
DATE	RESSOURCES PRELEVEES	QUANTITE	UTILISATION	NOM DEMANDEUR	ZONE	OBSERVATIONS/CAS DE DELITS
<i>...</i>						

Annexe 6 : Structure du logiciel de suivi des TGRNR au niveau des DREEF



Annexe 7 : Volets, principes et critères du SITG

SOMMAIRE	
Suivi Ecologique	
P 1	<i>Les pressions sur la biodiversité dans les zones protégées diminuent</i>
C 1.1	Evolution des espèces cibles et espèces phares dans l'AP
C 1.2	Evolution de la pression sur les espèces cibles et espèces phares dans la zone de TGRNR
C 1.3	Evolution des modes d'occupation des sols
P 2	<i>Les pressions sur la biodiversité dans les zones de d'utilisation durable et de valorisation des RNR diminuent</i>
C 2.1	Evaluation des prélèvements de ressources naturelles dans les TG
C 2.2	Régénération des espèces objets de prélèvement
Suivi socio économique	
P 3	<i>Les conditions de vie des bénéficiaires s'améliorent grâce aux revenus des TGRNR</i>
C 3.1	Evolution des revenus perçus des activités de valorisation des ressources forestières
C 3.2	Evolution des revenus perçus des activités de conservation des ressources forestières
C 3.3	Evolution des revenus perçus des activités d'amélioration de la production agricole
C 3.4	Evolution des richesses et du bien être des bénéficiaires
P 4	<i>Les techniques permettant le développement d'autres activités génératrices de revenus sont appropriées</i>
C 4.1	Appropriation des techniques de production agricole améliorées par la population locale
C 4.2	Appropriation des techniques d'exploitation durable par la population locale
P 5	<i>Le financement de la gestion des ressources est pérenne</i>
C 5.1	Coûts à l'hectare du TG
C 5.2	Evolution de la somme en caisse et du fond d'investissement du VOI
C 5.3	Contribution financière des TGRNR à la Commune et à l'Administration Forestière
Suivi Juridico Institutionnel	
P 6	<i>Les droits et les obligations des communautés de base sont appropriés et respectés</i>
C 6.1	Acceptation sociale des dispositions pénales (dina) établies au sein des TG
C 6.2	Importance de la garantie des droits fonciers par la commune et l'Etat
C 6.3	Importance et nature des conflits
P 7	<i>Les parties au contrat de TG s'engagent dans la gestion durable des RNR</i>
C 7.1	Nombre de services environnementaux rendus par la COBA dans le cadre des TGRNR
C 7.2	Mise en œuvre de la lutte contre les feux
C 7.3	Implication des acteurs dans la mise en œuvre des TG
C 7.4	Dynamique des systèmes de surveillance, de contrôle et de sanction
C 7.5	Evaluation des activités illicites
P 8	<i>Les outils de gestion sont appropriés</i>
C 8.1	Maîtrise de l'utilisation des documents par le VOI
C 8.2	Implication des acteurs dans la mise en œuvre du plan d'aménagement
C 8.3	Mise en œuvre de la traçabilité des filières
C 8.4	Mise en œuvre du suivi-évaluation des TG



Annexe 8 : Fiche d'enquête des Communes

FICHE D'ENQUÊTES des Communes

ACTEUR/TERRITOIRE

Nom Acteur :
Fokontany :
District :

Nom Site :
Commune :
Région :

SOURCE

Type support :
Année :
Mois :

Source :
Responsable :

Code Critère : C 4.1 Libellé Critère : Appropriation des techniques de production agricole améliorées par la population locale

Code	Indicateur	Réponse
I 4.1.8	Pratique agricole la plus défavorable à l'environnement par Commune	
I 4.1.9	Nb d'ha concerné par la pratique agricole la plus défavorable à l'environnement par Commune	1 - [0-2[ha, 2 - [2-10[ha, 3 - [10-50[ha, 4 - [50-100[ha, 5 - [100-500[ha, 6 - plus de 500 ha
I 4.1.10	% des habitants exerçant la pratique agricole la plus défavorable à l'environnement par Commune	1 - [0-10[%, 2 - [10-25[%, 3 - [25-50[%, 4 - [50-100[%
I 4.1.11	Technique agricole améliorée pouvant se substituer à la pratique agricole la plus défavorable à l'environnement par Commune	
I 4.1.12	Nb de formations dispensées sur une technique agricole améliorée par Commune	
I 4.1.13	Importance des VOI dans la diffusion de la technique agricole améliorée	1 - un peu, 2 – beaucoup, 3 - pas du tout
I 4.1.14	Nb d'ha concerné par la pratique agricole améliorée par Commune	1 - [0-2[ha, 2 - [2-10[ha, 3 - [10-50[ha, 4 - [50-100[ha, 5 - [100-500[ha, 6 - plus de 500 ha
I 4.1.15	Augmentation des surfaces concernées par la pratique agricole améliorée	1 - un peu, 2 – beaucoup, 3 - pas du tout
I 4.1.16	Augmentation des surfaces concernées par la pratique agricole la plus défavorable à l'environnement par Commune	1 - un peu, 2 – beaucoup, 3 - pas du tout
I 4.1.17	Raisons de l'évolution des surfaces concernées par les pratiques agricoles les plus défavorables à l'environnement	

Code Critère : C 4.2 Libellé Critère : Appropriation des techniques d'exploitation durable par la population locale

Code	Indicateur	Réponse
I 4.2.8	Pratique d'exploitation des RNR la plus défavorable à l'environnement par Commune	
I 4.2.9	Evaluation du nombre d'exploitant pratiquant l'exploitation des RNR la plus défavorable à l'environnement par Commune	1 - [0-2[ha, 2 - [2-10[ha, 3 - [10-50[ha, 4 - [50-100[ha, 5 - [100-500[ha, 6 - plus de 500 ha
I 4.2.10	Technique d'exploitation durable à promouvoir par Commune	
I 4.2.11	Nb de formations dispensées sur la technique d'exploitation durable des RNR par Commune	

Code Critère : C 5.1 Libellé Critère : Coûts à l'ha du TG

Code	Indicateur	Réponse
I 4.2.12	Importance des VOI dans la diffusion de la technique d'exploitation durable des RNR par Commune	1 - un peu 2 - beaucoup 3 - pas du tout

Code Critère : C 5.3 Libellé Critère : Contribution financière des TGRNR à la Commune et à l'Administration Forestière

Code	Indicateur	Réponse
------	------------	---------

I 5.3.5	Montant du budget annuel par Commune	
I 5.3.6	Montant des revenus issus de la fiscalité par Commune	
I 5.3.7	Montant de la dotation de l'Etat par Commune	
I 5.3.8	Montant des subventions (autres que de l'Etat) par Commune	
I 5.3.9	% de la contribution des VOI au budget par Commune	
I 5.3.10	Montant des dépenses annuelles par Commune	
I 5.3.11	Prévisions budgétaires communales	

Code Critère : C 6.1 Libellé Critère : Acceptation sociale des dina instaurés dans les TGRNR

Code	Indicateur	Réponse
I 6.1.9	Connaissance des dina des VOI par les habitants de la commune	1 - oui 2 - non
I 6.1.10	% d'immigrants par Commune	
I 6.1.11	% de transhumants par Commune	
I 6.1.12	% d'habitants membres de VOI par Commune	

Code Critère : C 7.3 Libellé Critère : Implication des acteurs dans la mise en œuvre des TG

Code	Indicateur	Réponse
I 7.3.16	Nb d'habitants par Commune	
I 7.3.17	Nb d'employés communaux	
I 7.3.18	Nb de structures sociales existantes par Commune	
I 7.3.19	Nb d'invitations (convocations) envoyées par Commune aux VOI	
I 7.3.20	Nb de visites des agents communaux aux VOI par Commune	

Code Critère : C 7.4 Libellé Critère : Dynamique des systèmes de surveillance, de contrôle et de sanction

Code	Indicateur	Réponse
I 7.4.9	Nb de formations sur les modalités de surveillance et de contrôle reçues par Commune	
I 7.4.10	Nb de tournées de surveillance effectuées par Commune par terroir VOI	
I 7.4.11	Terroir VOI objet de surveillance terrain par la commune	
I 7.4.12	Nb de sanctions (Conciliations) attribuées sur le territoire communal relatives à des infractions à la gestion des RNR	
I 7.4.13	Nb d'infractions relevées sur le territoire communal (relatives à la gestion des RNR) impliquant des VOI	
I 7.4.14	Nature et l'importance des infractions (relatives à la gestion des RNR) relevées sur le territoire communal par VOI	
I 7.4.15	Nb de sanctions (Conciliations) attribuées relativement à des infractions constatées sur le terroir du VOI ?	
I 7.4.16	Nb de sanctions (Jugements) sur le territoire communal relatives à des infractions à la gestion des RNR	
I 7.4.17	Nature et l'importance des sanctions attribuées par la Commune aux VOI	

Code Critère : C 7.5 Libellé Critère : Evaluation des activités illicites

Code	Indicateur	Réponse
I 7.5.4	Evaluation du nb de prélèvements illicites sur le territoire communal	1 - [0-10[2 - [10-50[3 - [50-100[4 - [100-250[5 - [250-8[
I 7.5.5	Causes des prélèvements illicites pour la commune	
I 7.5.6	Moyens de lutte contre les prélèvements illicites par Commune	

Annexe 9 : Fiche d'enquête DREEF

FICHE D'ENQUÊTES des DREEF

ACTEUR/TERRITOIRE

Nom Acteur :

Nom Site :

Fokontany :

Commune :

District :

Région :

SOURCE

Type support :

Source :

Année :

Responsable :

Mois :

Code Critère : C 5.3 Libellé Critère : Contribution financière des TGRNR à la Commune et à l'Administration Forestière

Code	Indicateur	Réponse
I 5.3.12	Montant global des redevances perçues par DREF	
I 5.3.13	Taux de redevance appliqué aux produits forestiers par DREF	
I 5.3.14	% des redevances sur les produits forestiers perçus des VOI par DREF	
I 5.3.15	Evolution des redevances payées par les VOI par DREF	1 – augmenté, 2 – stagné, 3 - diminué
I 5.3.16	Prévisions budgétaires par DREF	

Code Critère : C 7.3 Libellé Critère : Implication des acteurs dans la mise en œuvre des TG

Code	Indicateur	Réponse
I 7.3.21	Nb d'employés permanents par DREF	
I 7.3.22	Nb d'invitations (convocations) envoyées aux VOI par DREF	
I 7.3.23	Nb de visites des agents de l'administration forestière aux VOI par DREF	
I 7.3.24	Nb d'habitants sur le territoire géré par la DREF	

Code Critère : C 7.4 Libellé Critère : Dynamique des systèmes de surveillance, de contrôle et de sanction

Code	Indicateur	Réponse
I 7.4.26	Nb d'actions de surveillance et de contrôle réalisées par DREF par terroir VOI	
I 7.4.27	Nb de tournées de surveillance effectuées par VOI	
I 7.4.28	Nb de tournées de surveillance effectuées par DREF sur le territoire de l'AF	
I 7.4.29	Nb d'infractions relevées sur le territoire géré par l'AF	
I 7.4.30	Nb d'infractions relevées par la DREF par terroir VOI	
I 7.4.31	Nature et l'importance des infractions relevées par DREF auprès des VOI	
I 7.4.32	Nb de sanctions (Conciliations) attribuées par la DREF par VOI	
I 7.4.33	Nb de sanctions (Jugements) attribuées par DREF aux VOI	

Code Critère : C 7.5 Libellé Critère : Evaluation des activités illicites

Code	Indicateur	Réponse
I 7.5.7	Evaluation du nb de prélèvements illicites sur le territoire de l'AF	1 - [0-10[, 2 - [10-50[, 3 - [50-100[, 4 - [100-250[, 5 - [250-8[
I 7.5.8	Causes des prélèvements illicites sur le territoire de l'AF	
I 7.5.9	Moyens de lutte de la DREF contre les prélèvements illicites	

Code Critère : C 8.3 Libellé Critère : Mise en œuvre de la traçabilité des filières

Code	Indicateur	Réponse
I 8.3.6	Evaluation de la traçabilité	1 – 1, 2 – 2, 3 – 3, 4 – 4, 5 - 5
I 8.3.7	Dispense de formation sur la traçabilité	1 – oui, 2 - non
I 8.3.8	Utilité de la traçabilité	1 – oui, 2 - non
I 8.3.9	Commentaires I 8.3.4.	
I 8.3.10	Possibilités pour l'amélioration de la traçabilité	

I 8.4.8	Utilité des TGRNR	1 – oui, 2 - non
I 8.4.9	Commentaire I 8.4.2.	
I 8.4.10	Utilité des TGRNR par rapport à l'AP	1 – oui, 2 - non
I 8.4.11	Utilité de l'évaluation des TGRNR	1 – oui, 2 - non
I 8.4.12	Commentaire I 8.4.4.	
I 8.4.13	Dispense de formation au suivi-évaluation	1 – oui, 2 - non
I 8.4.14	Nombre de formation reçu	

**Annexe 10 : Fiche d'enquête des organismes d'appui
FICHE D'ENQUÊTES DES ORGANISMES D'APPUI**

ACTEUR/TERRITOIRE

Nom Acteur :
Fokontany :
District :

Nom Site :
Commune :
Région :

SOURCE

Type support :
Année :
Mois :

Source :
Responsable :

Code Critère : C 1.2 Libellé Critère : Evolution de la pression sur les espèces menacées (ou espèces phares) dans la zone de TGRNR

Code	Indicateur	Réponse
I 1.2.5	Estimation par VOI de la quantité prélevée de l'espèce la plus menacé sur le terroir du VOI	
I 1.2.6	Commentaire I 1.2.5	
I 1.2.7	Espèce cible de conservation identifiée par l'AP suivie sur le terroir VOI	
I 1.2.8	Commentaire I 1.2.7	
I 1.2.9	Localisation des principales zones d'habitat par espèce	

Code Critère : C 1.3 Libellé Critère : Evolution des superficies des différents états des terres et de la forêt

Code	Indicateur	Réponse
I 1.3.1	Surfaces forestées sur chaque territoire de la base	
I 1.3.2	Surfaces cultivées sur chaque territoire de la base	
I 1.3.3	Surfaces reboisées sur chaque territoire de la base	
I 1.3.4	Surfaces brûlées sur chaque territoire de la base	Tableau
I 1.3.5	Surfaces ensablées sur chaque territoire de la base	Tableau
I 1.3.6	Nb de feux sur chaque territoire de la base	
I 1.3.7	Nb d'ha pour 1 feu sur chaque territoire de la	Tableau

Code Critère : C 2.2 Libellé Critère : Régénération des espèces végétales après exploitation

Code	Indicateur	Réponse
I 2.2.1	Espèces valorisées objet d'un suivi	
I 2.2.2	Année d'exploitation de l'espèce valorisée suivie	
I 2.2.3	Type d'exploitation	1 - exploitation de feuilles 2 - exploitation de bois d'œuvre 3 - exploitation d'ecorces 4 - coupe de bois
I 2.2.4	Etat de la régénération de l'espèce valorisée objet du suivi	1 – Totale, 2 – Partielle, 3 - Inexistante
I 2.2.5	Nb moyen/m2 de juveniles de l'espèce exploitée dans la trouée	
I 2.2.6	Age moyen des juveniles de l'espèce valorisée par trouée suivie	
I 2.2.7	Commentaire I 2.2.6	

Code Critère : C 4.1 Libellé Critère : Appropriation des techniques de production agricole améliorées par la population locale

Code	Indicateur	Réponse
------	------------	---------

I 4.2.13	Techniques d'exploitation durable appuyés par le projet	1 - exploitation bois d'œuvre 2 - exploitation huile essentielle
I 4.2.14	VOI bénéficiaire des techniques d'exploitation durables	
I 4.2.15	Nb de personnes formées aux techniques d'exploitation durables par VOI	
I 4.2.16	Nb de personnes par VOI appliquant la technique d'exploitation durable après formation	

Code Critère : C 5.1 Libellé Critère : Coûts à l'ha du TG

Code	Indicateur	Réponse
I 5.1.5	Coût du TG pour l'opérateur	
I 5.1.6	Par VOI, coût moyen à l'ha du TG pour l'opérateur	
I 5.1.7	Par VOI, coût moyen des formations aux VOI pour l'opérateur	
I 5.1.8	Par VOI, coût annuel moyen du suivi-évaluation pour l'opérateur	
I 5.1.9	Par VOI, coût annuel moyen à l'ha du suivi-évaluation pour l'opérateur	

Code Critère : C 6.2 Libellé Critère : Importance de la garantie des droits fonciers par la commune et l'Etat

Code	Indicateur	Réponse
I 6.2.1	Nb de certificats fonciers individuels par Commune	
I 6.2.2	Nb de certificats fonciers collectifs par Commune	
I 6.2.3	% de surface concernée par les certificats fonciers par Commune	
I 6.2.4	Nb de titres de propriété individuels par Commune	
I 6.2.5	Nb de titres de propriété collectifs par Commune	
I 6.2.6	Nb de titres de propriété au nom de la commune par Commune	
I 6.2.7	Nb de titres de propriété au nom de la région par Commune	
I 6.2.8	Nb de titres de propriété au nom de l'Etat par Commune	
I 6.2.9	Nb de titres de propriété non mis à jour depuis plus de 20 ans par Commune	
I 6.2.10	% des surfaces faisant l'objet de droits traditionnels par Commune	
I 6.2.11	% de surface concernée par des titres fonciers par Commune	
I 6.2.12	% de surface concernée par la SFR (ou SFF) par Commune	
I 6.2.13	% de surface relevant du domaine public communal	
I 6.2.14	% de surface relevant du domaine public régional	
I 6.2.15	% de surface relevant du domaine public étatique	
I 6.2.16	Nb de certificats fonciers comportant des servitudes forestières explicites par Commune	
I 6.2.17	Nb de titres fonciers comprenant des servitudes forestières explicites par Commune	
I 6.2.18	Nb de certificats fonciers comportant des droits réels reconnus aux tiers	
I 6.2.19	Nb de titres fonciers comprenant des droits réels reconnus aux tiers par Commune	

Code Critère : C 7.3 Libellé Critère : Implication des acteurs dans la mise en œuvre des TG

Code	Indicateur	Réponse
I 7.3.29	Nb d'employés permanents sur le terrain par Opérateur	
I 7.3.30	Nb de consultants mobilisés sur le site par Opérateur	
I 7.3.31	Nb d'invitations (convocations) envoyés aux VOI par Opérateur	
I 7.3.32	Nb de visites aux VOI par Opérateur	
I 7.3.33	Nb de VOI par site pour un Opérateur	
I 7.3.34	Nb de VOI par AP	
I 7.3.35	Nb de VOI par Territoire de l'AF	
I 7.3.36	Nb de VOI par Commune	

Annexe 11 : Fiche d'enquête des GAP

FICHE D'ENQUÊTES des GESTIONNAIRES D'AIRES PROTEGEES

ACTEUR/TERRITOIRE

Nom Acteur :

Nom Site :

Fokontany :

Commune :

District :

Région :

SOURCE

Type support :

Source :

Année :

Responsable :

Mois :

Code Critère : C 1.1 Libellé Critère : Evolution des espèces menacées dans l'AP

Code	Indicateur	Réponse
I 1.1.1	Estimation par Gestionnaire d'AP de l'évolution des effectifs des espèces menacées de l'AP	1 - stables 2 - en augmentation 3 - en diminution
I 1.1.2	Commentaire I 1.1.1	
I 1.1.3	Estimation par Gestionnaire d'AP de l'évolution des effectifs des espèces cibles de conservation	1 - stables 2 - en augmentation 3 - en diminution
I 1.1.4	Commentaire I 1.1.3	
I 1.1.5	Estimation par Gestionnaire d'AP de l'évolution des effectifs des habitats cibles de conservation	1 - stables 2 - en augmentation 3 - en diminution
I 1.1.6	Commentaire I 1.1.5	

Code Critère : C 7.3 Libellé Critère : Implication des acteurs dans la mise en œuvre des TG

Code	Indicateur	Réponse
I 7.3.25	Importance reconnue de la menace constituée par le feu pour la gestion durable des RNR par AP	
I 7.3.26	Nb d'invitations (convocations) envoyées aux VOI par AP	
I 7.3.27	Nb de visites des agents de l'administration de l'AP aux VOI par AP	
I 7.3.28	Nb d'habitants sur le territoire géré par AP	

Code Critère : C 7.4 Libellé Critère : Dynamique des systèmes de surveillance, de contrôle et de sanction

Code	Indicateur	Réponse
I 7.4.18	Nb de formations sur les modalités de surveillance et de contrôle reçues par Gestionnaire AP	
I 7.4.19	Nb de tournées de surveillance effectuées par le Gestionnaire AP sur son territoire	
I 7.4.20	Nb d'actions de surveillance et de contrôle réalisées par Gestionnaire AP par terroir VOI	
I 7.4.21	Nb d'infractions relevées par Gestionnaire d'AP par terroir VOI	
I 7.4.22	Nb d'infractions relevées dans l'AP	
I 7.4.23	Nature et l'importance des infractions relevées par Gestionnaire AP par VOI	
I 7.4.24	Nb de sanctions (Conciliations) attribuées par le gestionnaire de l'AP par VOI	
I 7.4.25	Nature et l'importance des sanctions attribuées par Gestionnaire AP aux VOI	

Annexe 12 : Fiche d'enquête VOI

FICHE D'ENQUÊTES des Communautés de base

ACTEUR/TERRITOIRE

Nom Acteur :
Fokontany :
District :

Nom Site :
Commune :
Région :

SOURCE

Type support :
Année :
Mois :

Source :
Responsable :

Code Critère : C 1.2 Libellé Critère : Evolution de la pression sur les espèces menacées (ou espèces phares) dans la zone de TGRNR

Code	Indicateur	Réponse
I 1.2.1	Identification par VOI de l'espèce de faune et/ou de flore la plus menacée sur le terroir	
I 1.2.2	Existence de prélèvement illicite appréhendé sur l'espèce la plus menacée sur le terroir du VOI	1 – Oui, 2 - Non
I 1.2.3	Existence de juveniles de l'espèce la plus menacée menacée sur le terroir du VOI	1 – Oui, 2 - Non
I 1.2.4	Commentaire I 1.2.1.	

Code Critère : C 2.1 Libellé Critère : Evaluation des prélèvements de ressources naturelles dans les TG

Code	Indicateur	Réponse
I 2.1.1	Principale ressource dont la gestion a été transférée	
I 2.1.2	Evaluation par VOI de l'état des ressources valorisables	1 – augmente, 2 - diminue, 3 - reste stable
I 2.1.3	Commentaire I 2.1.2	
I 2.1.4	RNR la plus durable par VOI	
I 2.1.5	Estimation par VOI de la durée possible d'exploitation des RNR	
I 2.1.6	Types de dispositifs mis en place pour la conservation des RNR	
I 2.1.7	Commentaire I 2.1.8	
I 2.1.8	Quotas accordés par VOI par espèce dans le cadre du droit d'usage	
I 2.1.9	Quotas de prélèvements accordés par VOI pour les espèces valorisables	
I 2.1.10	Quantité prélevée par espèces valorisable par VOI	
I 2.1.11	Nombre des personnes ayant bénéficiées du droit d'usage	
I 2.1.12	Estimation par VOI de la satisfaction des besoins en RNR des membres	1 - tout à fait, 2 - à peu près, 3 - pas du tout
I 2.1.13	Evaluation par VOI de l'état des ressources utilisables	
I 2.1.14	Commentaire I 2.1.9	
I 2.1.15	RNR la plus rentable par VOI	
I 5.2.20	Montant annuel de la vente de permis de droit d'usage du VOI	

Code Critère : C 3.1 Libellé Critère : Evolution des revenus perçus des activités de valorisation des ressources forestières

Code	Indicateur	Réponse
I 3.1.1	Type d'activité de valorisation des RNR réalisé par VOI	1 - Fabrication de traverses, 2 - Fabrication de charbon. 3 - Production d'huile essentielle
I 3.1.2	Types d'emplois mobilisés pour la valorisation des RNR	
I 3.1.3	Nb de personnes employées par VOI pour la valorisation des RNR	
I 3.1.4	Quantités de produits issues des RNR vendus par VOI	
I 3.1.5	Prix de vente des produits issus des RNR valorisées	
I 3.1.6	Utilisation par VOI des revenus issus de la valorisation des RNR	1 - patrouille forestière, 2 – reboisement, 3 - frais de fonctionnement, 4 – cérémonie, 5 – investissement
I 3.1.7	Estimation par VOI de la pertinence des actions de valorisation pour la conservation de l'environnement	1 - un peu, 2 – beaucoup, 3 - pas du tout
I 3.1.8	Commentaire I 3.1.7	
I 3.1.9	Estimation par VOI du nombre de ménages ayant bénéficié de revenus issus de la valorisation des RNR	

I 3.1.10	Estimation par VOI de l'augmentation de revenus générés pour les ménages bénéficiaires de la valorisation des RNR	1 - un peu, 2 – beaucoup, 3 - pas du tout
I 3.1.11	Satisfaction par VOI par rapport à la valorisation des RNR	1 – oui, 2 - non
I 3.1.12	Raison de la satisfaction de la valorisation des RNR par VOI	

Code Critère : C 3.2 Libellé Critère : Evolution des revenus perçus des activités de conservation des ressources forestières

Code	Indicateur	Réponse
I 3.2.1	Types d'emplois mobilisés pour la conservation des RNR	1 – Sensibilisation, 2 – Contrôle, 3 – Reboisement, 4 – Inventaires, 5 - Autres
I 3.2.2	Nb de personnes employées par VOI pour la conservation des RNR	
I 3.2.3	Estimation par VOI du coût des emplois pour la conservation par le VOI	1 - [0-20 000[ariary, 2 - [20 000-50 000[ariary, 3 - [50 000-200 000[ariary, 4 - [200 000-500 000] ariary 5 - 2880000AR
I 3.2.4	Utilisation des revenus issus de la conservation des RNR par VOI	1 - patrouille forestière, 2 – Fonctionnement, 3 – Reboisement, 4 – Investissement, 5 - Cérémonies
I 3.2.5	Estimation par VOI de la pertinence des actions de conservation pour la conservation de l'environnement	1 - un peu, 2 – beaucoup, 3 - pas du tout
I 3.2.6	Commentaire I 3.1.5	
I 3.2.7	Estimation par VOI du nombre de ménages ayant bénéficié de revenus issus de la conservation des RNR	
I 3.2.8	Estimation par VOI de l'augmentation de revenus générés pour les ménages bénéficiaires de la conservation des RNR	1 - un peu, 2 – beaucoup, 3 - pas du tout
I 3.2.9	Satisfaction par rapport à la conservation des RNR par VOI	1 - oui 2 - non
I 3.2.10	Raison de la satisfaction par rapport à la conservation des RNR	

Code Critère : C 3.3 Libellé Critère : Evolution des revenus perçus des activités d'amélioration de la production agricole

Code	Indicateur	Réponse
I 3.3.1	Type de techniques agricoles améliorées initiés par VOI	1 – SCV, 2 - Rotation de culture, 3 - Combinaison de culture, 4 - Semences améliorées
I 3.3.2	Nb de formations agricoles dispensées par VOI	
I 3.3.3	Nb de personnes investissant dans des techniques agricoles améliorées par VOI	
I 3.3.4	Utilisation des revenus issus de l'amélioration des techniques agricoles pour chaque personne par VOI	1 - produits de premières nécessités, 2 – épargne, 3 – festivité, 4 - investissements
I 3.3.5	Estimation de la pertinence des techniques agricoles améliorées pour la conservation de l'environnement	1 - un peu, 2 – beaucoup, 3 - pas du tout
I 3.3.6	Commentaire I 3.3.5	
I 3.3.7	Nb de personnes formées aux techniques agricoles améliorées par VOI	
I 3.3.8	Nb de personnes ayant vu leurs revenus augmenter grâce aux techniques agricoles améliorées par VOI	
I 3.3.9	Estimation par VOI de l'augmentation des revenus issus des nouvelles techniques agricoles améliorées	1 - un peu, 2 – beaucoup, 3 - pas du tout
I 3.3.10	Satisfaction par rapport aux techniques agricoles améliorées par VOI	1 – oui, 2 - non
I 3.3.11	Raisons de la satisfaction par rapport aux techniques agricoles améliorées	

Code Critère : C 3.4 Libellé Critère : Evolution des richesses et du bien être des bénéficiaires

Code	Indicateur	Réponse
I 3.4.1	Nb moyen de terres mises en culture par les membres du VOI	
I 3.4.2	Nb moyen de volailles élevées par les membres du VOI	
I 3.4.3	Nb moyen de moutons élevés par les membres du VOI	
I 3.4.4	Nb moyen de chèvres élevées par les membres du VOI	

I 3.4.5	Nb moyen de zébus élevées par les membres du VOI	
I 3.4.6	Fréquentation des centre de santé par les membres du VOI	1 – systématiquement, 2 – occasionnellement, 3 - jamais
I 3.4.7	Nombre total d'enfants en age d'être scolarisé dans le VOI	
I 5.2.21	Montant annuel des frais de patrouille des polisin'ala	

Code Critère : C 4.1 Libellé Critère : Appropriation des techniques de production agricole améliorées par la population locale

Code	Indicateur	Réponse
I 4.1.1	Pratique agricole la plus défavorable à l'environnement	
I 4.1.2	% des membres du VOI exerçant la pratique agricole la plus défavorable à l'environnement	1 - 100%, 2 - entre 99 et 50%, 3 - entre 49 et 25% 4 - entre 25 et 0%
I 4.1.3	Raisons de la persistance de la pratique agricole la plus défavorable à l'environnement	
I 4.1.4	Connaissance de pratiques alternative aux pratiques agricoles les plus défavorables à l'environnement	1 – oui, 2 - non
I 4.1.5	Technique agricole améliorée pouvant limiter la pratique agricole la plus défavorable à l'environnement	1 - 3 listes déroulantes dont le contenu est préalablement identifié par COGESFOR 2 - avec possibilité d'en rajouter
I 4.1.6	% des membres du VOI exerçant la technique agricole améliorée	1 - 100%, 2 - entre 99 et 50%, 3 - entre 49 et 25% 4 - entre 25 et 0%
I 4.1.7	Raisons de diffusion restreinte de la technique agricole améliorée	

Code Critère : C 4.2 Libellé Critère : Appropriation des techniques d'exploitation durable par la population locale

Code	Indicateur	Réponse
I 4.2.1	Activité d'exploitation des RNR la plus défavorable à l'environnement par VOI	
I 4.2.2	% des membres du VOI pratiquant l'exploitation des RNR la plus défavorable à l'environnement	1 - 100%, 2 - entre 99 et 50%, 3 - entre 49 et 25%, 4 - entre 25 et 0%
I 4.2.3	Raisons de la persistance de la pratique d'exploitation plus défavorable à l'environnement	
I 4.2.4	Connaissance de pratiques alternative aux techniques d'exploitation des RNR	1 – oui, 2 - non
I 4.2.5	Technique d'exploitation durable pouvant limiter l'exploitation des RNR la plus défavorable à l'environnement par VOI	1 - 3 listes déroulantes dont le contenu est préalablement identifié par COGESFOR 2 - avec possibilité d'en rajouter
I 4.2.6	% des membres du VOI exerçant une technique d'exploitation durable	1 - 100%, 2 - entre 99 et 50%, 3 - entre 49 et 25%, 4 - entre 25 et 0%
I 4.2.7	Raisons de diffusion restreinte des techniques d'exploitation durable	

Code Critère : C 5.1 Libellé Critère : Coûts à l'ha du TG

Code	Indicateur	Réponse
I 5.1.1	Coût de la mise en place du TG pour le VOI	
I 5.1.2	Coût du fonctionnement annuel pour le VOI	
I 5.1.3	Coût du contrôle annuel pour le VOI	
I 5.1.4	Coût du suivi-évaluation pour le VOI	

Code Critère : C 5.2 Libellé Critère : Evolution de la somme en caisse et du fond d'investissement du VOI

Code	Indicateur	Réponse
I 5.2.25	Montant annuel de fonctionnement	
I 5.2.1	Sources de revenus des VOI	1 – cotisations, 2 – subvention, 3 – produits, 4 – vonodina, 5 - Vente de droits à un exploitant sous traitant du VOI, 6 - vente de permis de droit d'usage
I 5.2.2	Montant annuel des cotisations par VOI	
I 5.2.3	Montant annuel des subventions par VOI	

I 5.2.4	Origine des subventions	
I 5.2.5	Montant annuel issu de la vente des produits issus de la valorisation par VOI	
I 5.2.6	Montant annuel des vonodina par VOI	
I 5.2.7	Montant annuel de la vente de droits d'exploitation aux sous traitant par VOI	
I 5.2.8	Montant annuel des autres sources de revenus par VOI	
I 5.2.10	Montant perçu en caisse par VOI dans l'année	
I 5.2.11	Utilisation des sommes perçues en caisse par VOI	1 - Achat de petit matériel, 2 - Frais de déplacements, 3 - Indemnités des polisin'ala, 4 - Investissements, 5 - Frais de cérémonie, 6 - Taxes et ristournes payées, 7 - frais polis'ala, 8 - lutte contre le feu
I 5.2.12	Montant annuel total des dépenses par VOI	
I 5.2.13	Montant annuel pour l'achat de petit matériel par VOI	
I 5.2.14	Montant annuel des frais de déplacement par VOI	
I 5.2.15	Montant annuel des investissement par VOI	
I 5.2.16	Nature des investissements réalisés par VOI	
I 5.2.17	Montant annuel des frais de cérémonie par VOI	
I 5.2.18	Montant annuel des ristournes payées par VOI	
I 5.2.19	Montant annuel des redevances payées par VOI	
I 5.2.20	Montant annuel de la vente de permis de droit d'usage du VOI	
I 5.2.21	Montant annuel des frais de patrouille des polisin'ala	
I 5.2.22	Montant annuel des frais de lutte contre le feu en foret	
I 5.2.24	Montant annuel des frais de reboisement	
I 5.2.26	Montant annuel des coûts des exploitations	

Code Critère : C 6.1 Libellé Critère : Acceptation sociale des dina instaurés dans les TGRNR

Code	Indicateur	Réponse
I 6.1.1	Nb de réunion de sensibilisation sur le dina par VOI	
I 6.1.2	Type d'exploitants ayant légitimement accès aux RNR du terroir VOI	1 - membres VOI, 2 - membres lignage 3 - Fokonolona, 4 - migrants, 5 - transhumants, 6 - autres
I 6.1.3	Type d'exploitants accédant effectivement aux RNR du terroir VOI	1 - membres VOI, 2 - membres lignage 3 - Fokonolona, 4 - migrants, 5 - transhumants, 6 - autres
I 6.1.4	Type d'utilisateurs ayant légitimement accès aux RNR du terroir VOI	1 - membres VOI, 2 - membres lignage 3 - Fokonolona, 4 - migrants, 5 - transhumants, 6 - autres
I 6.1.5	Type d'utilisateurs accédant effectivement aux RNR du terroir VOI	1 - membres VOI, 2 - membres lignage 3 - Fokonolona, 4 - migrants, 5 - transhumants, 6 - autres
I 6.1.6	Situations d'application du Dina par VOI	
I 6.1.7	Nb de délinquants sanctionnés par le dina par VOI	
I 6.1.8	Nature des sanctions attribuées sur la base du dina par VOI	

Code Critère : C 6.3 Libellé Critère : Importance et nature des conflits

Code	Indicateur	Réponse
I 6.3.1	Existence de conflits relatifs à la gestion des RNR par VOI	1 - entre les membres 2 - avec des personnes extérieures au VOI 3 - avec des migrants extérieurs à la commune
I 6.3.2	Nb de conflits portés devant la commune par VOI	
I 6.3.3	Commentaires I 6.3.2.	
I 6.3.4	Nb de conflits résolus par les autorités coutumières par VOI	1 - 0, 2 - [1-2], 3 - [3-6], 4 - plus de 6
I 6.3.5	Nb de conflits résolus par le bureau du VOI par VOI	1 - 0, 2 - [1-2], 3 - [3-6], 4 - plus de 6
I 6.3.6	Nb de conflits résolus par les autorités territoriales par VOI	1 - 0, 2 - [1-2], 3 - [3-6], 4 - plus de 6
I 6.3.7	Nb de conflits résolus par les autorités étatiques par VOI	1 - 0, 2 - [1-2], 3 - [3-6], 4 - plus de 6
I 6.3.8	Nb de conflits n'ayant pas été résolus par VOI	1 - 0, 2 - [1-2], 3 - [3-6], 4 - plus de 6

I 6.3.9	Causes de conflits	
I 5.2.23	Montant annuel des frais de réunion du VOI	
I 6.3.10	Actions pour réduire le nb de conflits	

Code Critère : C 7.1 Libellé Critère : Nombre de services environnementaux rendus par les VOI dans le cadre des TGRNR

Code	Indicateur	Réponse
I 7.1.1	Kilomètre de pare feu prévus	
I 7.1.2	Kilomètre de pare feu réalisé	
I 7.1.3	Nombre de pieds d'arbre à reboiser prévus	
I 7.1.4	Nombre de pieds d'arbre à reboiser réalisé	
I 7.1.5	Superficie de reboisement prévue	
I 7.1.6	Superficie de reboisement réalisée	
I 7.1.9	Nombre de barrages à réaliser prévu	
I 7.1.10	Nombre de barrages réalisé	
I 7.1.11	Nombre d'activités de curage de canal prévu	
I 7.1.12	Nombre d'activités de curage de canal réalisé	
I 7.1.15	Superficie/longueur de champ cultivé de plantes antiérosives prévu	
I 7.1.16	Superficie/longueur de champ cultivé de plantes antiérosives réalisé	
I 7.1.17	Réalisation d'activités pour lutter contre l'érosion par VOI	1 – oui, 2 - non
I 7.1.18	Commentaire I 1.7.17	
I 7.1.19	Nb d'actions pour lutter contre l'érosion prévus	
I 7.1.20	Nb d'actions pour lutter contre l'érosion réalisé	
I 7.1.21	Réalisation d'activités pour entretenir les lieux de cultes par VOI	1 – oui, 2 - non
I 7.1.22	Commentaire I 1.7.21	
I 7.1.23	Nb d'actions pour entretenir les lieux de cultes prévus	
I 7.1.24	Nb d'actions pour entretenir les lieux de cultes réalisé	

Code Critère : C 7.2 Libellé Critère : Mise en œuvre de la lutte contre les feux

Code	Indicateur	Réponse
I 7.2.1	Importance reconnue de la menace constituée par le feu pour la gestion durable des RNR par VOI	1 – oui, 2 - non
I 7.2.2	Participation à une organisation en faveur de la lutte contre les feux par VOI	1 – oui, 2 - non
I 7.2.3	Commentaire I 7.2.2.	
I 7.2.4	Efficacité des actions de lutte contre le feu par VOI	1 – oui, 2 - non
I 7.2.5	Commentaire I 7.2.4.	

Code Critère : C 7.3 Libellé Critère : Implication des acteurs dans la mise en œuvre des TG

Code	Indicateur	Réponse
I 7.3.1	Nb de membres par VOI	
I 7.3.2	Nb de membres actifs par VOI	
I 7.3.3	Nb de femmes parmi les membres du VOI	
I 7.3.4	Nombre total de participants dans l'année	
I 7.3.6	Nombre total de cotisant dans l'année	
I 7.3.7	Nb de structures sociales adhérentes par VOI	
I 7.3.8	Nb d'habitants sur le territoire géré par VOI	
I 7.3.9	Nb d'employés permanents par VOI	
I 7.3.10	Nb d'assemblées générales tenues par VOI	
I 7.3.11	Nb d'invitation reçu de la commune par VOI	
I 7.3.12	Nb d'invitation reçu de l'AF par VOI	
I 7.3.13	Nb d'invitation reçu de l'AP par VOI	
I 7.3.14	Nb de membre demissionnaire du VOI par VOI	
I 7.3.15	Nb de membre en dehors du fokontany/ lignage par VOI	
I 7.3.37	Nb réunion prévue	

Code Critère : C 7.4 Libellé Critère : Dynamique des systèmes de surveillance, de contrôle et de sanction

Code	Indicateur	Réponse
I 7.4.1	Nb d'actions de surveillance réalisé par le VOI	
I 7.4.2	Nb d'actions de surveillance et de contrôle réalisées conjointement avec la commune (gendarmerie compris) par VOI	
I 7.4.3	Nb d'actions de surveillance et de contrôle réalisées conjointement avec l'AP par VOI	
I 7.4.4	Nb d'actions de surveillance et de contrôle réalisées conjointement avec l'AF par VOI	
I 7.4.5	Nb d'actions de surveillance et de contrôle réalisées conjointement avec l'AF et la commune par VOI	
I 7.4.6	Nb d'infractions relevées par VOI sur son terroir	
I 7.4.7	Nb de rapport de contrôle et de surveillance envoyé à l'AF par le VOI	
I 7.4.8	Nb de sanctions (Conciliations) attribuées par le VOI	
I 5.2.24	Montant annuel des frais de reboisement	

Code Critère : C 7.5 Libellé Critère : Evaluation des activités illicites

Code	Indicateur	Réponse
I 7.5.1	Evaluation par VOI du nb de prélèvements illicites	1 - [0-10[, 2 - [10-50[, 3 - [50-100[, 4 - [100-250[, 5 - [250-8[
I 7.5.2	Causes des prélèvements illicites pour les VOI	
I 7.5.3	Moyens de lutte du VOI contre les prélèvements illicites	

Code Critère : C 8.1 Libellé Critère : Maîtrise de l'utilisation des documents par le VOI

Code	Indicateur	Réponse
I 8.1.1	Nb de formations relatives à la tenue des documents du VOI	
I 8.1.2	Utilisation du cachet	1 – oui, 2 - non
I 8.1.3	Utilisation du cahier de PV des réunions	1 – oui, 2 - non
I 8.1.4	Utilisation du cahier d'enregistrement de la liste des membres et des cotisations	1 – oui, 2 - non
I 8.1.5	Utilisation du cahier de trésorerie	1 – oui, 2 - non
I 8.1.6	Utilisation du budget prévisionnel	1 – oui, 2 - non
I 8.1.7	Utilisation des PV de passation	1 – oui, 2 - non
I 8.1.8	Utilisation du cahier d'enregistrement de contrats avec les partenaires	1 – oui, 2 - non
I 8.1.9	Utilisation du cahier d'enregistrement des visiteurs	1 – oui, 2 - non
I 8.1.10	Utilisation d'un livre d'or	1 – oui, 2 - non
I 8.1.11	Utilisation d'un cahier de contrôle et de surveillance	1 – oui, 2 - non
I 8.1.12	Utilisation d'un cahier de suivi de l'application des dina	1 – oui, 2 - non
I 8.1.13	Utilisation d'un cahier d'enregistrement des délits	1 – oui, 2 - non
I 8.1.14	Utilisation d'un cahier d'enregistrement des vonodina	1 – oui, 2 - non
I 8.1.15	Utilisation d'un cahier d'enregistrement des produits saisis ou confisqués	1 – oui, 2 - non
I 8.1.16	Utilisation d'un plan de travail annuel	1 – oui, 2 - non
I 8.1.17	Utilisation de rapports d'activité	1 – oui, 2 - non
I 8.1.18	Utilisation d'un cahier d'enregistrement des accès autorisés à la forêt	1 – oui, 2 - non
I 8.1.19	Utilisation d'un cahier de suivi de la mise en œuvre du plan d'aménagement	1 – oui, 2 - non
I 8.1.20	Utilisation d'un cahier de recensement des droits d'usages accordés	1 – oui, 2 - non
I 8.1.21	Utilisation d'un cahier d'enregistrement des demandes de droits d'usages	1 – oui, 2 - non
I 8.1.22	Utilisation d'un cahier d'enregistrement de visiteurs touristiques	1 – oui, 2 - non
I 8.1.23	Utilisation d'un cahier de liste de guides	1 – oui, 2 - non
I 8.1.24	Utilisation de tickets d'entrée accordés aux touristes	1 – oui, 2 - non
I 8.1.25	Utilisation d'un cahier de chantier pour la valorisation des RNR	1 – oui, 2 - non
I 8.1.26	Utilisation de laissez passer	1 – oui, 2 - non
I 8.1.27	Utilisation d'un cahier de suivi des pâturages	1 – oui, 2 - non
I 8.1.28	Utilisation d'un cahier de doléances	1 – oui, 2 - non
I 8.1.29	Utilisation d'un cahier de suivi des conflits	1 – oui, 2 - non

Code Critère : C 8.2 Libellé Critère : Implication des acteurs dans la mise en œuvre du plan d'aménagement

Code	Indicateur	Réponse
I 8.2.1	Nb de formations relatives à la mise en œuvre du plan d'aménagement par VOI	

I 8.2.2	Utilité du plan d'aménagement par VOI	
I 8.2.3	Respect du plan d'aménagement par VOI	1 – oui, 2 - non
I 8.2.4	Types de personnes ne respectant pas le plan d'aménagement	1 - les exploitants illicites, 2 - les migrants, 3 - les gens de passage, 4 - les exploitants licites, 5 - la population locale, 6 - les membres du VOI
I 8.2.5	Commentaire I 8.2.3	
I 8.2.6	Utilité des quotas par ressource	1 – oui, 2 - non
I 8.2.7	Respect des quotas par ressource	1 – oui, 2 - non
I 8.2.8	Commentaire I 8.2.7	
I 8.2.9	Durabilité des techniques d'exploitation	1 – oui, 2 - non
I 8.2.10	Commentaire I 8.2.9	
I 8.2.11	Nécessité de prendre de nouvelles mesures pour le plan d'aménagement	1 – oui, 2 - non
I 8.2.12	Commentaires I 8.2.12	

Code Critère : C 8.3 Libellé Critère : Mise en œuvre de la traçabilité des filières

Code	Indicateur	Réponse
I 8.3.1	Evaluation de la traçabilité	1 – 1, 2 – 2, 3 – 3, 4 – 4, 5 – 5
I 8.3.2	Dispense de formation sur la traçabilité	1 – oui, 2 - non
I 8.3.3	Utilité de la traçabilité	1 – oui, 2 - non
I 8.3.4	Commentaires I 8.3.4.	
I 8.3.5	Possibilités pour l'amélioration de la traçabilité	

Code Critère : C 8.4 Libellé Critère : Mise en œuvre du suivi-évaluation des TG

Code	Indicateur	Réponse
I 8.4.1	Utilité des TGRNR	1 – oui, 2 - non
I 8.4.2	Commentaire I 8.4.2.	
I 8.4.3	Utilité des TGRNR par rapport à l'AP	1 – oui, 2 - non
I 8.4.4	Utilité de l'évaluation des TGRNR	1 – oui, 2 - non
I 8.4.5	Commentaire I 8.4.4.	
I 8.4.6	Dispense de formation au suivi-évaluation	1 – oui, 2 - non
I 8.4.7	Nb de formation reçu	

Annexe 13 : Termes de références

Formation sur le système de suivi-évaluation de la stratégie nationale de transfert de gestion des ressources naturelles (TGRN)

16-17 avril 2014, Direction Générale des Forêts Nanisana, Antananarivo

Contexte

Bon nombre de contrats de TG ont été instaurés. Des études font état de l'évolution du nombre de contrats signés depuis 1997. Des évaluations de la stratégie nationale de TG ont été effectuées sous l'impulsion de différents organismes d'appui. Quelques systèmes d'évaluation des TG ont été proposés à l'Administration forestière.

Toutefois, outre un système d'évaluation ponctuel en vue du renouvellement des contrats, aucun système de suivi continu des TG n'a été finalement retenu au niveau du Ministère jusqu'en 2011 où a été initié la mise en place et le test d'un système de suivi des TG. A ce titre, a débuté en 2012 le recensement et la spatialisation des contrats de TG au niveau des 22 régions afin d'alimenter la BD au suivi des TG et d'argumenter les réflexions pour l'évaluation de l'état actuel de mise en œuvre de cette politique nationale.

En ce sens, la formation des 16-17 avril est organisée dans l'objectif principal de partager les résultats de ces initiatives du MEF en terme de démarche et d'outils développés, en vue de promouvoir la participation des différents partenaires à la mise en œuvre dudit système de suivi des TGRNR au niveau national.

Objectifs

5. Faire connaître aux parties prenantes le système de suivi de la stratégie nationale de TGRNR développé par le Ministère et les outils y afférents
6. Partager les expériences des travaux de recensement des TGRNR à Madagascar
7. Capitaliser les acquis des promoteurs et organismes d'appui au TGRNR en vue de vérifier et de compléter la base de données nationale du TG

Résultats attendus

Il est attendu une coordination plus effective entre les organes de l'administration forestière elles même, puis entre l'administration forestière chargée des TG et les organismes d'appui au TG dans la mise en œuvre du système de suivi des TG, précisément dans l'alimentation de la BD, l'analyse des données, la diffusion des résultats.

Acteurs cibles :

- Cadres de l'Administration forestière nationale et régionale
- Responsables des organismes promoteurs ou en appui au TG
- Bailleurs de fonds

Programme de la formation

Lieu de formation : Salle de réunion de la DGF Nanisana.

Le déroulement des deux journées est prévu comme suit :

Mercredi 16 avril		Jeudi 17 avril	
<i>Horaire</i>	<i>Activités</i>	<i>Horaire</i>	<i>Activités</i>
8h 30	Accueil des participants	8h 30	Accueil des participants
9 h	Discours d'ouverture	9 h	Rappel de la journée 1
9 h 15	Présentation de la démarche et des outils de suivi des TG Questions-Débats	9 h 15	Suite de formation : enregistrement d'indicateurs et états de sorties des résultats
10 h 15	Pause	10 h 15	Pause
10 h 30	Début de formation : Manipulation générale de l'application informatique pour le suivi des TG	10 h 30	Pratique sur l'enregistrement d'indicateurs et l'élaboration d'états de sorties
12 h	Fin de la matinée	12 h	Fin de la matinée
13 h30 – 16 h 30	Suite formation : données de base, fiche acteurs/territoire, enregistrement Pratique sur l'alimentation de la BD SITG	13 h 30 – 16 h 30	Présentation de la démarche d'analyse des données et de quelques résultats de recensement des TG au niveau national Question - débats

Contact comité d'organisation

Direction de la Valorisation des Ressources Naturelles (DVRN), Service de l'Aménagement forestier et de la délégation de gestion des ressources forestières (SAFDGRF), Eric Rabenasolo, +261 34 05 620 51

Direction des Systèmes d'informations, Service Développement, Luciano Razafimahefa, + 261 34 05 620 73

Annexe 14 : Liste des outils de suivi prescrits par l'administration aux VOI

Fonctionnement interne

Utilisation du cahier de PV des réunions

Utilisation du cahier d'enregistrement de la liste des membres et des cotisations

Utilisation du cahier de trésorerie

Utilisation du budget prévisionnel

Utilisation des PV de passation

Utilisation du cahier d'enregistrement de contrats avec les partenaires

Communication

Utilisation du cahier d'enregistrement des visiteurs

Utilisation d'un livre d'or

Application des Dina

Utilisation d'un cahier de contrôle et de surveillance

Utilisation d'un cahier de suivi de l'application des dina

Utilisation d'un cahier d'enregistrement des délits

Utilisation d'un cahier d'enregistrement des vonodina

Utilisation d'un cahier d'enregistrement des produits saisis ou confisqués

Technique

Utilisation d'un plan de travail annuel

Utilisation de rapports d'activité

Utilisation d'un cahier d'enregistrement des accès autorisés à la forêt

Utilisation d'un cahier de suivi de la mise en œuvre du plan d'aménagement

Droit d'usage

Utilisation d'un cahier de recensement des droits d'usages accordés

Utilisation d'un cahier d'enregistrement des demandes de droits d'usages

Tourisme

Utilisation d'un cahier d'enregistrement de visiteurs touristiques

Utilisation d'un cahier de liste de guides

Utilisation de tickets d'entrée accordés aux touristes

Production

Utilisation d'un cahier de chantier pour la valorisation des RNR

Utilisation de laisser passer

Pâturage

Utilisation d'un cahier de suivi des pâturages

Conflits

Utilisation d'un cahier de doléances

Utilisation d'un cahier de suivi des conflits